

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

- SÉANCE PUBLIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF
ET COMPTE DE GESTION 2018

24 juin 2019

Rapport présenté par
M^{me} Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental



LE DÉPARTEMENT

Présentation du Compte Administratif 2018

Avant-propos	p. 2
Présentation synthétique	p. 4
Les grandes masses financières	
Structure budgétaire	p. 15
Présentation par politique	p. 17
Le fonctionnement et ses ressources	
Les recettes de fonctionnement	p. 42
Les dépenses de fonctionnement	p. 48
L'autofinancement (épargne)	p. 56
L'investissement et son financement	
Les dépenses d'investissement	p. 59
Le financement de l'investissement	p. 64
L'endettement	
L'encours de la dette	p. 65
L'annuité de la dette	p. 67
Le niveau d'endettement	p. 68
La dette garantie	p. 69
Les principaux ratios budgétaires	p. 71

Avant propos

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, il revient au Conseil Départemental d'arrêter ses comptes au titre de l'année écoulée (avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte) par le vote du Compte de Gestion (*tenu par le payeur départemental*) et du Compte Administratif (*établi par l'ordonnateur*), et de constater la stricte concordance de ces deux documents.

Ce rapport a pour objet d'exposer l'exécution du budget principal au titre de l'exercice 2018, ainsi qu'à vous soumettre une proposition d'affectation du résultat issue de cet exercice.

Il rapproche en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, permettant ainsi de mesurer et d'analyser les écarts.

Par ailleurs, il retrace l'ensemble des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie.

Il intègre également les résultats des exercices antérieurs, il établit les principaux indicateurs budgétaires (volume des restes à réaliser, encours de dette, soldes d'épargne) et en mesure l'évolution.

S'agissant des comptes administratifs des budgets annexes ci-après, ceux-ci font l'objet de rapports distincts :

- Laboratoire Départemental d'Analyse
- Maison Départementale des Enfants
- Montagnes de la Drôme
- Musée de la Résistance
- Routes - Laboratoire
- Routes - Matériel-Signalisation
- Transports Départementaux des Voyageurs.

Enfin, l'article 107 de la loi NOTRe dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif pour la bonne information de la population.

Ce document sera annexé à la délibération.

Introduction

Le compte administratif 2018 permet de rendre compte de l'action menée par le Département en 2018. Il conforte notre volonté de respecter les engagements pris envers les Drômois de conduire des politiques territoriales efficaces et cohérentes, dans les domaines de compétences de la collectivité départementale, et dans un souci de bonne gestion des finances publiques.

La réforme territoriale, issue de la loi NOTRe a transformé le paysage des collectivités et modifié le périmètre d'intervention avec notamment le transfert de la compétence transports (scolaires - hormis le transport des enfants souffrant d'un handicap - et voyageurs) aux Régions. Ce transfert génère pour la deuxième année consécutive une baisse de volume du compte administratif.

Les orientations des projets (Attractivité – Proximité – Inventivité) ont contribué à améliorer le maillage territorial et à développer la relation aux usagers et citoyens. Quant aux projets déjà lancés, ils ont été poursuivis afin de rechercher des mutualisations, renforcer l'efficacité des équipes et améliorer la transversalité.

Les dépenses de fonctionnement (477,9 M€) enregistrent, à périmètre constant une hausse de 1,9 % et une progression toujours importante des dépenses sociales, dont + 3,5 % des AIS et + 4,5 % de frais d'hébergement, notamment au titre de la protection de l'enfance.

En tant qu'acteur incontournable dans le domaine social et la solidarité, le Département de la Drôme affirme son rôle de chef de file : les dépenses 2018 consacrées à la Solidarité, s'élèvent au total à 273,5 M€, ce qui représente 60 % des dépenses de gestion du budget départemental (et avec les charges de personnel, un peu plus des 2/3 du fonctionnement).

Les recettes de fonctionnement (573,9 M€) augmentent de 3 % à périmètre constant, sans que le Département n'ait recours au levier fiscal. Ce bon dynamisme repose sur l'effet combiné de la reprise économique et du dynamisme du marché immobilier.

L'épargne brute continue de s'améliorer à 96 M€ pour autofinancer les investissements qui se maintiennent pour la seconde année consécutive à un niveau supérieur à 100 M€.

La collectivité a ainsi pleinement répondu à son rôle d'investisseur local dans de nombreux secteurs (les routes, l'éducation, l'environnement, le logement, le numérique, ou encore la culture, le sport, la jeunesse, le tourisme...) et soutenu les politiques d'aménagement (Infrastructures, nouvelles technologies...).

Le département n'a pas contractualisé financièrement avec l'État pour réduire les déficits publics, toutefois il a contribué à cet objectif en enregistrant une progression de 0,9 % des dépenses de fonctionnement prises en compte dans le cadre de la contractualisation, c'est-à-dire après retraitement.

L'EQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

• SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2018

Concernant l'exercice 2018, les résultats se décomposent comme suit :

(avec mouvements d'ordre)	Recettes (1)	Dépenses (2)
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Mouvements comptables réels (A)	573 912 853,54 €	477 920 722,56 €
+ Opérations d'ordre de transferts entre section	4 023 938,05 €	36 150 938,02 €
+ Résultat de fonctionnement reporté	13 373 283,88 €	
TOTAL	591 310 075,47 €	514 071 660,58 €
Soit un résultat 2018 de	77 238 414,89 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Mouvements comptables réels	117 219 859,61 €	155 523 541,38 €
+ Opérations d'ordre de transferts entre section	37 719 538,02 €	5 592 538,05 €
+ Résultat d'investissement reporté		26 443 394,14 €
TOTAL	154 939 397,63 €	187 559 473,57 €
Soit un besoin de financement de		32 620 075,94 €
Excédent global de clôture 2018 (B)		44 618 338,95 €
Autofinancement brut = (A1) – (A2)		95 992 130,98 €
- Remboursement du capital de la dette		-18 354 447,18 €
= Autofinancement net		77 637 683,80 €

La balance du Budget Principal ci-dessus présente les résultats par section (mouvements réels et mouvements d'ordre), en dépenses et recettes (le budget du Département étant voté par chapitre). Afin de déterminer l'excédent global, doit être cumulé au résultat 2018 le résultat des exercices antérieurs. En effet, la réglementation oblige l'affectation de l'excédent au financement du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent global du Compte Administratif 2018 s'élève donc à **44 618 338,95 €**.

• DE L'EXCEDENT GLOBAL 2018 A L'EXCEDENT DISPONIBLE

L'excédent global 2018 ne constitue pas l'excédent réellement disponible pour le budget supplémentaire. Pour déterminer l'excédent disponible, il faut prendre en compte :

- ✓ Les reports d'investissement et de fonctionnement à financer. Il s'agit des dépenses et des recettes engagées mais non réalisées qu'il faudra honorer en 2018.
- ✓ La réinscription obligatoire des recettes non utilisées grevées d'affectation spéciale. Cela concerne la fiscalité affectée aux espaces naturels sensibles⁽¹⁾.

RESULTAT du CA 2018 (B)	44 618 338,95 €
Financement des reports d'investissement 2018 sur 2019	-30 994 235,86 €
Financement des reports de fonctionnement 2018 sur 2019	-10 810 493,62 €
Réinscription obligatoire des dépenses à effectuer au titre de la recette grevée d'affectation spéciale « part de la taxe d'aménagement pour les espaces naturels sensibles »	-708 513,15 €
Excédent 2018 disponible pour 2019	2 105 096,32 €

⁽¹⁾ La taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) intégrée dans la taxe d'aménagement depuis le 1^{er} mars 2012, est affectée aux espaces naturels sensibles.

PRESENTATION SYNTHETIQUE



1. Le Compte Administratif 2018 En bref

Hors mouvements revolving, mouvements d'ordre et excédent de fonctionnement capitalisé

Quelles recettes ?

602,8 M€

Ressources dont dispose le Département pour financer les dépenses. Elles proviennent principalement du produit des impôts et taxes ainsi que des dotations versées par l'État.

573,9 M€ Fonctionnement

+ 28,9 M€ Investissement :

117,2 M€ mouvements réels
- excédent de fonctionnement capitalisé (54,6 M€)
- 33,7 M€ mouvements revolving

De fonctionnement

Dépenses nécessaires aux missions et à la gestion des services du Département.

D'investissement

Dépenses qui ont un impact durable sur la valeur du patrimoine (matériels durables, constructions ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructures, etc).

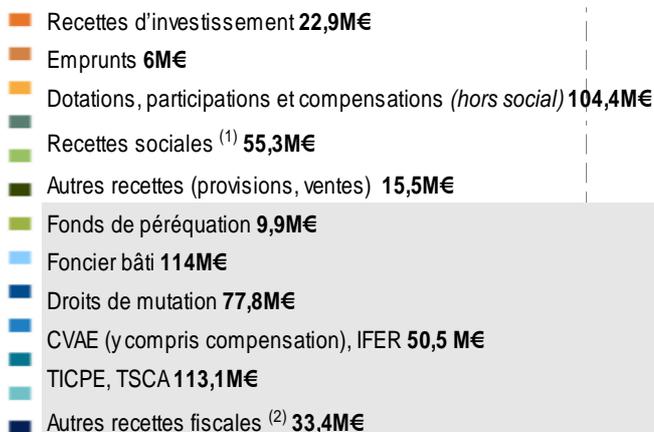
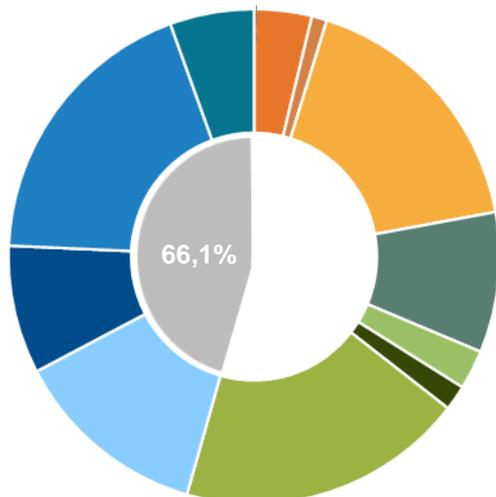
Pour quelles dépenses ?

599,7 M€

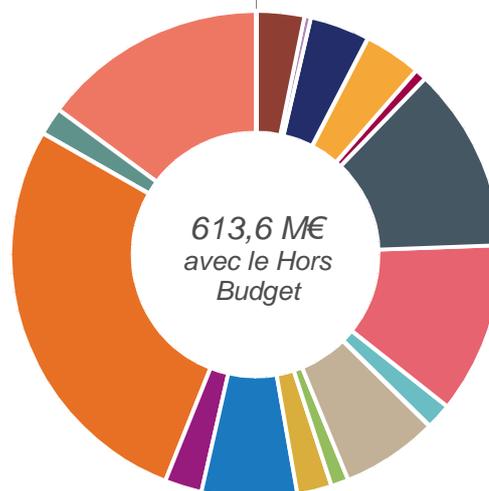
477,9 M€ Fonct.

+ 121,8 M€ Invest. :

155,5 M€ mouv. réels
- 33,7 M€ mouv. revolving



FISCALITE
398,7M€
Soit 66,1 %
des recettes



⁽¹⁾ Recouvrements sur bénéficiaires, FMD, fonds CNSA et FSE

⁽²⁾ Taxe d'aménagement, FNGIR, taxe sur l'électricité et frais de gestion foncier bâti

2. Le Compte Administratif 2018 en détail



Les recettes

602,8 M€ (fonctionnement + investissement)

*Hors excédents de fonctionnement capitalisé
et résultats de fonctionnement reporté*



28,9 M€
d'investissement
soit 4,8 %

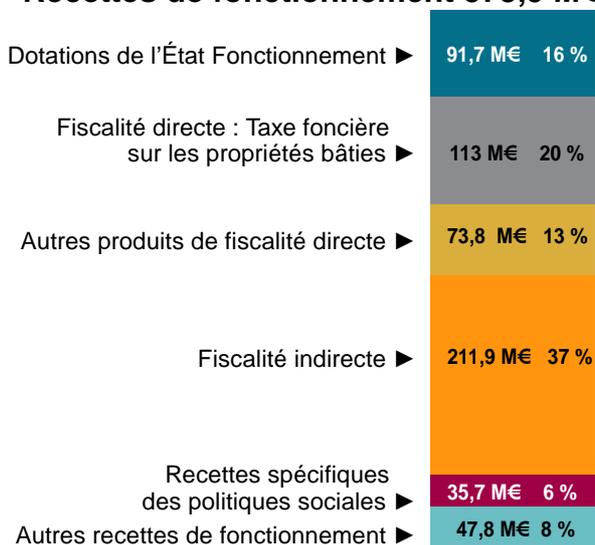


573,9 M€
de fonctionnement
soit 95,2 %

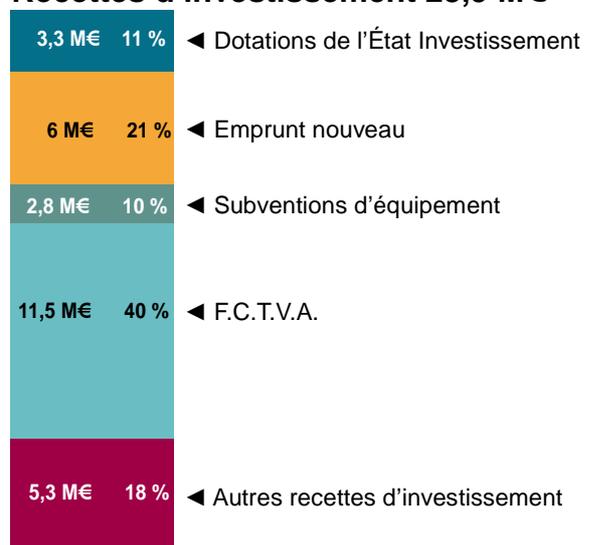
Les grandes masses financières (répartition selon le plan de comptes des départements)

Fiscalité directe.....	186,8 M€
Taxes locales / Fiscalité indirecte.....	211,9 M€
• Droits de mutation.....	77,8 M€
• Taxe sur l'électricité.....	6,1 M€
• Taxe sur la consommation finale d'électricité (TICPE).....	42,6 M€
• Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).....	70,5 M€
• Fonds de péréquation.....	9,9 M€
• Autres (dont taxe d'aménagement).....	5,0 M€
Dotations, fonds pour l'insertion et allocations compensatrices.....	99,1 M€
• Dotations de fonctionnement : DGF, DGD.....	75,3 M€
• Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).....	16,4 M€
• Allocations compensatrices de l'État.....	4,7 M€
• Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).....	2,7 M€
Participations.....	36,3 M€
• Dont participations versées par la CNSA	27,7 M€
Fonds divers : FCTVA	11,5 M€
Subventions d'investissement.....	6,1 M€
• Subventions d'équipement.....	2,8 M€
• Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC).....	2,1 M€
• DGE part rurale.....	1,2 M€
Emprunts (hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie).....	6 M€
Produits des services du domaine et ventes diverses.....	2,7 M€
Autres produits de gestion courante.....	31,1 M€
• Dont recouvrement sur divers bénéficiaires et indus d'insertion et d'aide sociale.....	27,0 M€
Autres recettes.....	11,3 M€

Recettes de fonctionnement 573,9 M€



Recettes d'investissement 28,9 M€





Les dépenses

599,7 M€ (fonctionnement + investissement)



121,8 M€

d'investissement

soit 20,3 %



477,9 M€

de fonctionnement

soit 79,7 %

Les grandes masses financières

Les dépenses de fonctionnement

Solidarités.....	273,5 M€
Le personnel au service des drômois.....	102,5 M€
Subventions, participations / contributions.....	60,0 M€
Charges d'activités et autres.....	31,5 M€
Contribution à la péréquation.....	9,1 M€
Charges de la dette.....	1,3 M€

Les actions prioritaires

2018

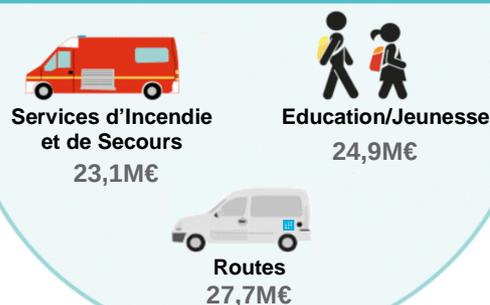
dont
charges de personnel

Solidarité :

1^{er} poste de dépenses de
fonctionnement



Les autres postes importants
de dépenses de fonctionnement



L'effort d'investissement

Dépenses d'équipement.....	72,1 M€
Subventions d'équipement (aides aux territoires).....	26,6 M€
Dette.....	18,4 M€
Travaux pour compte de tiers.....	3,4 M€
Dotations, fonds divers, réserves.....	0,7 M€
Opérations sous mandat.....	0,5 M€
Autres.....	0,1 M€



47 M€ sont consacrés à
l'entretien et à la modernisation
des routes départementales



13,3 M€ pour
l'éducation et la jeunesse



11,6 M€ afin
d'accompagner les
collectivités



6,9 M€ pour l'environnement, les
espaces naturels sensibles et la
gestion de l'eau



6 M€ pour le déploiement
du numérique sur le territoire



5 M€ pour soutenir
l'agriculture, les entreprises
et le tourisme drômois



• LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement : 573,9 M€

Des recettes de fonctionnement dynamiques : + 3 % à périmètre constant en neutralisant l'impact du transfert d'une partie de la compétence transport.

✓ **La fiscalité directe, 186,8 M€ : + 2,6 % à périmètre constant.**

La Région n'a pas eu à compenser en 2018 la délégation de la compétence transport qui s'est terminée en septembre 2017. Le Département a donc reçu une compensation réduite de 10,7 M€.

Ces recettes, hors compensation, sont en hausse, à l'instar de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 113 M€ (+ 2,7 %), de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 33,4 M€ (+ 3,8 %), de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 8,1 M€ (+ 1,3 %). La dotation au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est figée à 14 M€.

✓ **La fiscalité indirecte, 211,9 M€ : + 2 %.**

Les recettes de la fiscalité indirecte proviennent essentiellement :

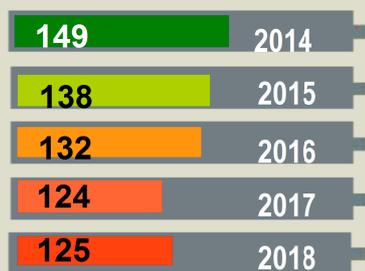
- des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ils continuent de progresser (+ 5,6 %) à 77,8 M€ grâce au dynamisme du marché immobilier.
- de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), 70,4 M€ (+0,5 %),
- de la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), stable à 42,6 M€.

✓ **L'ensemble des dotations en légère hausse à 124,9 M€.**

La DGF est la principale contribution de l'État au budget du Département avec 71,6 M€. Après 4 années de forte baisse, elle est quasi stable.

Quant aux fonds CNSA pour l'APA (21,1 M€) et la PCH (4,7 M€), ils progressent respectivement de 1,2 M€ et 0,2 M€.

L'ENSEMBLE DES DOTATIONS EN LEGERE HAUSSE (M€)



La dotation globale de fonctionnement (DGF), après avoir été réduite depuis 2014 au titre de la contribution au redressement des comptes publics, n'est plus ponctionnée en 2018.

✓ **Les autres recettes 50,3 M€.**

Diverses recettes de fonctionnement viennent compléter les comptes du Département, parmi lesquelles les produits issus des participations des familles aux dépenses du secteur social (24,3 M€), de l'exploitation de services ou du domaine (2,7 M€) ou encore des subventions et participations provenant de tiers publics ou privés (9,7 M€).

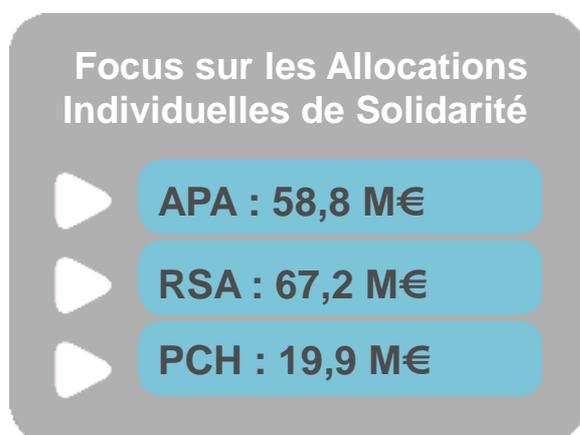
2. Les dépenses de fonctionnement : 477,9 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 477,9 M€.

A périmètre constant (hors transfert des transports), elles augmentent de 1,9 %.

Les dépenses de personnel évoluent de + 2,4 % (102,5M€), cette progression s'explique essentiellement par le GVT et l'accroissement de la charge des assistants familiaux.

Un peu plus des 2/3 du budget de fonctionnement de la collectivité est consacré au financement des dépenses sociales (y compris les charges de personnel et les frais généraux) avec 328,5 M€ en 2018, en progression de 4,1%.



Les AIS augmentent de +3,5% (146M€), dont +1,8% du RSA, +4,5% de l'APA et +6,0% PCH.

Les aides versées marquent l'importance accordée par le département au soutien des drômois en situation de fragilité.

Quant aux frais d'hébergement, ils s'accroissent de 4,5%, avec une baisse des charges d'hébergement des adultes handicapés (-1,1%) à 46,6M€, une augmentation de celles des personnes âgées (+2,8%) à 26,8M€ et une forte progression (+12,9 %) à 42,4M€ de celles de l'Enfance/Famille, notamment en raison de l'accroissement du nombre de mineurs non accompagnés à prendre en charge.

Les autres dépenses de fonctionnement connaissent une évolution différenciée :

- + 3,5% des charges d'activité à 28,3M€, cette progression s'explique par le transport des enfants handicapés désormais imputé en charges d'activité. Hors transports elles diminueraient de près de 1M€.
- ✓ + 9,7% de contribution aux fonds de péréquation à 9,1M€,
- ✓ Les contributions, participations et subventions, sont stables à 60,0 M€, à l'instar de la contribution au SDIS de 23,1M€. Les interventions pour le fonctionnement des collèges, le développement de la culture, des sports, sont optimisées et maîtrisées.



• LES EQUILIBRES FINANCIERS

Contrairement à 2017, le Département n'enregistre pas d'effet ciseau : ses recettes de fonctionnement progressant plus rapidement que ses dépenses. L'autofinancement évolue donc de façon positive.

1. L'épargne brute

L'épargne brute augmente en 2018 de 8,6 M€ (soit +9,9 %/2017). Elle atteint 96,0 M€.

L'épargne brute correspond à la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement. Elle détermine la capacité du département à rembourser sa dette et à investir.

2. L'épargne nette

Pour obtenir l'épargne nette, on retire de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. On obtient ainsi l'épargne nette, qui représente la capacité du Département à dégager sur sa section de fonctionnement des crédits pour financer l'investissement.

L'épargne nette (77,7 M€) augmente plus fortement + 14,5 % (+ 9,8 M€) en raison d'amortissement du capital de la dette moins élevé en 2018 (- 1,2 M€/2017).



• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement : 124,9 M€

Les recettes d'investissement se réduisent légèrement de 0,6 M€.

Pour financer ses investissements, la collectivité dispose :

- ✓ **De l'autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement à savoir son épargne brute (1ère source de financement des investissements) qui s'élève à **96,0 M€**, **d'autres recettes propres** comme le FCTVA (11,5 M€),
- ✓ **et de l'emprunt**, l'emprunt, compte tenu de l'importance des ressources propres ci-dessus, la collectivité n'a eu besoin d'émettre que 6 M€ d'emprunts en 2018.

2. Les dépenses d'investissement : 103,5 M€

Le Département maintient son haut niveau d'investissement.

Les dépenses d'investissement hors capital de la dette sont stables à 103,5M€ après 103,3M€ en 2017. Ce niveau de dépenses d'investissement élevé contribue au soutien de l'activité économique sur le territoire drômois.

✓ Les investissements directs qui restent à un haut niveau

Les investissements directs concernent principalement les travaux effectués pour améliorer les infrastructures routières départementales avec 45,7 M€ de dépenses en 2018 (42,2 M€ en 2017, soit + 3,5 M€) et les travaux sur les Bâtiments départementaux avec 21,2 M€ de dépenses en 2018 (23,2 M€ en 2017, soit - 2 M€).

✓ **Les investissements indirects en forte progression**

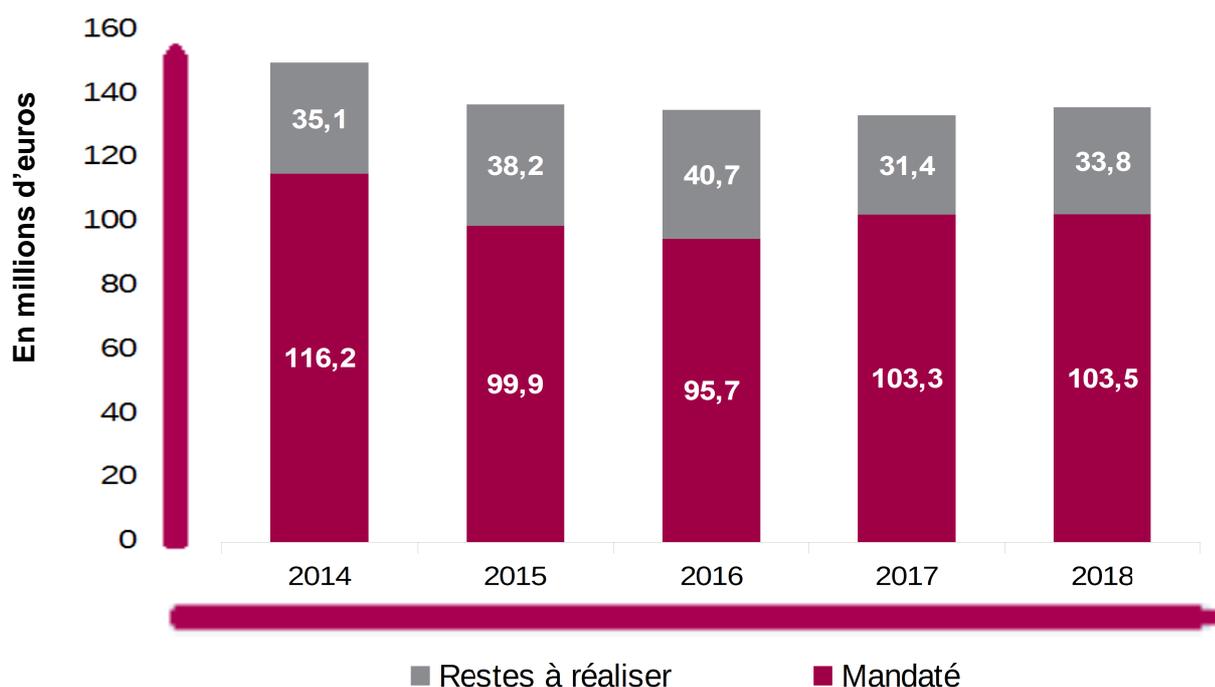
Les investissements indirects permettent au moyen de subventions d'accompagner les territoires et notamment les projets des collectivités locales dans une logique de solidarité mais aussi les projets structurants qui participent à la préservation du tissu économique local et à l'emploi.

Le montant des subventions versées (en dehors des fonds hors budget) connaît une importante progression (+15,2%) à 26,6M€, avec une progression vers le secteur local public de + 18,2 % à 22,4 M€. Ces aides sont à compléter par les fonds hors budget dont les versements s'élèvent en 2018 à 13,9 M€, soit + 3,9 % par rapport à 2017.

- ✓ **Les autres dépenses d'investissements** s'élèvent à 4,8 M€ correspondant aux opérations de travaux pour le compte de tiers (essentiellement d'autres collectivités).

Le ratio rapportant les dépenses d'investissement aux recettes réelles de fonctionnement est de 18,0%, il situe la Drôme comme un des principaux Départements de sa strate (> 500 000 habitants) en matière d'investissement.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (hors DETTE) ET LES RESTES A REALISER (comparaison 2014 à 2018)



Les restes à réaliser constitués des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2018 (38,2 M€) ont diminué de 1,3M€ par rapport à ceux de 2017 (39,5 M€) et sont au-dessous de la moyenne de la période 2014-2018 (42,1 M€).

- ✓ **Autre dépense d'investissement à caractère obligatoire : le remboursement du capital de la dette (18,4 M€).**



• LA GESTION DE LA DETTE

La dette est un des leviers habituels de l'investissement local : l'emprunt permet de compléter les ressources propres de la collectivité locale tout en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'endettement de la collectivité doit être maîtrisé car la charge du remboursement de la dette pèse sur la capacité à investir de la collectivité.

BAISSE DE LA DETTE



La gestion dynamique de la dette est une majeure du Département : il s'agit d'adapter les emprunts aux opportunités de marché mais surtout de faire évoluer l'encours en fonction de la stratégie budgétaire globale poursuivie par la collectivité. Cette démarche active de gestion de l'encours répond à quatre objectifs complémentaires, visant à conserver à la dette son caractère d'accélérateur d'investissement :

- ✓ réduire le montant des frais financiers ;
- ✓ dégager des marges de manoeuvre financières et/ou budgétaires ;
- ✓ diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés ;
- ✓ pérenniser les financements des investissements.

1. Une diminution de l'encours de la dette

Le Département a émis un titre de 6 M€ début 2018 et a remboursé pour 18,4M€ de capital, générant un désendettement de 12,4 M€.

Avec désormais un **encours au 31/12/2018 de 89,5M€**, la Drôme affiche un faible endettement par habitant de 171 € et se situe dans les départements les moins endettés.

2. La part importante de l'annuité de la dette

La part importante de la charge liée au remboursement du capital de la dette, notamment ces deux dernières années (18,35 M€ en 2018 et 19,56 M€ en 2017), est directement liée à la durée de vie résiduelle* courte de la dette (7 ans et 1 mois) qui nécessite d'amortir rapidement le capital.

3. La diminution des frais financiers de 6,9 %

Les frais financiers payés sur les emprunts s'élèvent à 1,3 M€ en 2018 contre 1,4 M€ en 2017.

Cette baisse est due au désendettement du Département et au maintien de taux extrêmement bas sur la partie variable des emprunts du Département.

Le coût de l'annuité de la dette pour la collectivité en 2018 ne représente que 4,1 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. Le Département dispose d'un levier important pour financer les investissements qu'il peut mobiliser à tout moment.

* *Durée de vie résiduelle (DVR)*

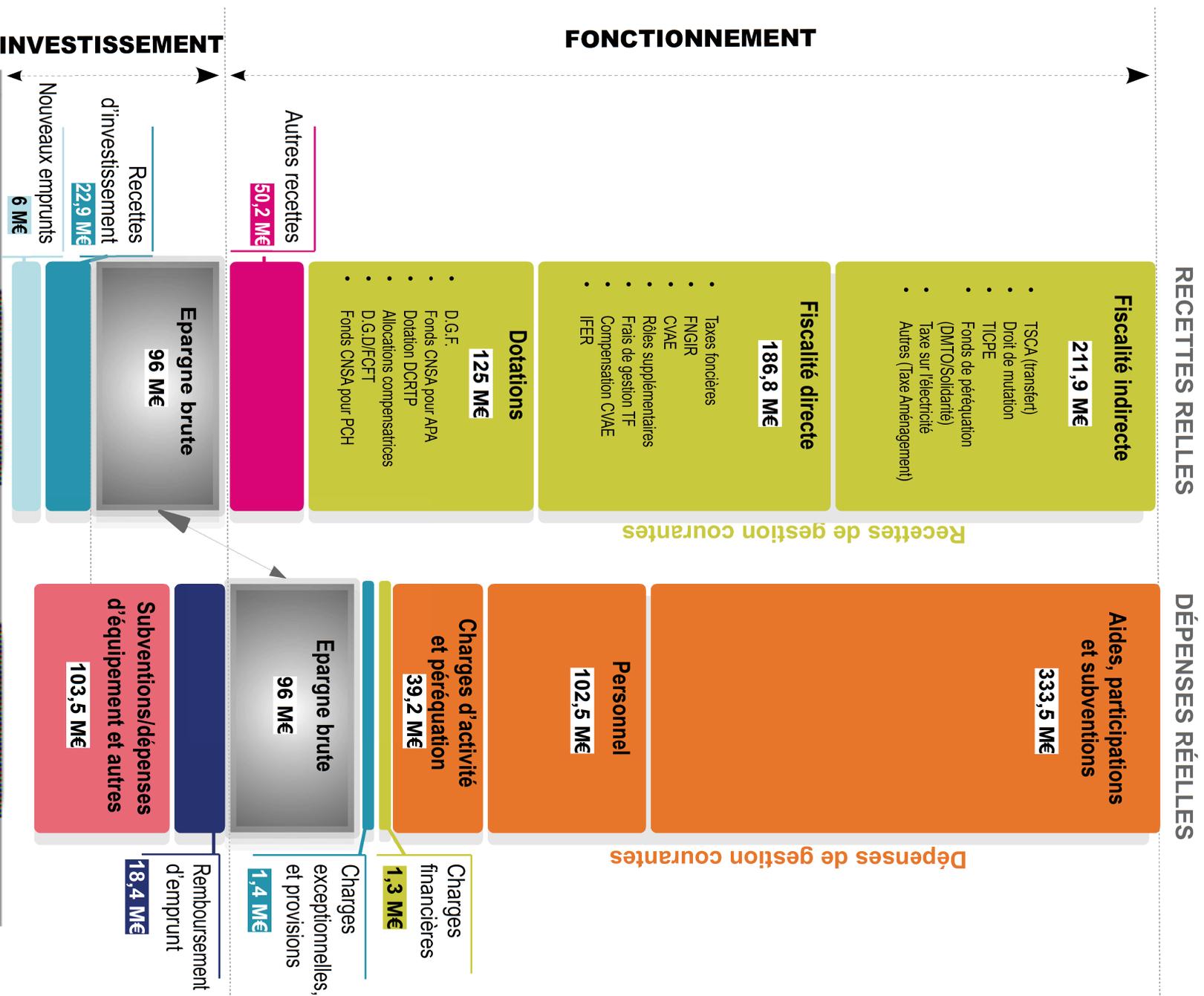
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.



Dans un contexte de réduction des recettes, d'augmentation des allocations individuelles de solidarité, de croissance faible, d'absence de nouvelles recettes significatives et de prise en compte de la réforme territoriale, le Département de la Drôme a maintenu ses efforts de solidarité envers les Drômois et a adapté ses politiques publiques afin de poursuivre ses investissements d'aménagement et de modernisation de son territoire.

LES GRANDES MASSES FINANCIERES

1 - Equilibre Général du Compte Administratif 2018



2 – Evolution des grands équilibres financiers (M€)

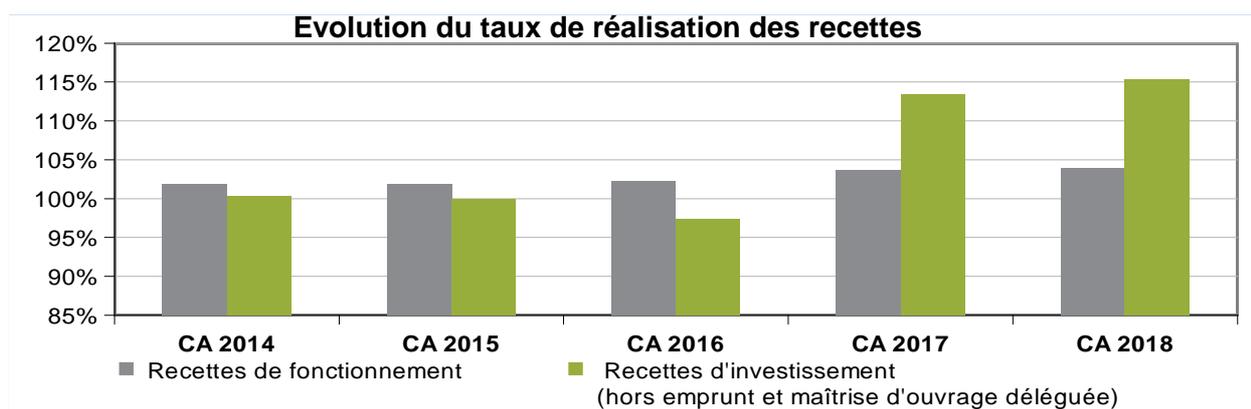
Pour une approche plus fine des taux de réalisation du budget 2018 des crédits votés en faveur des politiques départementales, l'analyse portera sur les mouvements réels en fonctionnement et investissement. Les grands équilibres financiers sont résumés dans le tableau suivant :

	2014	2015	2016	2017	2018
MOUVEMENTS REELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	567 870	576 355	578 303	568 165	573 913
Fiscalité Directe	182 954	187 292	204 832	193 118	186 822
Fiscalité Indirecte	182 721	192 947	198 396	207 774	211 854
Dotations de l'Etat	162 783	151 595	131 959	123 993	124 935
Autres produits (hors excédent)	39 412	44 522	43 116	43 280	50 302
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	479 619	491 968	488 543	480 784	477 921
Personnel	95 476	99 026	98 927	100 083	102 539
RM/RSA/ADPA/PCH Alloc, particip, subventions	336 136	345 698	349 644	339 111	333 505
Charges d'activité, fonds de péréquation et autres dépenses	37 985	37 127	37 902	37 351	39 194
Charges exceptionnelles et provisions	7 861	8 201	480	2 830	1 371
Intérêts de la dette à long terme	2 161	1 916	1 590	1 409	1 312
EPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	88 251	84 387	89 760	87 381	95 992
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (C)	17 918	16 097	16 027	19 560	18 354
EPARGNE NETTE (B) = (A) - (C)	70 333	68 290	73 733	67 821	77 638
MOUVEMENTS REELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors dette (3)	29 562	36 736	26 138	25 408	22 911
Subventions d'équipement reçues	8 383	7 852	3 588	3 490	2 834
FCTVA-DGE-DDEC	15 208	23 519	14 117	12 935	14 822
Autres (hors emprunt et excédent)	5 971	5 365	8 433	8 983	5 254
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR (C) = (A) + (3)	117 813	121 123	115 898	112 789	118 903
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette) (4)	116 235	99 885	95 690	103 331	103 469
Subventions d'équipement versées	27 083	26 022	23 992	23 087	26 599
Dépenses d'équipement directes	85 124	67 609	61 847	72 412	72 085
Autres dépenses d'investissement	4 028	6 253	9 851	7 832	4 785
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134 153	115 982	111 717	122 891	121 823
BESOIN DE FINANCEMENT (D) = (4) - (3)	86 673	63 149	69 552	77 923	80 558
BESOIN D'EMPRUNT (D) - (A) + (C)	16 340	-5 142	-4 181	10 102	2 920
EMPRUNTS	18 500	5 000	5 500	12 840	6 000
Résultat antérieur hors 001, 002 et 1068 (emprunts – besoin d'emprunt)	16 816	18 977	29 119	2 738	3 080
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	71 012	64 741	55 103	65 881	54 609
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	58 708	50 722	35 501	-36 406	-26 443
Résultat de fonctionnement reporté (002)	4 511	4 958	9 516	9 326	13 373
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 816	18 977	29 119	41 539	44 619
Evolution de la dette					
Encours de dette au 31 décembre	130 191	119 095	108 570	101 850	89 496
Ratios					
Taux d'épargne brute (EB / RRF) = (A) / (1)	15,5%	14,6%	15,5%	15,4%	16,7%
Encours de dette au 31/12 / épargne brute	4,40	3,24	4,15	4,01	3,91

Tableau établis à partir des comptes administratifs de 2014 à 2018.

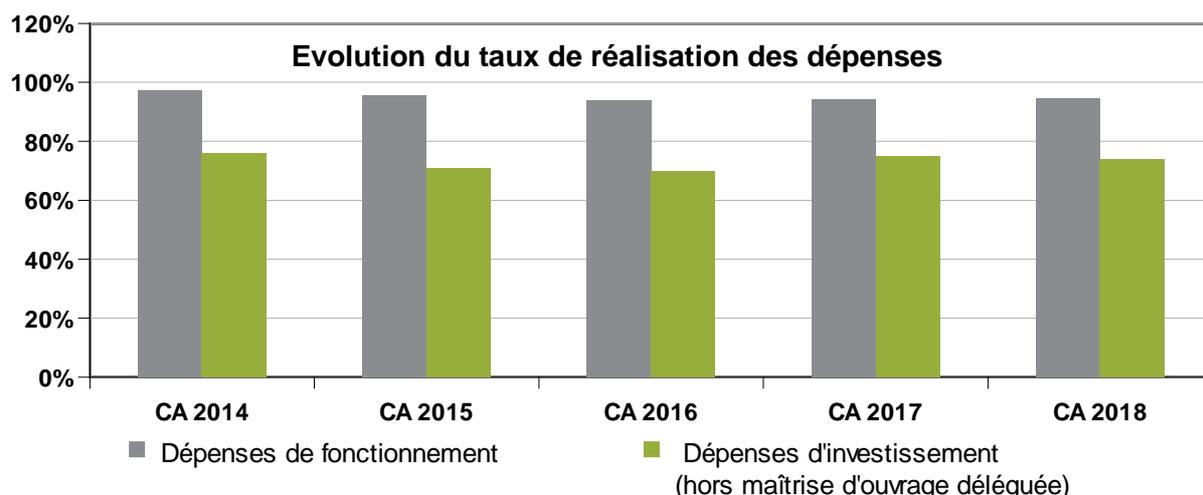
3 – Les taux de réalisation (/ budget voté)

Mandats et Titres émis en % des crédits votés (hors dette, excédents de fonctionnement capitalisés et solde d'exécution de la section d'investissement)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes de fonctionnement	101,9%	101,8%	102,2%	103,7%	103,9%
Dépenses de fonctionnement	97,1%	95,7%	94,0%	94,3%	94,5%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	80,2%	87,2%	80,1%	94,5%	99,3%
Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	73,6%	69,4%	67,0%	72,3%	73,0%



Le taux de réalisation des **recettes** de fonctionnement (103,9 %) reste élevé et stable par rapport à 2017 (103,7%). Ce bon niveau d'exécution provient essentiellement des droits de mutation qui ont été particulièrement élevés au dernier trimestre sans qu'on puisse faire d'ajustements budgétaires et des premiers encaissements de FSE plus importants que prévus.

Quant aux recettes d'investissement (hors emprunt), le taux de 99,3 % correspond à des réalités disparates, avec une sur réalisation pour le FCTVA ou la DGE et une faible réalisation pour les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée et pour compte de tiers.



En dépense de fonctionnement, après avoir atteint un point bas en 2016, le taux de réalisation se redresse progressivement avec 94,5%. Ce taux de réalisation génère d'importants reports (11M€). Avec les reports, le taux d'engagement du budget est désormais de 96,7 % (96,2 % en 2017).

En investissement, le niveau d'exécution des dépenses progresse légèrement à 73% contre 72,3 % en 2017. Ce sont les subventions versées qui se redressent, le taux de réalisation des dépenses d'équipement direct reste moyen, plusieurs projets stratégiques dont les crédits sont votés, sont encore en phase d'études ou de passation des marchés (ex : Auberge des Dauphins).

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE

POLITIQUES (mouvements réels)	Objectifs	En millions d'€			
		Fonc.	Inv.	HB	Total
1 - Action sociale, insertion	Favoriser l'insertion durable par l'emploi.	89,96	1,15	-	91,11
2 – Attractivité économique du territoire	Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique, favoriser le développement économique en soutenant les entreprises, et promouvoir la Drôme grâce à ses atouts touristiques.	6,28	5,03	-	11,31
3 - Autonomie	Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées.	167,39	0,27	-	167,66
4 - Culture	Soutenir la Culture, puissant levier de cohésion sociale et facteur d'attractivité des territoires.	11,06	3,34	0,52	14,92
5 – Education - jeunesse	Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens.	24,93	13,31	0,34	38,58
6 - Environnement	Préserver notre environnement et favoriser la transition énergétique. Protéger la ressource en eau et valoriser les cours d'eau.	4,36	6,89	2,70	13,95
7 - Logement	Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité.	3,49	3,62	-	7,11
8 - Numérique	Faire du numérique un levier pour le développement territorial et développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques.	4,53	5,95	-	10,48
9 – Petite enfance, enfance, parentalité	Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcée.	69,61	-	0,11	69,72
10 – Routes et déplacements	Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements.	27,66	47,01	0,53	75,20
11 - Santé	Accompagner les drômois à tous les âges de la vie (accompagnement, informations, actions de prévention).	4,82	0,01	-	4,83
12 - Sécurité	Mise en œuvre d'une politique départementale de protection des personnes et des biens.	23,13	-	-	23,13
13 – Soutien financier aux collectivités	Accompagner les communes et les intercommunalités.	2,95	11,59	9,73	24,27
14 - Sport	Faire rayonner le Département à travers le sport.	2,40	0,11	-	2,51
15 - Moyens généraux (hors réaménagement de la dette et solde d'exécution de la section investissement)	Optimiser les moyens généraux, préserver l'équilibre financier du Département.	35,35	23,54	-	58,89
<i>NB : Le domaine départemental correspond aux travaux réalisés sur les bâtiments de la politique.</i>		477,92	121,82	13,93	613,67

Action sociale / Insertion



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	89,96 M€
Dépenses d'investissement	1,15 M€

Une feuille de route opérationnelle économie, emploi, insertion a été définie et validée en 2018. Elle permet de développer en transversalité de nouveaux projets entre la politique attractivité économique du territoire et la politique action sociale, insertion.

Le Département gère les ressources et accompagne les bénéficiaires RSA à travers son Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE). En 2018, le Département a renouvelé son PDIE pour 4 ans couvrant la période 2019 à 2022. La construction de cet outil transversal et pierre angulaire de la stratégie départementale à destination des personnes éloignées de l'emploi dont notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes en démarches d'insertion sociale et professionnelle, s'est opérée sous le signe de la concertation de l'ensemble des acteurs Insertion/emploi du territoire. Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche d'harmonisation des règlements d'aides financières, des modifications et ajustements ont été intégrés notamment au sein du règlement d'Allocation d'insertion et du Fonds d'Aide aux jeunes.

Gestion RSA

- Hausse des dépenses de ce programme de 1.13 % au 31/12/2018 par rapport au 31/12/2017 due à une hausse modérée du nombre d'allocataires RSA de 0,86 % et d'une augmentation annuelle de 1 % du montant de l'allocation RSA.

Insertion professionnelle

- Volonté du Département de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.
- Mise en place d'expérimentations et de nouvelles actions : Action Alternative RSA avec ARCHER, Semaine d'intensive sur le projet professionnel avec PRISME, diagnostics individuels à l'entrée dans le dispositif, et poursuite des actions de coaching/accompagnement intensif.

Action sociale / Insertion

- Mobilisation des employeurs et des entreprises avec le développement du dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics et le cofinancement PDIE en complément du FSE d'un poste de facilitateur sur le Sud Drôme (Association Emploi Solidaire).
- Poursuite du soutien et de l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique dans un développement économique consolidé et durable via le Fonds IAE-INNOV 26 (projets innovants, de mutualisation ou de rapprochement, création de nouvelles activités support d'insertion).

Insertion sociale

- Soutien aux actions de redynamisation et aux actions de santé,
- Maintien de l'accompagnement social de publics spécifiques bénéficiaires du RSA,
- Fin 2018, 5 072 allocataires du RSA sont en suivi social ce qui représente 39.3 % du total des allocataires.

Action jeunesse

- 623 aides individuelles du Fonds d'Aide aux jeunes ont été accordées en 2018 pour un montant moyen de 186€. De nombreuses aides sont attribuées notamment en articulation et en amont d'une entrée sur le dispositif de la garantie jeunes.
- Hausse de 28.1 % du financement d'actions collectives au titre du Fonds d'Aide aux jeunes à destination de 480 jeunes.

Action sociale

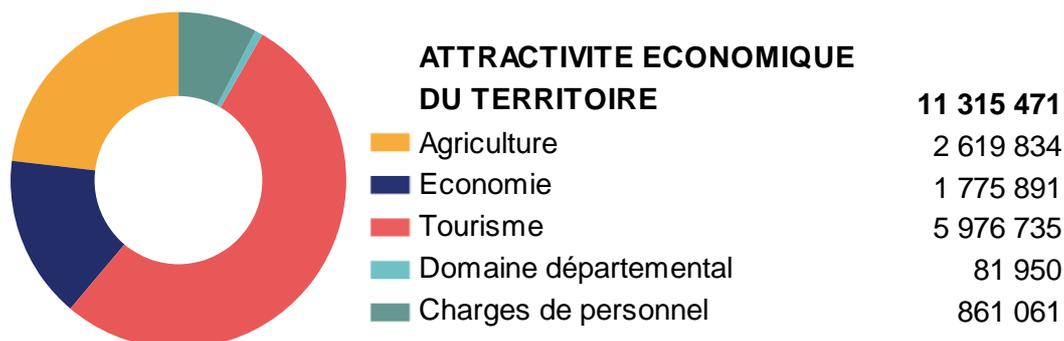
Les équipes des 26 CMS aident les personnes à préserver ou restaurer leur autonomie de vie.

2018 s'est caractérisé par une réflexion sur les territoires d'intervention des CMS destinée à garantir la facilité d'accès pour les habitants.

Insertion

Le Département gère les ressources et accompagne les bénéficiaires RSA à travers son Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE). En 2017, la Direction Insertion a fusionné avec la Direction Développement Economique pour créer la Direction Economie, Emploi, Insertion (DEEI) dont l'objectif est de favoriser pour ses publics (bénéficiaires RSA, jeunes, agriculteurs, travailleurs non salariés) une insertion durable par l'emploi.

Attractivité économique du territoire



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	6,28 M€
Dépenses d'investissement	5,03 M€

Une feuille de route opérationnelle économie, emploi, insertion a été définie et validée en 2018. Elle permet de développer en transversalité de nouveaux projets entre la politique attractivité économique du territoire et la politique action sociale, insertion.

Le Département accompagne le développement des entreprises et des exploitations agricoles à travers plusieurs dispositifs tels que l'aide à l'immobilier d'entreprise, par délégation de compétence des EPCI, ainsi que le financement des projets de zones d'activités mais aussi le soutien aux industries agroalimentaires, à la filière forêt-bois et les règlements liés au soutien à l'agriculture (avec contrepartie FEADER).

Le développement de l'attractivité du Département et la professionnalisation des acteurs sont maintenus avec l'animation du réseau des animateurs économiques des EPCI et avec des actions de promotion du territoire qu'organisent le Département notamment sur les salons : Salon International de l'Agriculture (SIA), TECH N'BIO, MIF et NATEXPO mais aussi sur d'autres évènements thématiques tels que Mardinov' ou Bio&Days.

ECONOMIE

En investissement, deux dispositifs d'aides ont démarré en 2017 et ont impacté la réalisation en 2018 avec une augmentation de 35.8 % des dépenses :

- Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises a permis d'accompagner 10 projets d'entreprises avec une prévision de création de 176 emplois d'ici 3 ans soit une augmentation de 19.7 % du nombre d'emplois créés par rapport à 2017.
- Un seul projet d'aménagement économique porté par les EPCI a fait l'objet d'une aide départementale en 2018.

Le soutien aux plateformes d'initiatives locales a été augmenté de 15.4 % en 2018 notamment grâce à un conventionnement et des objectifs renforcés pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et la mise en place d'ateliers spécifiques.

Attractivité économique du territoire

Par ailleurs, un nouvel appel à projets « Économie solidaire de proximité » a été lancé en fin d'année 2018. Les projets ne seront instruits qu'à partir de 2019.

AGRICULTURE

En investissement, les importants retards de paiement rencontrés pour les dossiers cofinancés avec du FEADER commencent à se résorber. Les instructions réalisées en DDT permettent au Département de payer sa contrepartie, engendrant ainsi une meilleure réalisation en 2018 que 2017. Toutefois, la consommation des crédits reste partielle car de nombreux dossiers doivent encore faire l'objet d'un traitement. De même, le paiement des projets d'irrigation qui représentent des montants importants tarde à venir. Ceci est lié à la complexité de réalisation de ces projets et aux difficultés d'instruction liées au FEADER. Pour les entreprises de l'agroalimentaire, le rythme d'avancée des projet est régulier et les paiements peuvent avoir lieu régulièrement, ce qui assure la consommation de l'enveloppe. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route économie, emploi, insertion, un soutien spécifique pour les producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales a été engagé en 2018. Toutefois, les investissements étant en cours, les paiements interviendront majoritairement en 2019. Enfin, la chronologie délicate des procédures d'aménagement foncier rend incertaine la distribution des crédits de paiement pour les opérations d'aménagement foncier engagées.

En fonctionnement, les habitudes de travail avec les partenaires du développement agricole et forestier, liés au Département par des conventions d'objectifs, garantissent un très fort taux de réalisation des actions et des paiements de subvention qui en découlent. La poursuite du soutien à la prophylaxie animale et la lutte contre le frelon asiatique constitue également une action socle qui assure un taux de réalisation important. Enfin, de nouvelles orientations : relance d'Agrilocal, travail sur la logistique en RHF, priorisation sur le Bio, ou des renforcements de politique : soutien aux SIQO, à l'agritourisme, contribuent à la bonne consommation des crédits 2018.

TOURISME

La part du budget de la Mission Tourisme représente environ 34 % des dépenses totales de la politique Tourisme.

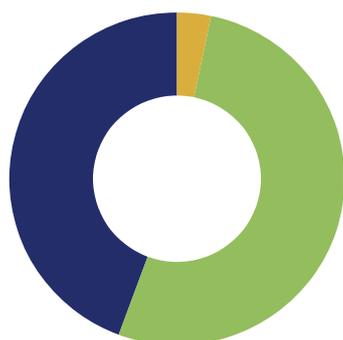
Sur le volet des aides aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la baisse régulière des dépenses qui peut être enregistrée depuis 2017 s'explique par le report de crédits demandés par les bénéficiaires. En effet, la réalisation des plans d'actions portés par les EPCI répond à une logique pluri-annuelle. Les actions seront finalisées en 2019.

Enfin, concernant les aides à l'hébergement touristique, l'abrogation, en 2016, des règlements dédiés aux personnes privées, ne laissant subsister qu'un unique règlement s'adressant aux personnes publiques et leur groupement, démontre la baisse enregistrée en investissement.

MONTAGNE

Création de l'EPIC en juin 2018 pour la gestion des stations de la Drôme. Une réflexion sur l'organisation de l'aspect promotionnel et événementiel a été engagée en fin d'année.

Autonomie



AUTONOMIE		167 659 360
■ Personnes handicapées		74 343 870
■ Personnes âgées		87 847 392
■ Charges de personnel		5 468 098

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	167,39 M€
Dépenses d'investissement	0,27 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Création de la Maison Départementale de l'Autonomie et identification des points d'accueil (CCAS et CMS) ;
- Adoption et mise en œuvre du plan coordonné des actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs (CFPPA) ;
- Installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

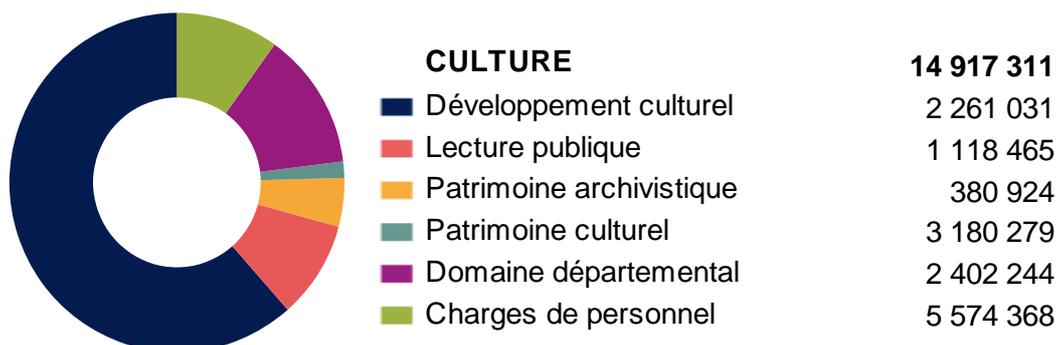
PRINCIPALES EVOLUTIONS DES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel), progressent de 3,93% avec l'intégration en 2018 des crédits concernant les transports scolaires des enfants en situation de handicap soit 2,21 M€, seule compétence demeurée au Département en matière de transport, dans le cadre de la loi NOTRe.

Les dépenses consacrées au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées soit 63,07 M€, représentent 39 % du budget autonomie et sont toujours en forte progression +5,83 %.

Comme en 2017, les dépenses d'hébergement +0,37 % (96,07M€ contre 95,72M€ en 2017) sont stables, résultant des efforts du Département pour contenir l'évolution des charges pour les établissements dont il assure la tarification.

Culture



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	11,06 M€
Dépenses d'investissement	3,34 M€
Hors budget	0,52 M€

PRINCIPALES ACTIONS

Une partie des dépenses de fonctionnement du budget principal 2017 sont inscrites en 2018 sur le Hors budget. Il s'agit des subventions de fonctionnement des établissements d'enseignement artistique publics, issus du schéma départemental, pour un montant de 520 000€.

Les dépenses d'investissement sont en fortes hausses (24,05%) du fait :

- de la mise en place du plan de relance du patrimoine,
- du fonds de soutien à l'image animée,
- des travaux à la médiathèque de Die.

Développement culturel (2 261 031 €)

Soutien :

- aux actions éducatives et culturelles : 84 172 €,
- au schéma des enseignements artistiques et le soutien à la pratique amateur : 410 819 (+ 518 000 hors budget),
- aux équipes artistiques professionnelles et aux événements à rayonnement départementaux pour 1 225 912 € dont 136 500€ pour le fonds de soutien à l'image animée.

Lecture publique (1 118 465 €)

En fonctionnement, 1 074 576 € sont consacrés au fonctionnement des médiathèques.

En investissement, 43 888 € ont été réalisés pour l'équipement en mobilier et matériel.

Culture

Patrimoine culturel (3 180 279 €)

En fonctionnement, 2 146 056€ de subvention pour l'EPCC des Châteaux et 397 504€ pour la conservation du patrimoine dont 234 000€ de subventions pour l'accompagnement des politiques culturelles et patrimoniales.

En investissement, 270 000 € pour l'EPCC et 354 795 € côté conservaton comprenant la restauration et conservation des collections des châteaux, propriétés du Département et plan de relance du patrimoine.

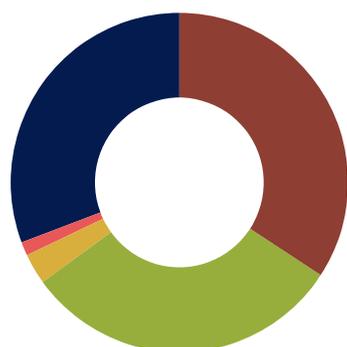
Domaine départemental Culture (2 402 244 €)

Travaux d'investissement sur les Bâtiments culturels (Archives, Médiathèques, Châteaux départementaux,...) comprenant le programme de grosses réparations.

ACTIONS PHARES DE L'ANNEE

- Journées européennes des métiers d'art.
- Exposition « Vercors en bobines » au musée de la résistance de Vassieux.
- Exposition « la mécanique des paysages », installation immersive ombres et lumières, co-création du Théâtre de Nuit et de plusieurs collèges dans le cadre des actions éducatives.
- Ouverture après travaux de la salle de lecture des archives départementales.
- Première participation de la médiathèque départementale à la nuit de la lecture.
- Soutien au film « L'incroyable histoire du Facteur cheval » de Nils Tavernier.
- Création de l'EPCC des Châteaux pour optimiser la gestion.

Education / Jeunesse



EDUCATION/JEUNESSE		38 590 503
■ Collège		11 865 157
■ Enseignement supérieur		503 057
■ Jeunesse		1 134 000
■ Domaine départemental (Bâtiment)		11 894 732
■ Charges de personnel		13 193 557

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	24,93 M€
Dépenses d'investissement	13,31 M€
Hors budget	0,34 M€

EDUCATION

- Dotation aux collèges publics (pédagogie, fluides et entretien, EPS) et soutien aux collèges privés (subvention investissements et dotation fonctionnement).
- Aides aux familles (bourses départementales et chéquier Top dep'art).
- Équipement des collèges publics (numérique, mobilier, entretien, restauration) : 4800 tablettes, 420 bornes wifi, 26 imprimantes 3D, 1500 vidéoprojecteurs, 4700 PC, remise à niveau du câblage informatique, abonnements haut débit. mobiliers innovants, 59 composteurs, salad bar et meubles igloo pour les selfs participatifs...
- Restauration scolaire : 27/30 collèges labellisés de niveau 2, mise en place des selfs participatifs dans 6 nouveaux collèges (12 au total), renouvellement des équipements en restauration.
- Conditions de travail des agents : équipements de protection individuelle, acquisition de matériel ergonomique.
- Actions éducatives : 12000 collégiens bénéficiaires des actions « clés en mains » (culture, usages numériques, environnement, alimentation, collège de demain, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...), 8223 bénéficiaires de Collège au cinéma, au moins un projet éducatif structurant soutenu par collège.

Education / Jeunesse

JEUNESSE

- CDJ : 48 jeunes élus dans 26 collèges; 4 thématiques de travail : santé, sport, handicap et discrimination ; 6 projets : outils de sensibilisation à l'hygiène dans les collèges, valorisation du « bien manger », semaine sans écran, journée événementielle pour sensibiliser les collégiens aux handicaps visibles et invisibles, aménagement des cours de récréation avec du mobilier ludique et adaptable, création d'un jeu de plateau pour lutter contre les discriminations.
- Financement des fédérations d'éducation populaire.
- Financement des politiques jeunesse intercommunales et mise en place d'un nouveau règlement d'attribution.
- Portail bi-départemental Info-Jeunes 07/26.
- Formation des élus territoriaux en charge de la jeunesse et mise en réseau des coordinateurs jeunesses.
- Actions éducatives citoyenneté et action d'éducation aux médias et à l'information généralisée à l'ensemble des 5ème avec une séance pour les familles.
- Ambition jeunesse : coordination partenariale et transversale de la politique jeunesse.

Environnement



ENVIRONNEMENT		13 951 241
■ Environnement		776 358
■ Espaces Naturels Sensibles		1 694 125
■ Gestion de l'eau		9 150 338
■ Charges de personnel		2 330 421

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	4,36 M€
Dépenses d'investissement	6,89 M€
Hors budget	2,70 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Participation aux actions éducatives programmées dans les collèges.
- Poursuite des actions de lutte contre le moustique tigre.
- Animation et réunions publiques des 2 Commissions Locales d'Information sur les sites nucléaires de Romans et Tricastin.
- Réalisation du projet d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du plateau d'Ambel.
- Mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de l'ENS du marais des Bouligons.
- Sécurisation des écuries de l'ENS du parc départemental de Lorient.
- Lancement des marchés pour la réalisation de la maison de site au sein de l'Auberge des Dauphins en forêt de Saoû.
- Poursuite de la restauration des sentiers de randonnée sur les Trois Becs en forêt de Saoû.
- Travaux pastoraux (rénovation impluviums) sur les ENS du Jardin du Roy et du Sapey.
- Nouvelle signalétique d'accueil sur tous les ENS départementaux.
- Organisation de la fête de la nature.
- Adoption du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du Bas Dauphiné et de la plaine de Valence.
- Poursuite de l'assistance technique : communes pour leurs projets en matière d'eau potable et de l'assainissement et EPCI dans la perspective du transfert des compétences.
- Coordination de la négociation quinquennale le la délégation de service public pilotée par le Syndicat Mixtes d'Aménagement Rural de la Drôme (SMARD) pour le réseau de chaleur de Pierrelatte.
- Animation de la démarche d'ingénierie publique départementale.

Logement



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	3,49 M€
Dépenses d'investissement	3,62 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Elaboration et adoption du nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), copiloté par le Département et l'Etat ;
- Accompagnement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Saint-Vallier (Renouvellement Urbain et Copropriétés Dégradées) et Romans-sur-Isère (Renouvellement Urbain) dans le cadre du parc privé ;
- Relance des Programmes d'Intérêt Général en faveur de l'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne et indécent ;
- Poursuite ou mise en place de partenariats, dans le cadre de la production d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux, avec les EPCI (Crestois Pays de Saillans, Val de Drôme, Baronnies en Drôme Provençale et Buis les Baronnies, Diois, Porte de DrômArdèche, Valence Romans Agglo, Montélimar Agglomération).

EVOLUTIONS 2018 PAR RAPPORT A 2017

Suivi territorial des actions menées en faveur du logement et de l'habitat, des aides à la pierre et des aides à la personne.

Numérique



NUMERIQUE		10 479 148
■ Numérique		8 005 402
■ Charges de personnel		2 473 746

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	4,53 M€
Dépenses d'investissement	5,95 M€

ACTIONS PHARES 2018

EDUCATION

Fonctionnement

- Poursuite de la prise en charge des abonnements haut débit + des hausses de débits sur certains collèges suite au déploiement des tablettes (11 collèges sur 31 en 30 Mégas).
- Soutien au fonctionnement de CANOPE (Accompagner les projets éducatifs et culturels proposés par le Département et participer à leur valorisation. Accompagner les services du Département dans les évolutions du collège de demain.
- Versements aux collèges privés de la parité par rapport aux collèges publics, dispositif réglementaire.
- Actions éducatives sur le numérique dans les collèges (prévention aux usages du numérique).

Investissement

- Déploiement de 1 200 tablettes numériques dans le cadre du Plan Numérique pour l'Education, poursuite des renouvellements des postes informatiques et des serveurs, forte augmentation du budget audiovisuel des collèges, renouvellement complet des actifs de réseaux des collèges, équipement en wifi de 15 collèges sur 31, achats d'imprimantes 3D dans le cadre d'actions éducatives et augmentation du déploiement des outils numériques.
- Poursuite du soutien à l'investissement de CANOPE. Plan de câblage de 2,5 Md'euros sur budget de la direction des bâtiments, réalisé sur les collèges publics de la Drôme en 2017-2018.

Numérique

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES DANS LES TERRITOIRES

INFRASTRUCTURES

Poursuite du financement du déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) confié au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

Participation au financement du raccordement à la fibre optique hors dispositif FTTH de sites économiques ou accueillant du public tels que des entreprises, des zones d'activités, des institutions et prise en charge financière des travaux d'amélioration du réseau haut débit sur le plateau du Vercors.

Dans le cadre des programmes nationaux lancés en 2016 de résorption de zones blanches en téléphonie mobile, le Département a participé au montage des projets des 17 communes drômoises concernées et contribué financièrement pour la réalisation des travaux de 8 sites en 2018. Dans le cadre du dispositif national New Deal (2018) d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile, le Département a obtenu la priorisation de 4 nouvelles communes drômoises, en concertation avec la Préfecture et la Région.

DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES

Soutien des actions de l'association le Moulin digital qui participe au développement d'un écosystème numérique drômois et facilite l'appropriation des usages digitaux de tous les Drômois, y compris l'évolution interne de l'e-administration en direction des usagers.

Soutien financier en faveur d'actions visant à éduquer, sensibiliser les jeunes à une bonne pratique des usages numériques et à intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques et culturelles :

- coordination du dispositif Promeneurs du Net,
- actions éducatives numériques proposées dans les collèges et notamment celles en lien avec la diffusion des techniques de fabrication numérique,
- mise en valeur des métiers liés au numérique lors du Forum de l'emploi 26 07,
- classes culturelles numériques associant art, collégien et numérique.

Pilotage d'actions à caractère innovant : un hackathon avec des lycéens sur l'autonomie des personnes âgées, trois séminaires tourisme et numérique territorialisés, la découverte d'usages digitaux par le jeu.

Soutien financier de projets de territoire tel que « Détour numérique », manifestation en milieu rural alliant art, culture, et technologie, et l'ouverture d'une section industrielle au sein de l'école des analystes développeurs de Valence.

Poursuite du dispositif Tiers-lieux innovants qui consiste à soutenir le développement de tiers-lieux orientés services aux publics et/ou espaces de travail collaboratif : 17 structures soutenues en 2018.

Convaincu de la nécessité du travail en réseau, le Département pilote aussi et déploie une animation, une coordination des acteurs drômois de la médiation numérique qui contribuent à rendre les usagers plus autonomes dans leurs pratiques digitales.

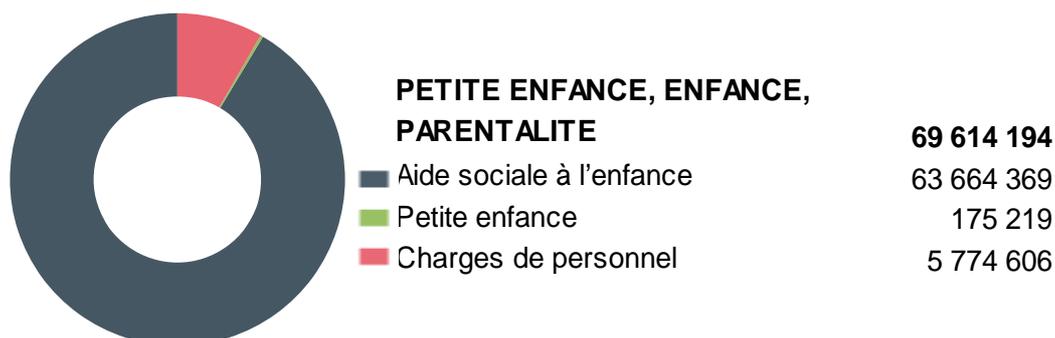
Numérique

DOSIN

Les grands projets 2018

- Audit sécurité du système d'information ;
- Mise en place du projet Dématic de dématérialisation des demandes de subventions ;
- Changement des presses numériques de la reprographie ;
- Premier vote électronique pour les élections professionnelles ;
- Migration IODAS Web de Drôme Solidarité ;
- Dématérialisation de la validation des jurys RH ;
- Mise en place de l'Atlas dynamique de la Drôme.

Petite enfance, enfance, parentalité



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	69,61 M€
Hors budget	0,11 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise en œuvre de la loi de 2016 relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application, et notamment en proposant des formations aux professionnels ASE et aux partenaires dans le cadre de l'ODPE, en nommant un médecin référent de la protection de l'enfance et en assurant des visites en présence d'un tiers.

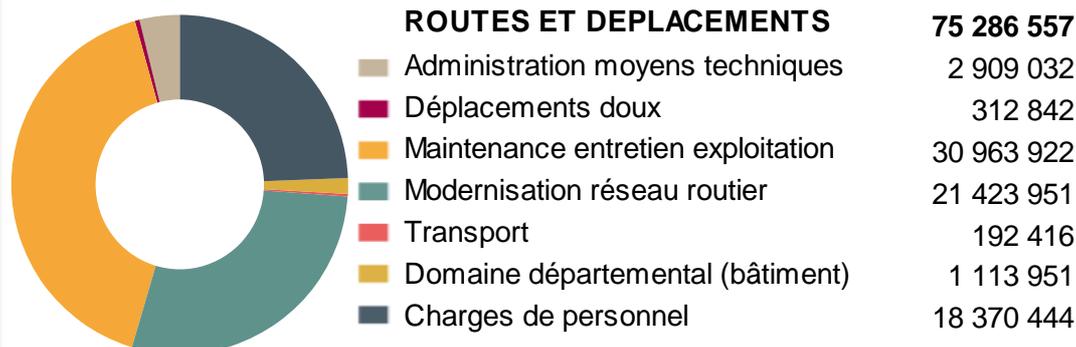
De même, l'ensemble des professionnels sur les territoires ASE et les territoires d'action médico-sociale à ont été formés à l'évaluation de la situation d'un mineur à partir d'une information préoccupante en s'appuyant sur un référentiel unique (CREAIL-AURA) pour assurer le continuum du parcours de l'enfant et la signature d'un projet pour l'enfant (PPE).

- Renforcement du soutien des familles dans une optique de prévention des situations de danger (dont Prévention Spécialisée).
- Proposer une prise en charge globale avec des modes d'accueil diversifiés, par la création de places par extension de capacités des services existants et par appels à projets (SAPMF et suivi d'extérieur).
- Optimiser les dépenses de l'aide sociale à l'enfance, en régulant les entrées et les sorties, face à l'augmentation de prises en charge des Mineurs non accompagnés (+ 40 % en 2018) et des enfants drômois.

En moyenne sur l'année 2018, 2 850 enfants ont été placés et suivis (AEMO), contre 2 617 en moyenne en 2017. Parmi ces enfants, 619 étaient accueillis en continu en accueil familial départemental au 31/12/18, contre 578 en janvier (soit + 7 %).

- Renforcer les inspections et les contrôles avec la mise en place pour chaque enfant accompagné ou accueilli d'un projet pour l'enfant et d'un plan d'action partagé.

Routes et déplacements



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	27,66 M€
Dépenses d'investissement	47,01 M€
Hors budget	0,53 M€

PRINCIPALES ACTIONS

L'année 2018 a vu la poursuite ou l'aboutissement de démarches engagées par la Direction des Déplacements telles que :

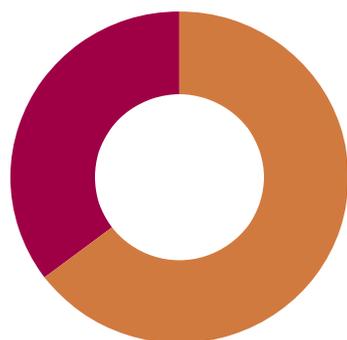
- la programmation pluriannuelle des investissements routiers sur RD, dans le cadre du SODeR (Schéma d'Orientation des Déplacements Routiers) et dans le respect de la PFI (Programmation Financière des Investissements) ;
- la démarche de redéfinition des politiques d'entretien et d'exploitation de la route ;
- le pilotage des dossiers liés aux déplacements et au développement durable, au plan de prévention du bruit dans l'environnement ;
- la sécurisation du réseau routier, l'amélioration de l'accessibilité des territoires, la fluidification des trafics.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant s'élève à 47,01M€ en 2018 contre 42,95M€ en 2017 du à une campagne de revêtements et grosses réparations aux chaussées complémentaires, et à une très bonne réalisation des autres opérations du programme pluriannuel d'investissement sur RD (taux de consommation des crédits votés de 97,91%).

ACTIONS PHARES DE L'ANNEE

- La mise en service de la déviation de Puy St Martin ;
- La réfection de chaussée du Boulevard des Présidents à Montélimar ;
- Le calibrage entre La Batie Rolland et La Bégude de Mazenc ;
- L'aménagement entre Alex et Montoisson ;
- L'expérimentation de la sécurité active ;
- La mise en place d'un nouvel outil de suivi d'activités pour l'exploitation ;
- Démarche innovation : 3 projets internes primés.

Santé



SANTÉ

4 826 838

■ Prévention santé

1 704 627

■ Charges de personnel

3 122 211

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	4,82 M€
Dépenses d'investissement	0,01 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Actions de promotion de l'offre de soins.
- Actions de protection maternelle et infantile visant à préserver la santé de la mère et de l'enfant et à garantir le bon développement de ce dernier.
- Actions de santé publique : dépistage et vaccination publique.
- Planification familiale et conseil conjugal.
- Agrément et suivi des modes de garde des jeunes enfants.

EVOLUTIONS 2018/2017

- Adoption du plan départemental de redynamisation de l'offre de soins
- Formation en Drôme de médecins maîtres de stage.
- Développement des places réservées en crèches et définition avec la CAF des secteurs et types d'accueil où il convient de susciter ou d'encourager les initiatives.
- Renforcement des actions de promotion de l'allaitement maternel.
- Planification familiale : développement des actions de sensibilisation en direction des jeunes des collèges et des lycées professionnels.

Sécurité



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	23,13 M€

La mission principale du SDIS consiste en la mise en œuvre d'une politique départementale de protection des personnes et des biens.

Le Département représente le principal financeur du SDIS à hauteur de 60 % du budget de fonctionnement et a tenu à conserver son maintien au même niveau.

En 2018, les interventions du SDIS ont progressé de plus de 14% par rapport à 2017 avec 37 895 interventions. Les secours à la personne représentent plus de 72 % avec 27 482 secours, soit une hausse historique de 21 % en contrepartie d'une baisse de 9 % pour les incendies par rapport à 2017.

Le SDIS compte 2 586 sapeurs pompiers volontaires à fin décembre 2018, en progression par rapport à 2017, et 292 sapeurs pompiers professionnels.

Les orientations stratégiques du SDIS en 2018 ont été portées sur :

- La finalisation et vote du SDACR 2018-2023 (Schéma Départemental d'Analyse et Couverture des Risques) ainsi que le renouvellement de la convention de partenariat entre le Département et le SDIS pour la période 2019-2021.
- Le développement du volontariat est resté un axe prioritaire en 2018 avec l'accélération du plan d'action volontariat et une campagne de communication globale pour améliorer le recrutement, la disponibilité et fidélisation des volontaires. La fonction d'ambassadeur du volontariat a notamment été créée.
- Le SDIS a lancé son schéma directeur immobilier et le renouvellement du Parc Matériel Roulant (2019-2021) tout en poursuivant les opérations immobilières en cours (Alixan/besayes, Le Grand Serre, Grâne, Etoile-Sur-Rhône, Séderon, Tain l'Hermitage).

En 2018, l'opération de construction neuve du CIS de Saint-Paul-Trois-Châteaux a été engagée.

Soutien financier aux collectivités



En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	2,95 M€
Dépenses d'investissement	11,59 M€
Hors budget	9,73 M€

En investissement

- Maintien du soutien financier aux Collectivités pour les accompagner dans leurs projets d'investissement selon 2 axes principaux :
 - Solidarité territoriale : soutien financier aux projets de patrimoine des communes de moins de 1,3 M € de PFI et à la voirie communale pour les communes de moins de 5 000 habitants.
 - Cohérence territoriale : soutien financier aux projets de plus de 80 000 € pour les communes et les EPCI. Notamment pour le financement de 5 Maisons de Santé représentant plus 1M€ de subventions. Le Département a également poursuivi son soutien pour les projets de requalification urbaine pour 2,5M€.

En fonctionnement

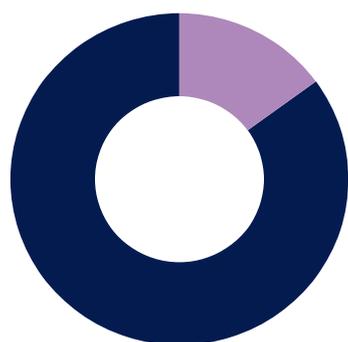
- Accompagnement des dynamiques territoriales par le soutien aux manifestations d'intérêt local.
- Participations statutaires aux Parcs Naturels Régionaux.
- Poursuite des actions engagées dans le domaine de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale.

Réflexions stratégiques

- Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) engagé par la Région, le Département a lancé une large consultation auprès des acteurs des territoires drômois afin d'élaborer une contribution consolidée.
- En 2016, la Préfecture et le Département se sont engagés dans l'élaboration conjointe d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Lors de sa séance du 5 février 2018, l'Assemblée départementale a validé le Schéma. Sa mise en œuvre doit se poursuivre jusqu'en 2024.

14 - Sport

Sport



SPORT	2 504 323
■ Sport	2 129 462
■ Charges de personnel	374 860

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	2,40 M€
Dépenses d'investissement	0,11 M€

Sport scolaire :

- Organisation de 2 Défis nature scolaire.

Sport :

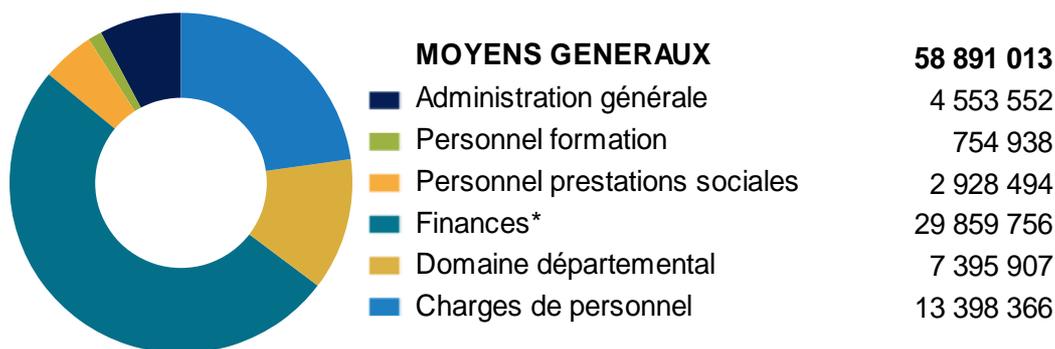
- Soutien à 53 projets de comités sportifs dans 4 appels à projets thématiques.
- Accompagnement de 37 clubs de niveau national et 25 sportifs de haut niveau au sein du Club Drôme. Mise en place d'un collectif "Para-sportifs" au sein du Club Drôme.
- Soutien à 9 sections sportives de collèges dans 6 disciplines sportives.
- Accompagnement logistique de 85 manifestations sportives.
- Mise à disposition de la Maison des bénévoles du Sport Drôme- Ardèche auprès de 42 structures associatives départementales.

Sport nature :

- Poursuite de l'accompagnement des EPCI pour l'exercice et la prise de compétence « gestion des sentiers de randonnée » (2/3 des EPCI drômois ont la compétence « sentiers »)
- Inscription de 10 nouveaux sites au PDESI plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) : démarche pour la pérennisation des lieux de pratique de sports de nature
- Soutien aux gestionnaires de lieux de pratique sports de nature : 70 000€ de subvention pour l'aménagement de sites
- Accompagnement d'un EPCI sur la prise en compte des sports de nature dans les documents d'urbanisme (partenariat CAUE).
- Création de 29 nouveaux Bons plans sports nature
- Entretien et veille du réseau de randonnée : gestion de 183 alertes via le site national d'alerte Suricate www.sentinelles.sportsdenature.fr

Action phare 2018 création du dispositif « Ambassadeurs sports de nature ». 4 ambassadeurs soutenus.

Moyens généraux



*hors réaménagement de la dette

En M€	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	35,35 M€
Dépenses d'investissement	23,54 M€

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2018 a permis de conforter l'évolution de la stratégie RH conduite depuis 2015 : maîtrise de la masse salariale, reconnaissance de l'engagement des agents au travers des CAP et de la politique salariale.

La collectivité a décidé de s'engager en faveur du cadre et des conditions de vie et de travail des agents :

- les prestations sociales ont été revalorisées : + 50 % pour la participation employeur au titre du maintien de salaire, + 10 % pour la participation au titre de la complémentaire santé ;
- poursuite de la politique en faveur des déplacements collectifs : la participation employeur a été maintenue, conduisant à une participation de près de 100 % sur le périmètre de Valence aggro.

L'année 2018 a également permis de conforter l'engagement en faveur de la formation ; le Plan de Formation 2019-2021 permettra d'accompagner la collectivité dans ses évolutions.

Déjà, près de 125 cadres et encadrants ont été formés à l'accompagnement au changement, le désign de service et les serious games.

L'accompagnement managérial a permis d'aider 269 cadres dans la réalisation de leurs fonctions.

Moyens généraux

La collectivité a conforté son engagement en faveur de l'innovation au service des usagers : la création de la MDA, les travaux autour des périmètres d'actions médico-sociales sont importants et seront concrétisés en 2019.

Enfin, soucieux de la conciliation des temps de vie et de l'économie d'énergie, la collectivité a poursuivi ses efforts en faveur du télétravail : 230 personnes ont ainsi pu télétravailler en 2018, soit 8,5 % des effectifs du Département.

FINANCES

Les 85,3 M€ de dépenses du secteur d'intervention « finances » relatifs à la politique Moyens généraux correspondent essentiellement la gestion de dette (19,4 M€) et la reprise des résultats d'investissement (26,4 M€).

La gestion de dette comprend :

- l'annuité de la dette dont 18,2 M€ de remboursement de capital et 1,3 M€ d'intérêts de la dette.

Les autres postes dépenses qui rentrent dans cette politique sont :

- le reversement de la taxe d'aménagement pour 1,4 M€,
- la réalisation de provisions pour 0,9 M€,
- la contribution à la péréquation horizontale pour 9,1 M€,
- ou encore les annulations de titres antérieurs ou les mises en non valeur de créances pour 0,5 M€.

LE « DOMAINE DEPARTEMENTAL » : les bâtiments

Le patrimoine immobilier du Département représente plus de 260 sites pour environ 340 000 m² de planchers comprenant notamment 31 collèges, 4 gymnase, 5 médiathèques, 3 châteaux....

En 2018, **les investissements** sur le patrimoine lié aux moyens généraux ont atteint 4,1 M€, avec notamment :

- 2,037 M€ pour les travaux de performance énergétique
- 0,464 M€ pour les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapée
- 1,349 M€ de travaux sur l'aéroport de Chabeuil (hangars)
- 0,692 M€ de travaux sur le programme Grosses Réparations Moyens Généraux

Les dépenses de fonctionnement liées aux frais de gestion des bâtiments (assurance, nettoyage des locaux, contrats de maintenance) atteignent 2,49 M€. 75% des postes augmentent automatiquement chaque année (énergie, loyer, etc...).

Pour illustrer ces points, il vous est proposé de vous présenter successivement :

➤ Une analyse financière des sections du budget de l'exercice 2018

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- L'autofinancement / Épargne
- Les dépenses d'investissement
- Le financement de l'investissement
- La dette départementale

➤ Les onze ratios prévus par la loi du 6 février 1992 et son décret d'application du 27 mars 1993.

Ils sont également présentés en annexe du Compte Administratif.

- Dépenses de fonctionnement en euros par habitant
- Produit de la fiscalité directe en euros par habitant
- Recettes de fonctionnement en euros par habitant
- Dépenses d'équipement en euros par habitant
- Encours de la dette en euros par habitant
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) en euros par habitant
- Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement (en %)
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (en %)
- DRF + Remboursement de capital / RRF (en %)
- Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement (en %)
- Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement (en %)

Vous trouverez ci-après, en mouvements réels et d'ordre, la balance des réalisations par chapitre budgétaire. Pour une approche plus fine, l'analyse du compte administratif 2018 est basée uniquement sur les mouvements réels effectués en fonctionnement et investissement.

Chap.	Chapitre	Dépenses votés	Dépenses réalisés	% Mandaté	Recettes votés	Recettes réalisés	% Mandaté
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	26 443 394,14	26 443 394,14	100,00 %	-	-	
020	Dépenses imprévues (dépenses)	1 000 000,00	-		-	-	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (recettes)</i>	-	-		27 700 000,00	-	0,00 %
024	Produit de cession des immobilisations	-	-		1 971 681,25	-	0,00 %
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.investissement)</i>	3 900 000,00	4 023 938,05	103,18 %	36 100 000,00	36 150 938,02	100,14 %
041	<i>Opérations d'ordre patrimonial (à l'intérieur de la section d'investissement)</i>	1 800 000,00	1 568 600,00	87,14 %	1 800 000,00	1 568 600,00	87,14 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00	700 000,00	100,00 %	64 620 750,02	66 140 016,60	102,35 %
13	Subventions d'investissement	75 000,00	74 505,70		5 219 814,48	6 125 629,79	117,35 %
16	Emprunts et dettes assimilées	53 676 310,00	52 060 506,17	96,99 %	82 254 400,00	39 700 319,99	48,27 %
20	Immobilisations incorporelles	2 472 809,59	1 072 355,73	43,37 %	-	-	
204	Subventions d'équipement versées	35 070 131,44	26 599 220,70	75,85 %	-	-	
21	Immobilisations corporelles	12 780 008,54	7 978 149,91	62,43 %	-	-	
23	Immobilisations en cours	79 138 990,45	63 034 067,85	79,65 %	2 198 475,01	1 496 013,82	68,05 %
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-		-	-	
27	Autres immobilisations financières	1 435 600,00	45 822,75	3,19 %	25 000,00	79 270,63	317,08 %
28	Amortissements des immobilisations	-	-		-	-	
454	Oper. Rememb. Et d'aménagement Foncier	658 984,87	497 608,13	75,51 %	-	-	
455	Oper. d'invest. sur établissements d'enseignement	499 573,67	34 653,97	6,94 %	125 100,00	-	
458	Opérations sous mandats	6 549 197,30	3 426 650,47	52,32 %	5 484 779,24	3 678 608,78	67,07 %
	TOTAL INVESTISSEMENT	227 500 000,00	187 559 473,57	74,26 %	227 500 000,00	154 939 397,63	60,26 %
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-		13 373 283,88	13 373 283,88	100,00 %
011	Charges à caractère général	37 936 338,80	28 590 745,12	75,37 %	-	-	
012	Charges de personnel et frais assimilés	103 859 084,95	102 538 881,47	98,73 %	-	-	
013	Atténuations de charges	-	-		2 915 700,00	2 793 074,56	95,79 %
014	Atténuations de produits	11 640 045,00	10 410 147,00	89,43 %	-	-	
015	Revenu minimum d'insertion	-	-		-	-	
016	APA	58 850 000,00	58 847 712,86	100,00 %	21 176 000,00	21 430 793,00	101,20 %
017	RSA - Section de fonctionnement	75 390 878,88	73 241 937,36	97,15 %	1 134 524,23	1 203 630,76	106,09 %
022	Dépenses imprévues (dépenses)	3 970 000,00	-		-	-	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	27 700 000,00	-		-	-	
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.fonctionnement)</i>	36 100 000,00	36 150 938,02	100,14 %	3 900 000,00	4 023 938,05	103,18 %
65	Autres charges de gestion courante	210 165 513,56	201 414 754,01	95,84 %	-	-	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	206 327,00	193 396,88	93,73 %	-	-	
66	Charges financières	2 109 933,00	1 312 457,33	62,20 %	-	-	
67	Charges exceptionnelles	661 878,81	460 690,53	69,60 %	-	-	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 010 000,00	910 000,00	90,10 %	-	-	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-		3 011 408,45	2 734 623,09	90,81 %
73	Impôts et taxes	-	-		195 827 273,52	211 854 262,08	108,18 %
731	Impositions directes	-	-		185 267 251,00	186 821 891,00	100,84 %
74	Dotations, subventions et participations	-	-		113 585 961,66	114 341 460,62	100,67 %
75	Autres produits de gestion courante	-	-		28 623 614,26	29 905 433,21	104,48 %
76	Produits financiers	-	-		237 483,00	153 730,30	64,73 %
77	Produits exceptionnels	-	-		372 500,00	2 498 954,92	670,86 %
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-		175 000,00	175 000,00	100,00 %
	TOTAL FONCTIONNEMENT	569 600 000,00	514 071 660,58	89,14 %	569 600 000,00	591 310 075,47	102,10 %

TOTAL GENERAL 797 100 000,00 701 631 134,15

797 100 000,00 746 249 473,10

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1/ Des recettes en hausse mesurée

Recettes de fonctionnement	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
	568,2	573,9

Les recettes du Compte Administratif 2018, comme en 2017, sont encore impactées par le transfert de l'essentiel de la compétence transport aux régions. Après la perte de 50 % de CVAE en 2017, en 2018 la compensation de CVAE reversée par la région est réduite de 10M€. La compétence transport a encore été déléguée au Département en 2017, générant une compensation de CVAE plus importante à hauteur de 19,8M€. En 2018, la compensation de CVAE n'est plus que de 9,0M€, conformément au montant arrêté par la CLERCT.

En volume, l'évolution des recettes reste positive + 1 % à 573,9M€ et, après neutralisation de la compensation, la progression ressort à 3 % (rappel : +0,8 % en 2017 à périmètres constants).

Plusieurs raisons expliquent ce dynamisme,

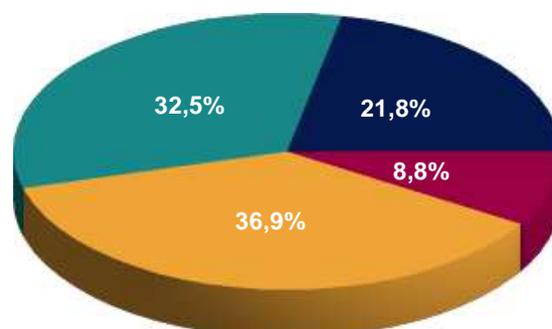
- la fin des réductions des dotations de l'État,
- la croissance économique,
- et la bonne tenue du marché immobilier.

En 2018, c'est encore la part de la fiscalité indirecte qui progresse le plus rapidement (+2,0%) essentiellement en raison de la hausse des droits de mutation (+5,6%).

Elle représente désormais 36,9 % des recettes de fonctionnement au détriment de la fiscalité directe (32,5%) et surtout des dotations (21,8%).

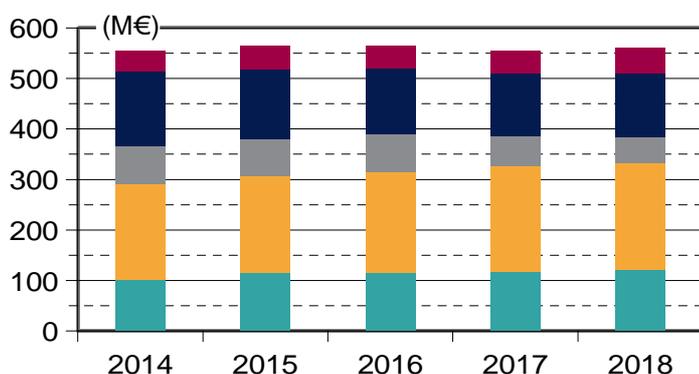
En 2018, la baisse des dotations est stoppée, après 4 années consécutives de réduction de DGF. Leur part passe désormais à 21,8% après avoir constitué près de 30 % des recettes de fonctionnement en 2013.

Structure des recettes de fonctionnement 2018



■ Dotations de l'Etat ■ Fiscalité directe
■ Fiscalité indirecte ■ Autres recettes

Evolution des recettes de fonctionnement



■ Autres recettes ■ Dotations de l'Etat
■ Fiscalité des entreprises ■ Fiscalité indirecte
■ Foncier bâti

Les recettes évoluent positivement jusqu'en 2016, la perte de 50 % de CVAE en 2017 explique la baisse des recettes en volume en 2017. Puis en 2018, malgré une réduction de la compensation de CVAE, les recettes reprennent leur progression (+1%).

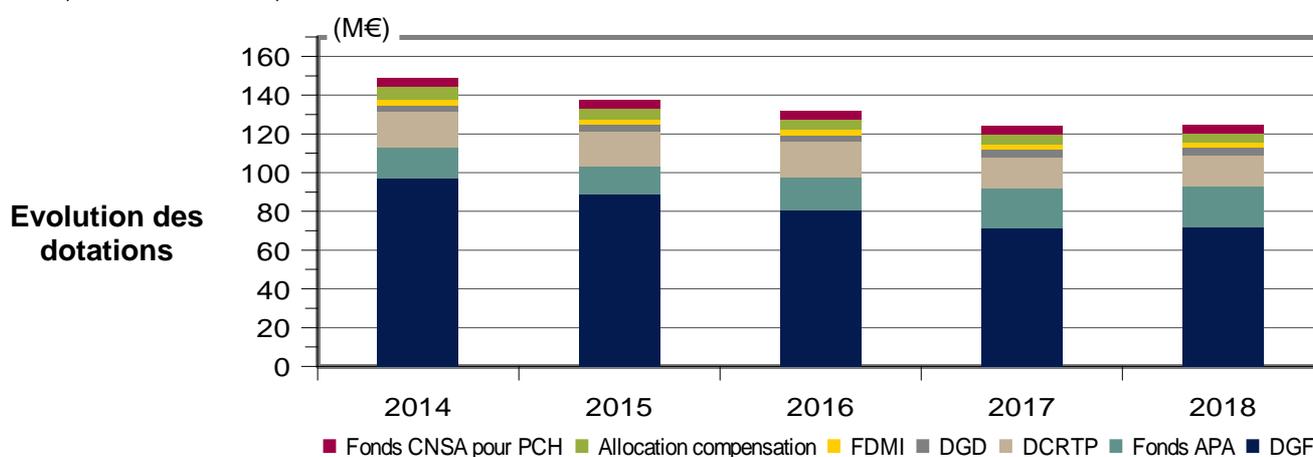
2/ Des dotations stables après 4 ans de ponction

Dotations	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		123,99

Le montant de DGF retiré au Département de 2014 à 2017 s'est élevé à 28,3 M€, - 3,3 M€ en 2014, - 8,0 M€ en 2015, - 8,2 M€ en 2016 et - 8,8 M€ en 2017, pour contribuer à la réduction des déficits publics.

En 2018, un autre dispositif a été mis en place qui n'affecte pas les recettes des collectivités locales, les dotations de l'Etat et les compensations de fiscalité sont donc quasi stables, avec 71,6M€ de DGF (-0,1M€ /2017), 3,7M€ la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) (-0,2M€/2017), 2,8M€ de FMDI (-0,1M€/2017) et 4,7M€ d'allocations compensatrices comme en 2017.

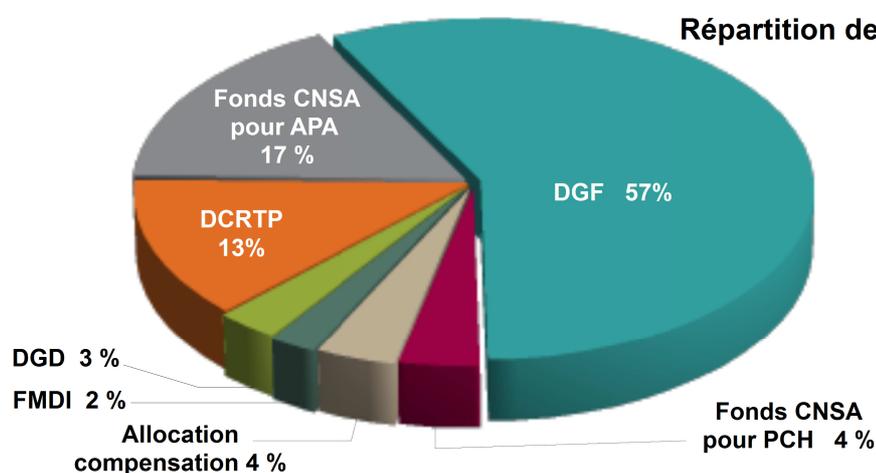
La DCRTP (*Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle*) qui est rentrée en 2017 dans le champ des variables d'ajustement de l'enveloppe normée⁽¹⁾, après avoir baissée en 2017, est stable à 16,4 M€.



La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse trois fonds au Département, pour l'APA, pour la PCH et la MDPH.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi « ASV ») génère des dépenses supplémentaires financées par trois nouveaux concours versés par la CNSA : le premier pour la revalorisation des droits pour l'APA, le second pour la coordination de la prévention de l'autonomie et le dernier au titre du forfait autonomie.

Les versements du principal fonds (APA) enregistrent une décélération régulière depuis 2016, avec +20 % en 2016, +16 % en 2017 et + 5,8 % en 2018. Les recettes versées par la CNSA pour l'APA s'élèvent désormais à 21,1M€.



La dotation de financement CNSA pour la PCH progresse également de 4,4 M€ à 4,7M€.

Le poids des dotations représente 21,8 % des recettes de fonctionnement.

⁽¹⁾ Depuis 1996, les relations financières entre l'Etat et ces collectivités sont caractérisées par l'existence d'une "enveloppe normée". Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle permet à l'Etat d'ajuster le montant des dotations, notamment pour maîtriser ses dépenses.

3/ Une fiscalité directe à périmètre réduit

Fiscalité directe	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		179,11

La fiscalité directe enregistre une nouvelle baisse, après -6,1 % au CA 2017 et désormais -3,5 % au CA 2018.

Cette baisse est imputable au transfert de la compétence transport, en 2017, la baisse est imputable directement à la perte de CVAE et, en 2018, la diminution s'explique par la réduction de la compensation versée.

En 2017, le Département par délégation de la Région a continué à assurer la compétence transport, délégation rémunérée par un versement plus important de compensation de la CVAE (19,8 M€). En 2018, le Département n'a plus perçu que le montant définitif de compensation de 9 M€, montant fixé par la CLERCT lors du transfert.

En dehors de la compensation de la CVAE, toutes les recettes fiscales directes connaissent une évolution positive en 2018.

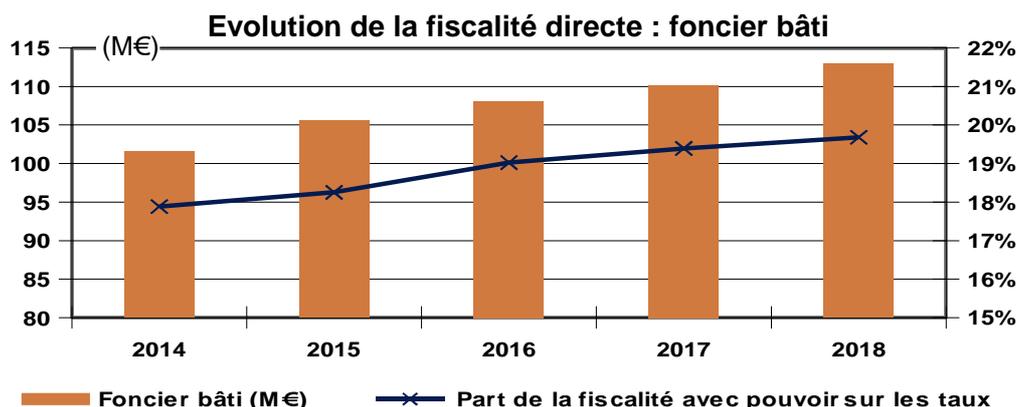
La part départementale de CVAE restante (23,5%) a enregistré une évolution positive de 3,8 %, soit 33,4M€ de recettes.

La progression du foncier bâti (2,5%) est supérieure à celle de 2017 (+1,9%) avec 113M€ d'encaissements. Cette plus forte augmentation est essentiellement imputable à la revalorisation forfaitaire des bases plus importante en 2018 (+1,2%) qu'en 2017 (+0,4%). En revanche, l'accroissement physique des bases est moins élevé en 2018 (+1,3%) qu'en 2017 (+1,5%).

Le seul levier fiscal dont dispose le département demeure, depuis la réforme de 2010, la taxe sur le foncier bâti. Ce levier n'est plus utilisé depuis 2012, le taux de la taxe de 15,51 % est inchangé. L'écart avec le taux moyen national s'est encore accru puisque 8 départements ont augmenté leur taux en 2018 et 2 l'ont baissé. Ce taux moyen est inférieur à celui des départements de sa strate avec 17,97 % et à la moyenne nationale de 16,34%. En 2018, la Drôme se situe au 4ème rang des taux les moins élevés de sa strate. Au niveau national, plus de la moitié des départements ont un taux supérieur à 20 %.

Les rôles supplémentaires progressent en 2018 et passent de 0,8M€ à 1 M€.

De même, les frais de gestion de la taxe foncière s'accroissent légèrement de 8,2 M€ à 8,3M€.



Les IFER connaissent également une progression modérée (+1,3%) avec 8,1M€ d'encaissement. Le Département encaisse par habitant un montant d'IFER plus élevé que la moyenne nationale en raison du nombre d'établissements soumis à l'IFER plus important, notamment dans le secteur du nucléaire. Le montant d'IFER lié aux centrales nucléaires et thermiques s'élève à 5,7 M€.

Le FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources*) a été recalculé en 2013 en fonction du produit fiscal réel de 2010. Il est figé à 14 M€

La part de la fiscalité avec pouvoir de taux reste faible. Elle progresse régulièrement, notamment du fait de la revalorisation annuelle des bases, elle est passée de 18 % en 2014 à 19,7% des recettes de fonctionnement en 2018.

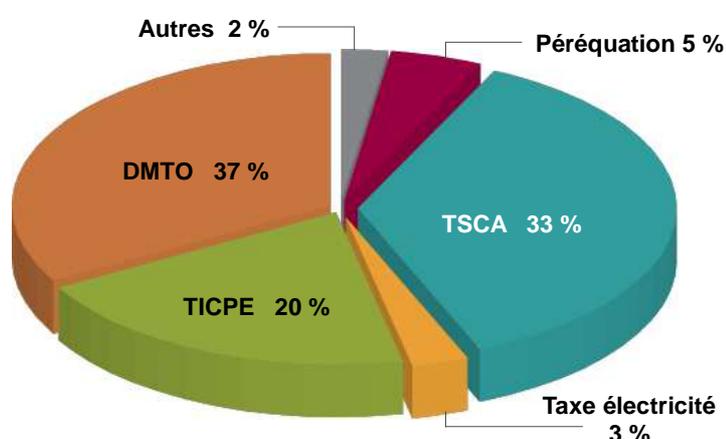
4/ Une fiscalité indirecte toujours soutenue par le dynamisme des DMTO

Fiscalité indirecte	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		207,77

La progression de la fiscalité indirecte (+1,96%) est portée par les DMTO, les autres principaux postes enregistrant une diminution ou une progression très modérée.

- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) + 0,5 %,
- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) - 0,1 %,
- La taxe sur l'électricité, -1,6 %,
- Les recettes des fonds de péréquation, -0,6 %
- La taxe d'aménagement, -4,5 %
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) + 5,6%.

Répartition de la fiscalité indirecte 2018



La TSCA (70,1 M€) connaît une légère progression, il s'agit d'une ressource peu dynamique.

Les parts de TSCA qui compensent une partie des transferts de compétences sont désormais de 30,3 M€ et la part relative à la suppression de la taxe professionnelle de 39,8 M€.

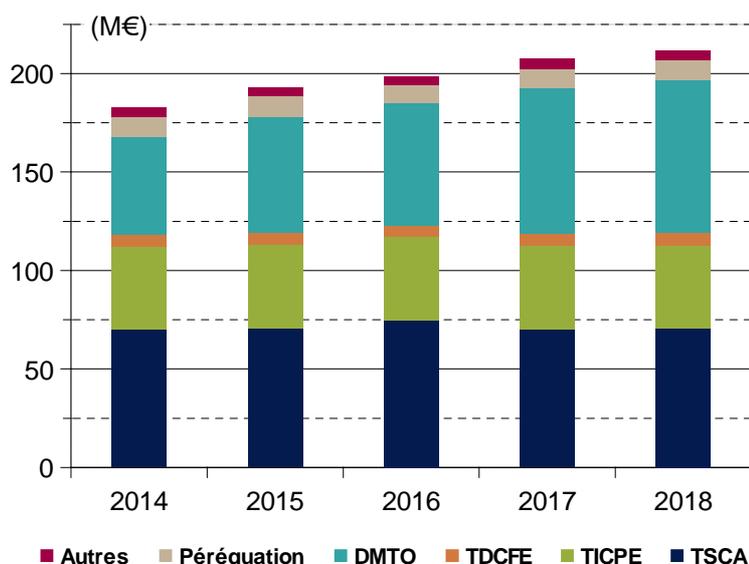
La TICPE est stable depuis 4 ans à 42,7 M€. Elle finance certains transferts de compétences (*RMI puis RSA, et les transferts non couverts par la part départementale de la TSCA*).

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) baisse de 0,1M€ à 6,1M€.

La taxe d'aménagement décroît, elle est passée de 5,2M€ en 2017 à 4,9M€ en 2018. Cette recette fait l'objet régulièrement de rattrapages, comme en 2017, il est donc difficile d'analyser son évolution.

Depuis 2016, 75 % de cette taxe sont affectés au financement des espaces naturels sensibles et 25 % au financement du CAUE.

Evolution de la fiscalité indirecte 2018



La part de la fiscalité indirecte représente 36,9 % des recettes de fonctionnement (36,6 % en 2017). Elle ne représentait que 24 % en 2010 avant la réforme fiscale.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les DMTO continue de progresser en 2018, avec une progression nationale anticipée à 2,5 % (Source « Les finances locales » de la Banque Postale Sept 2018), toutefois cette progression se ralentit fortement, après +7,5 % en 2016 et +16,4 % en 2017.

La progression 2018 repose uniquement sur l'effet base, puisqu' aucun nouveau département n'a augmenté son taux en 2018 (rappel : il ne reste que 4 départements qui ont conservé le taux initial de 3,8 %, les autres étant tous passés à 4,5%). Cet effet base repose sur le dynamisme du marché immobilier en raison de l'accroissement du nombre de transactions et du prix de l'immobilier. Elle est expliquée au niveau national, par le niveau historiquement bas des taux bancaires, notamment au 4ème trimestre, qui facilite l'accès à la propriété.

Pour la 2ème année consécutive, le Département devrait enregistrer une évolution des DMTO supérieure à la moyenne avec 19,1 % en 2017 (16,4 % au niveau national) et +5,6 % en 2018 (+2,5 % en prévisionnel au niveau national). A noter la forte progression enregistrée au 4ème trimestre 2018, +18,6 %, en raison de la baisse des taux de crédits bancaires.

Concernant la péréquation horizontale⁽¹⁾ des DMTO, elle continue d'être positive, le Département a en effet été plus bénéficiaire (10 M€) que contributeur (9,1 M€).

Le premier fonds de péréquation des DMTO, instauré en 2011, est alimenté par un prélèvement sur stock et un prélèvement sur flux, le Département est à la fois bénéficiaire pour 5,36 M€ et contributeur pour 4,56 M€, soit un solde positif de 0,8 M€.

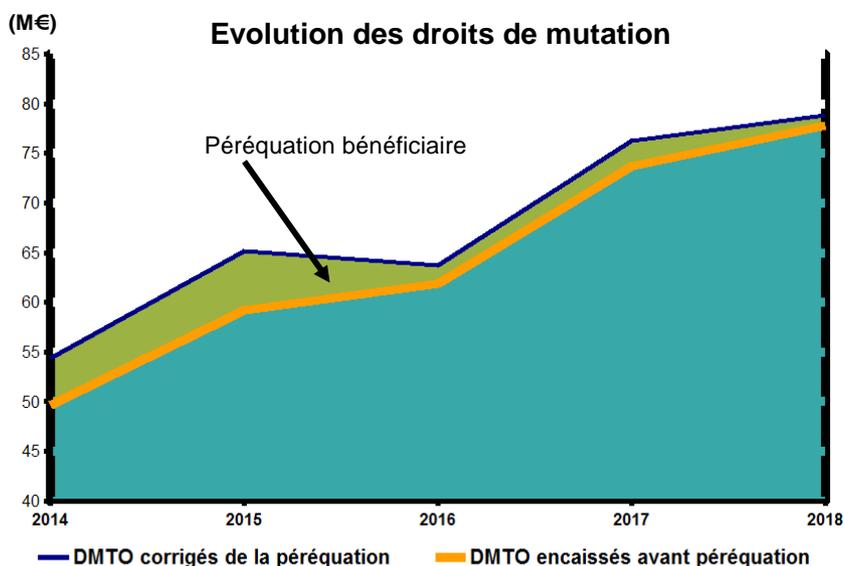
Quant au second fonds instauré en 2014, le fonds de solidarité DMTO, il est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus l'année N-1. L'instauration du critère du revenu moyen par habitant, faible dans la Drôme, permet au Département d'être bénéficiaire de ce fonds.

Le Département a contribué à ce fond à hauteur de 4,28 M€ et en a bénéficié à hauteur de 4,56 M€, soit un solde positif de 0,28 M€.

Taxe sur les droits de mutation et de la publicité foncière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DMTO perçue	52,02	51,47	49,59	59,23	61,86	73,66	77,80
Fonds de Péréquation (solde)	-3,03	1,91	4,75	5,89	1,91	2,56	1,08
DMTO nette	48,99	53,38	54,34	65,12	63,77	76,22	78,88
Evolution DMTO nette (%)	-1,66%	8,96%	1,80%	19,84%	-2,08%	19,53%	3,48%

Le graphique ci-contre montre que le Département, depuis 2014, a toujours été bénéficiaire de ces fonds.

Le poids des DMTO nets du Département (14,1 % des recettes de fonctionnement) est plus faible que celui des départements de sa strate (15,4%) ou de l'ensemble des départements (17,5%).



⁽¹⁾ Péréquation entre départements.

5/ Les autres recettes progressent fortement

Les autres recettes sont très variées, elles représentent un montant significatif de 50,3 M€, seules les plus importantes sont analysées. Globalement, elles progressent de 7 M€.

Près de la moitié de ces recettes correspond aux recouvrements sur les bénéficiaires d'aides sociales (24,3 M€). Ce poste connaît une progression importante (+4,2 M€) en raison, notamment, d'un nouveau processus de récupération pour les personnes sous tutelle.

Le recouvrement des indus (PCH et APA) progresse et passe de 0,8M€ à 1M€.

Le Département a encaissé du FSE en 2018, contrairement à 2017, soit 1,9M€.

Les charges de personnel de l'Epic des Montagnes et de l'EPCC de Châteaux sont prises en charges par le budget principal et font l'objet d'un remboursement de 1,5 M€.

Les dotations et participations (6,4 M€) perçues par le Département augmentent à 7 M€ . Cette évolution est liée au remboursement de la CNSA (1,2M€) dans le cadre de la conférence des financeurs (+0,3M€/ 2017) et le versement de la participation de la CAF de 0,7M€ dans le cadre du FULH. Les autres recettes sont globalement stables, comme la récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien sur bâtiments et de voirie (0,3M€), ou en diminution, comme les participations de l'État pour les emplois d'avenir (-0,4M€).

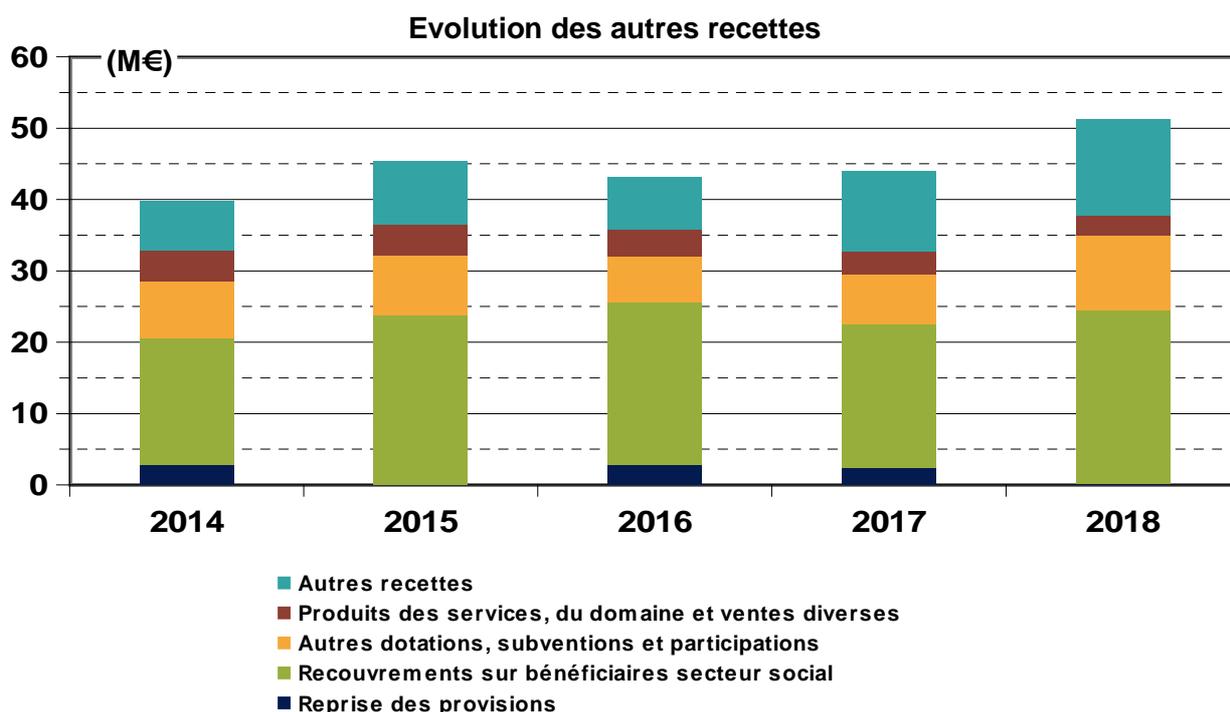
Les produits des services, des ventes du domaine sont de nouveau en baisse, après 3,8 M€ en 2016, 3,3 M€ en 2017 et 2,7M€ en 2018. Le produit des cessions d'immobilisations progresse de 1,5 M€ à 2,1 M€ en raison notamment de plusieurs ventes de bâtiments (0,5M€ bâtiment rue Mirabel Chambaud, 0,5M€ ex gendarmerie de Portes-les-Valencœ, ex médiathèque de Saint Vallier 0,2 M€) ou de terrains à Bourg de Péage (0,5M€) ou Bourg-les-Valence (0,2 M€).

Les revenus des locations sont stables à 0,6 M€.

Quelques baisses significatives en 2018 :

- Le revenu des valeurs mobilières de placement (CNR, AREA, Crédit Agricole...) sont en recul de 0,4 M€ à 0,2M€.

- il n'y a pratiquement pas de reprise de provisions en 2018 (0,2M€) contrairement à 2017 (2,4M€).

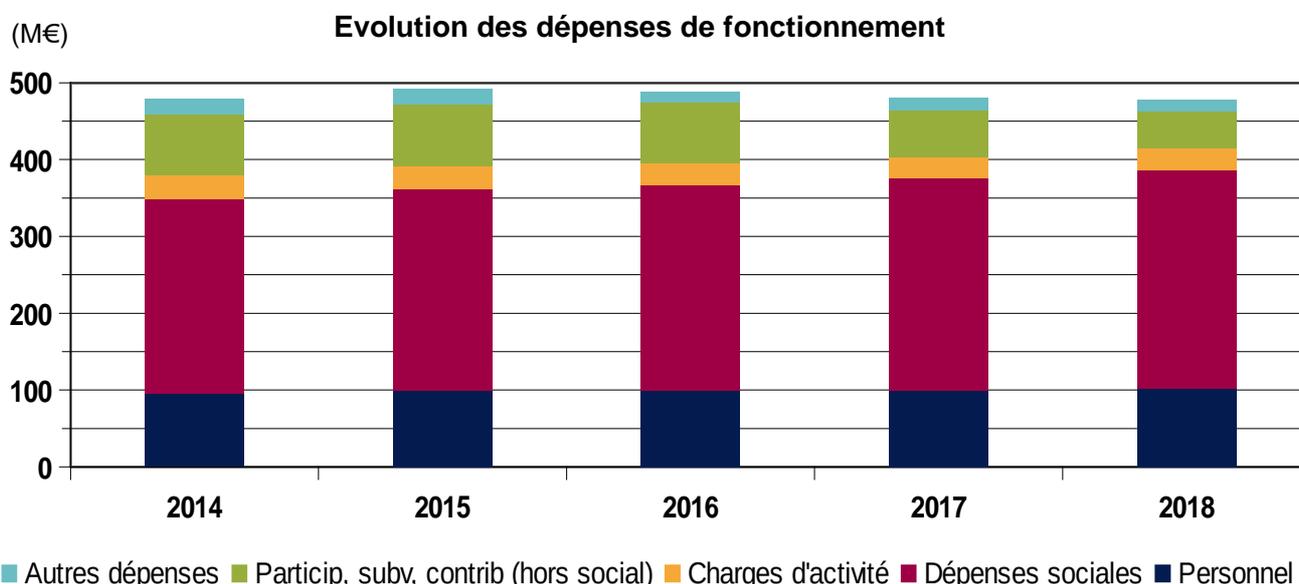


LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant à un haut niveau les services départementaux : 477,92 M€ (-0,6%)

Dépenses de fonctionnement	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		480,8
À périmètre constant (hors transport)	468,8	477,9

Les dépenses de fonctionnement du département de la Drôme, avec 477,92 M€, enregistrent une réduction de 0,6 %, baisse liée à l'effet année pleine du transfert de la compétence transport. Hors transport, le département enregistre une progression modérée de 1,9 %.

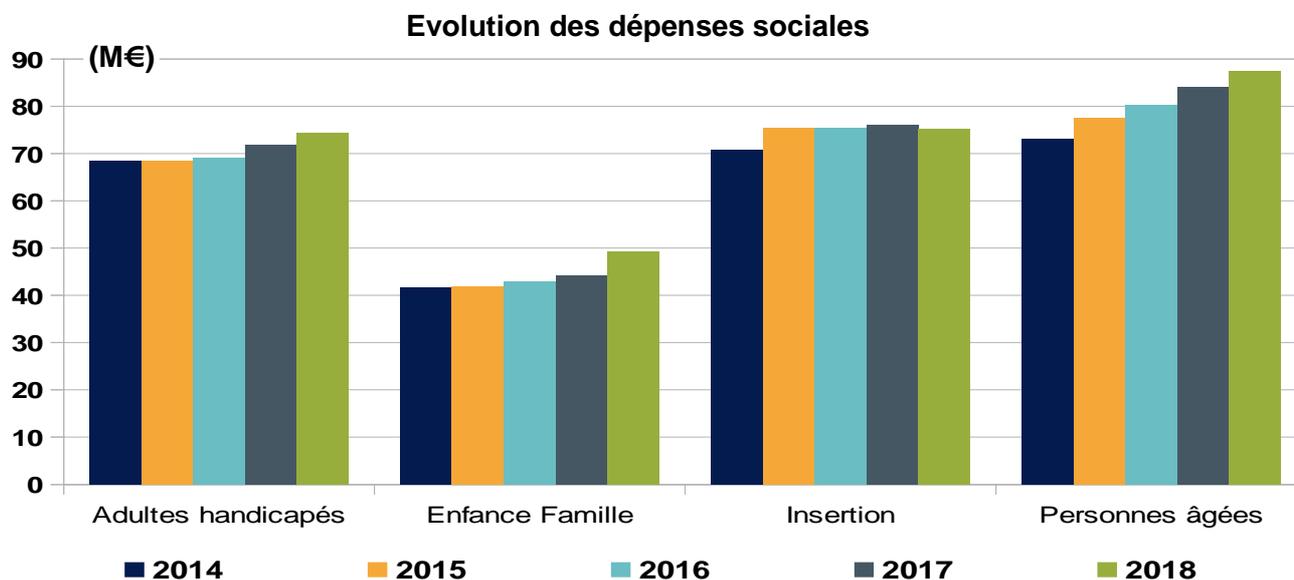


Le Département recherche toujours l'optimisation de ses dépenses et dans ce contexte, les principaux postes de dépenses 2018 connaissent en fonction des domaines, des progressions différenciées :

- Le principal poste de dépenses, les dépenses sociales (y compris les charges de personnel et les frais généraux) avec 328,4 M€ en 2018 progresse de 4,1 %. Un peu plus des 2/3 du budget de fonctionnement de la collectivité sont consacrés au financement des dépenses sociales.
- Les charges de personnel progressent de 2,4 %.
- + 3,5% des charges d'activité à 28,3 M€, cette progression s'explique par les transports des enfants handicapés désormais imputés en charges d'activité (2,2 M€ en 2018).
- + 9,7% de contribution aux fonds de péréquation à 9,1 M€.
- Après neutralisation de la subventions d'équilibre 2017 de 14,1 M€ versées au BA des Transports, les contributions, participations et subventions, sont stables à 60,8 M€.
- La contribution du Département aux fonds de péréquation s'est fortement accrue, elle est désormais de 9,1 M€ (+8,3 M€ en 2017),
- Les intérêts de la dette diminuent de 0,1 M€ à 1,3 M€.

1/ Une croissance des dépenses sociales

Dépenses sociales (hors personnel)	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		275,5



Les différents postes de dépenses du secteur social connaissent des évolutions différenciées, avec une progression encore élevée pour, le secteur des personnes âgées (+ 4,1 %), les dépenses de l'enfance/famille (+ 11,3 %) et des dépenses liées au handicap (+ 3,6 %). En revanche, les dépenses de l'insertion, poursuivent leur baisse pour la deuxième année avec - 3,88 % (- 0,9 % en 2017).

Hors charges de personnel, les dépenses sociales correspondent principalement aux :

- frais d'hébergement,
- aides individuelles à la personne (AIS) .

Les dépenses d'hébergement

Les dépenses d'hébergement concernent la prise en charge des frais d'hébergement et d'entretien en établissements pour les bénéficiaires de l'aide sociale (la dépense couvre les frais dépassant la participation du bénéficiaire sauf dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance où la prise en charge départementale est totale. Cette participation est versée directement à l'établissement).

Les frais d'hébergement connaissent une progression régulière depuis quatre ans avec + 2,1 % en 2015, + 2,0 % en 2016, + 2,3 % en 2017 et + 4,5 % en 2018. Ils s'élèvent en 2018 à 115,8 M€. Ils représentent 24 % des dépenses de fonctionnement. Par habitant, ils ressortent à 223,09 €.

Ils se répartissent ainsi :

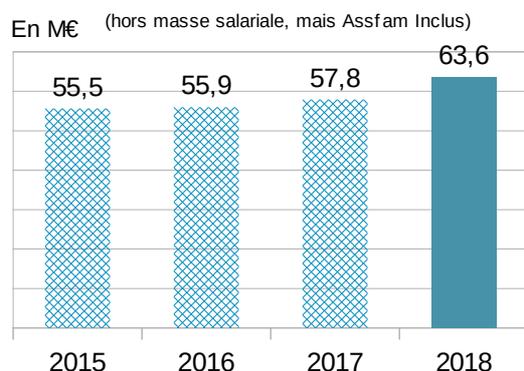
- **48,4 M€ pour l'hébergement de personnes handicapées**, montant qui enregistre une légère baisse -0,9 % par rapport à 2017. Le nombre de places ouvertes en établissement est stable en 2018 après avoir légèrement progressé en 2017 (+0,4%).
- **27,2 M€ pour l'hébergement de personnes âgées**, en augmentation de 3,1 %, progression moins soutenue qu'en 2015 (+ ,8 %), 2016 (+ 5,7%) et 2017 (3,3%), toujours liée au vieillissement de la population avec notamment une progression de l'accueil familial.
- **40,3 M€ pour l'hébergement des enfants**, en progression de 13,2 % par rapport à 2017.

Le nombre d'enfants pris en charge varie en cours d'année mais en moyenne la tendance est plutôt haussière avec 1.157 enfants en 2016 et 1.178 en 2017 (enfants confiés hors actions éducatives en milieu ouvert et MDE) et 1.225 en 2018.

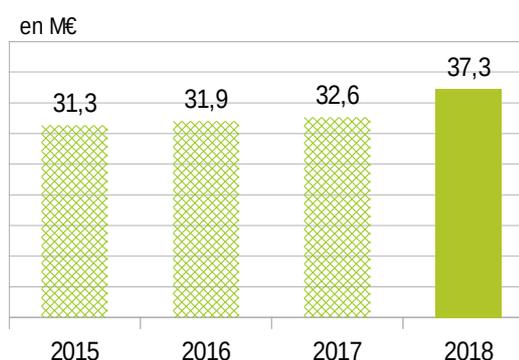
Les établissements représentent près de 60 % des dépenses annuelles du secteur de l'Enfance et ont été pour la plupart passés en CPOM (Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens).

La protection de l'enfance

Dépenses Enfance Famille



dont dépenses de placement en établissement



La Drôme n'échappe pas à la tendance nationale qui voit une augmentation du taux de mineurs pris en charge par la protection de l'enfance, conséquence de la dégradation des cellules familiales.

Afin de limiter l'augmentation des mesures de placements, les services départementaux mènent une politique volontariste visant à privilégier les mesures de préventions et d'accompagnement afin de réduire le risque de placement.

Concernant les Mineurs Non Accompagnés, dont l'afflux sur le territoire a continué en 2018 à un niveau soutenu (216 à fin 2018, 154 à fin 2017, 103 en 2016 contre 3 en 2011), la Direction Enfance Famille met en œuvre une politique qui vise à les orienter vers des modes d'hébergement plus autonomes, à l'exemple des appartements en colocation, mieux adaptés à leurs besoins.

Les allocations individuelles de solidarité

Les dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité poursuivent leur décélération, les AIS versées n'augmentent plus que de 2,9% (+4,9 M€) sous la pression de l'APA (58,8 M€, +4,5%), de la PCH (19,9 M€ ; +6%), et du RSA (67,24 M€ ; +1,80%).

Allocations de solidarité								
Dépenses	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Allocations APA	47,12	48,20	49,37	52,19	53,53	56,28	58,83	4,53%
Allocations RSA	49,65	54,79	59,64	64,28	66,54	66,05	67,24	1,80%
Allocations PCH	16,90	18,02	16,31	16,41	17,02	18,77	19,90	6,01%
TOTAL	113,67	121,01	125,32	132,88	137,10	141,10	145,97	2,92%
Recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Recettes transférées APA	12,98	13,76	16,22	14,31	17,23	19,98	21,13	15,95%
Recettes transférées RSA	40,11	38,76	38,97	38,96	37,10	39,02	38,97	5,18%
Recettes transférées PCH	4,30	4,78	4,35	4,35	4,30	4,43	4,66	3,04%
Recettes globalisées			17,30	21,29	18,48	20,76	20,71	12,32%
TOTAL	57,39	57,30	76,85	78,91	77,11	84,19	85,47	0,36
Dépenses - recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Charge nette APA	34,14	34,44	33,15	37,88	36,30	36,30	37,70	0,01%
Charge nette RSA	9,54	16,03	20,67	25,32	29,45	27,03	28,27	-8,19%
Charge nette PCH	12,60	13,24	11,95	12,06	12,73	14,34	15,24	12,70%
Recettes globalisées			-17,30	-21,29	-18,48	-20,76	-20,71	12,32%
A la charge du Département	56,28	63,71	48,47	53,97	59,99	56,92	60,50	11,15%
Dépenses /transferts	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Taux de couverture APA	27,55%	28,55%	32,86%	27,42%	32,19%	35,50%	35,92%	10,28%
Taux de couverture RSA	80,79%	70,74%	65,34%	60,61%	55,75%	59,07%	57,96%	5,96%
Taux de couverture PCH	25,44%	26,55%	26,69%	26,53%	25,25%	23,59%	23,42%	-6,55%
Taux de couverture global	50,49%	47,35%	61,32%	59,39%	56,25%	59,66%	58,55%	-5,29%

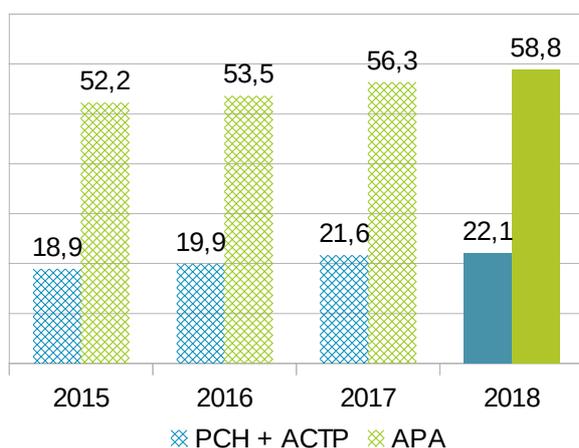
Les nouvelles recettes octroyées aux départements en 2014 (frais de gestion de la taxe foncière, possibilité de relèvement du taux des DMTO, fonds de solidarité des DMTO si solde positif) ont permis de réduire la charge nette des départements portée au titre de ces allocations.

Toutefois, le dynamisme de ces recettes nouvelles de 2014 ne permet pas de faire face à la progression des allocations. En effet, en 2015 ces recettes ont généré 21,3 M€ de ressources nouvelles supplémentaires, et seulement 18,5 M€ en 2016, 20,8 en 2017 et 20,7 en 2018 en raison d'un moindre bénéfice du fonds de solidarité des DMTO.

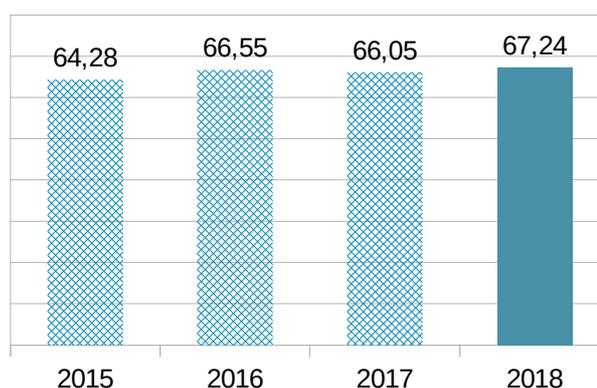
Ces 20,7 M€ comprennent le montant du transfert des frais de gestion sur le foncier bâti stable à 8,3 M€, le solde net du fonds de solidarité qui ressort à 0,3 M€ et l'impact du relèvement du taux de DMTO qui est estimé à 12,1 M€.

Les graphiques ci-dessous des AIS montrent la montée en puissance des dispositifs, avec une APA en progression modérée jusqu'en 2014, une évolution instable de la PCH et une légère hausse du RSA en 2018.

En M€ Allocations d'aide à l'autonomie



(En M€) Allocations RSA



L'évolution des transferts venant de la CNSA (Caisse Nationale de solidarité pour l'Autonomie) sont en hausse + 5,8 % à 21,1 M€, suite à loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi « ASV »). Ils doivent compenser la révision des plans d'aides dont l'évolution est difficile à prévoir.

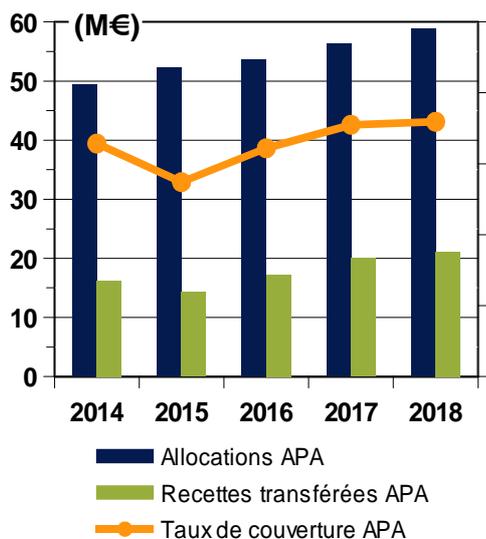
Par ailleurs, les autres fonds finançant les AIS connaissent des évolutions diverses, le financement de la PCH par la CNSA + 5,1 %, les transferts de TICPE pour le RSA + 0,5 % ou le FMDI pour l'insertion - 3,6 %, soit globalement une baisse de 0,47 M€.

Le différentiel défavorable des recettes transférées sur les charges s'accroît, avec un déficit de financement par l'État en 2015 de 54 M€, puis 60 M€ en 2016, il régresse légèrement en 2017 à 57 M€ (les recettes de compensation liées à la hausse du taux des DMTO étant en forte hausse) pour se situer à 60,5 M€ en 2018.

L'absence de compensation totale continue d'amputer directement l'épargne du Département et représente, en 2018, 10,5 % des recettes de fonctionnement. Le taux de couverture de ces allocations par les recettes transférées chute depuis 2014, en passant de 61,3 % à 58,6 % en 2018.

Le poids des AIS dans les dépenses de fonctionnement ne cesse de progresser pour représenter 30,5 % en 2018 (29 % en 2017). L'évolution depuis 2012 de la charge nette des AIS pour le département de la Drôme s'élève à 400 M€.

Les allocations APA, PCH et ACTP



APA : (au 31/12/2018 : 14 387 allocataires, en augmentation de 1,9 % / 2017 soit + 264 bénéficiaires).

PCH

Au 31/12/2018 : 3 408 allocataires (+ 186 bénéficiaires).

ACTP

Au 31/12/2018 : 298 allocataires (- 18 bénéficiaires).

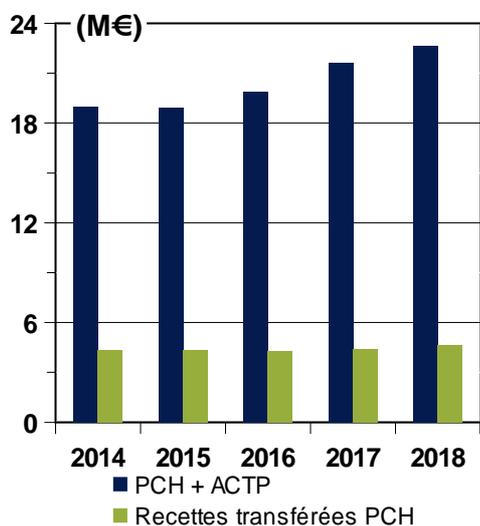
APA et PCH :

La Drôme, à l'image du reste de la France, traverse un période de plusieurs décennies de vieillissement de sa population. Depuis le début de la décennie 2010, elle est entrée dans la phase la plus intense de ce phénomène et l'Insee ne prévoit un ralentissement du vieillissement qu'à partir de la décennie 2040.

Ces changements structurels de la population se traduisent par un accroissement rapide du nombre de bénéficiaires aux dispositifs d'aides relatif à la perte d'autonomie.

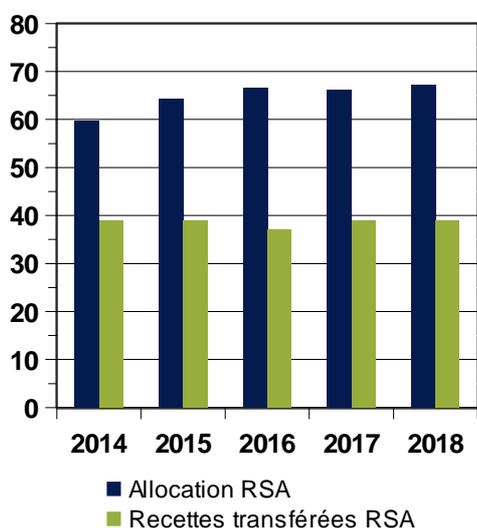
Les aides à l'autonomie augmentent, (notamment suite à la loi AVS de 2015 qui a renforcé les plans d'aides) de même que les frais d'hébergement.

La politique de tarification des établissements et la mise en place des CPOM a permis de maintenir l'évolution des dépenses d'hébergement à un niveau réduit. De plus, un travail sur l'adaptation aux besoins des plans d'aide relative à l'autonomie vise à stabiliser le montant moyen des plans d'aide pour compenser en partie l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Le déploiement en cours de la Maison de l'Autonomie participe à cette rationalisation.



RSA : Le nombre d'allocataires du RSA est stable depuis 3 ans (il oscille dans la fourchette 11600<->12000 bénéficiaires depuis 2016).

Au 31/12/2018 : 11 916 allocataires, soit une augmentation de 102 allocataires (+ 0,86 %).



La mise en place, en décembre 2017, de la téléprocédure permettant de faire une demande de RSA par internet, ainsi que la réduction des contrats aidés par l'État à la fin 2017 n'a pas eu l'impact redouté d'une augmentation substantielle du nombre de bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, le plan quinquennal de revalorisation du RSA qui avait été initié en 2012 s'est terminé en 2017. Ainsi, la revalorisation légale du montant du RSA n'a été que de 1% en avril 2018.

Néanmoins, l'année 2018 s'achève sur une augmentation de 1,2M€ des montants versés par rapport à 2017. Cette augmentation, outre la revalorisation légale de 1%, s'explique également par une croissance du montant moyen par allocataire.

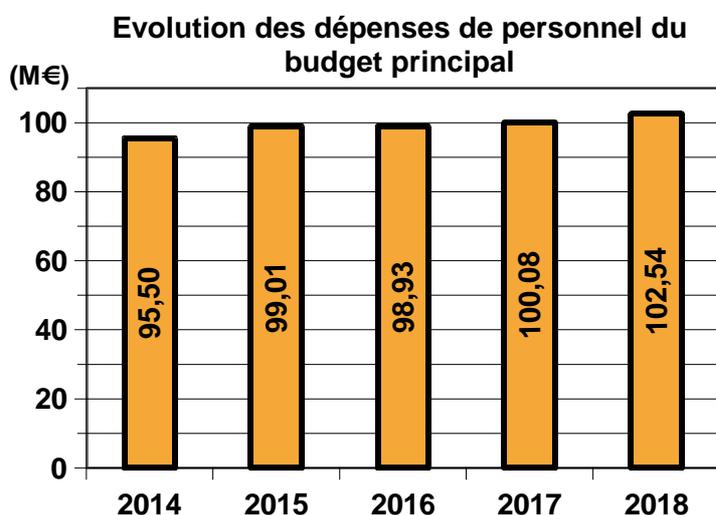
2/ Des dépenses de personnel en progression

Dépenses de personnel (budget principal)	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		100,08

Les dépenses de personnel du Département s'élèvent à 102,5 M€. Elles enregistrent pour le budget principal une augmentation en 2018 de 2,4 %.

Cette progression s'explique essentiellement par l'accroissement des charges des assistants familiaux (+ 6,8 %, 14,3 M€).

Le GVT représentant 1,4 %. L'impact du RIFSEEP est limité, l'essentiel des mesures ayant été reporté en 2019. L'effet année pleine de la revalorisation des fonctions d'encadrement de proximité et les métiers en tension et de la revalorisation du point d'indice en février 2017 sont également à souligner.



En intégrant l'ensemble des budgets annexes, à périmètre identique, les dépenses de personnel évoluent de 2,1%.

MOIS	Septembre 2017		Septembre 2018	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Titulaires	2015	1915	2022	1920
Contractuels	84	77	78	71
Non Titulaires sur postes vacants	73	70	33	32
TOTAL des agents sur poste pérenne	2172	2062	2133	2023
Compensations Temps partiel	6	6	17	15
Remplaçants	48	44	53	44
Renforts	45	41	93	88
Besoins saisonnier	8	8	5	5
TOTAL des agents en remplacement ou renfort	107	99	168	152
Apprentis	4	4	5	5
Contrats aidés	17	14	18	13
Emploi d'avenir	32	30	2	1
Horaires – vacataires	13	3	16	3
Vacataires stations	28	10		
TOTAL des agents autres	94	61	41	22
Assistants familiaux	294	294	304	304
TOTAL	2667	2516	2646	2501
Ratio ETP/Nbre agents	94,4%		94,5%	

3/ Les autres dépenses stables à 100,6 M€

Autres dépenses	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
	115,1	100,6
À périmètre constant (hors transport)	100,9	100,6

Les autres dépenses de fonctionnement connaissent une évolution différenciée mais globalement stables :

+ 3,5% des charges d'activité (achats de biens et services courants correspondant essentiellement aux loyers, honoraires, assurances, formation, transports et frais de déneigement) à 28,3M€. Cette progression s'explique par les transports des enfants handicapés désormais imputés en charges d'activité.

Les achats de biens de la collectivité sont globalement stables à 4,4 M€, à l'instar des fluides (eau, énergie, combustibles et carburants) à 1,3M€, les fournitures de voiries enregistrent une légère baisse (- 0,1 M€) à 1,2M€.

Concernant les prestations de services, elles passent de 22,8 M€ à 24,1 M€ du fait des transports des élèves handicapés (+2,2M€) désormais imputés sur le budget principal. Les Routes réalisent près de la moitié de ces dépenses avec 9,2M€, soit -1M€ par rapport à 2017, ce sont essentiellement les prestations pour la viabilité hivernale qui portent cette baisse.

Après neutralisation de la subventions d'équilibre 2017 de 14,1M€ versées au budget annexe des Transports, les contributions, participations et subventions, sont stables à 60,8M€, à l'instar de la contribution versée au SDIS de 23,1M€.

Les autres interventions de fonctionnement sont globalement stables tout en enregistrant des évolutions différenciées, comme la hausse (+0,7M€) des dotations aux collèges pour un montant de 8,0M€ et des subventions versées (+1,2M€) à 15,3M€.

Les subventions en faveur du secteur privé (9,5M€) baisse de 0,3M€. Toutefois, les engagements pris par le Département pour soutenir ce secteur s'accroissent car les reports ont augmenté de 1M€ (3,3M€ en 2017 et 4,3M€ en 2018).

La subvention de fonctionnement pour l'EPCC des Châteaux s'est élevée à 2,1M€, et pour l'EPIC des Montagnes à 1,5M€. Les subventions d'équilibre pour les budgets annexes sont stables, 4,2M€ Maison Départementale des Enfants, 0,1M€ Musée de la Résistance.

Les provisions du Département sont en diminution en 2018 avec 0,9M€ contre 2,2M€ en 2017.

La constitution de provisions varie fortement d'une année sur l'autre. Le Département a provisionné pour 7,4 M€ en 2015 puis 0,4 M€ en 2016, 2,2 M€ en 2017 puis 0,9M€ en 2018. Une seule provision a donc été constituée en 2018 de 0,9M€ pour prévenir le risque existant dans le cadre du contentieux Keolis.

D'autre part, les dépenses exceptionnelles se réduisent légèrement de 0,6 M€ à 0,5 M€.

Ces dépenses correspondent essentiellement aux admissions en non valeur en raison de titres annulés sur exercices antérieurs.

4/ Les intérêts de la dette

Intérêts de la dette	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		1,4

La collectivité dispose d'une dette saine, ce qui permet de limiter le coût financier de la charge de la dette. En effet, le Département ne détient aucun produit structuré, ce qui ne fait peser aucun risque sur les charges d'intérêts autre que la remontée des taux des marchés monétaires sur son encours à taux variable.

La baisse des charges d'intérêts de 1,4 M€ à 1,3 M€ est due :

- à la faible mobilisation des prêts « revolving » en 2018,
- à la réduction de la dette du Département,
- et à des niveaux de taux extrêmement bas sur la partie révisable des emprunts du Département.
- Une moyenne de l'Eonia à -0,36 % (encours du Département indexé : 14,4%).
L'EONIA est le taux au jour le jour du marché interbancaire de la zone euro.
- Un taux moyen de l'Euribor 3 mois à -0,32 % (encours du Département indexé : 22,5%).
L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.
- Stabilité du taux de Livret A à 0,75 % (encours du Département indexé : 6,7%).

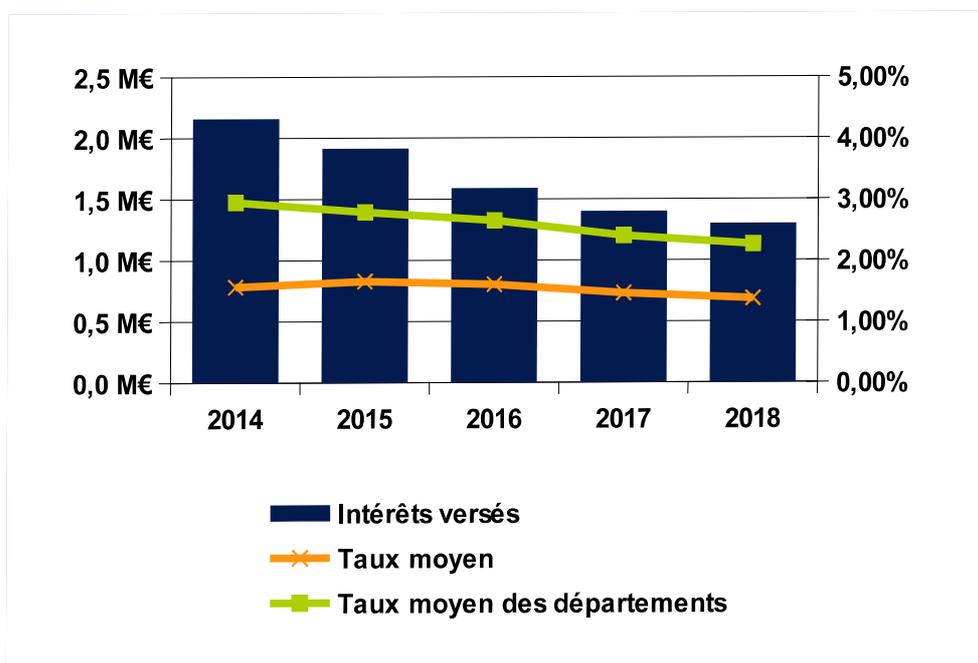
En 2017, puis 2018, la courbe des taux sur le moyen et long terme est remontée, le point bas ayant été atteint au second semestre 2016.

Le Département n'a pas été impacté par la remontée de taux initiée en 2017, le dernier contrat ayant été conclu en décembre 2016 et la part de la dette à taux variables (43,7%) repose sur des taux court terme ou Livret A qui ne sont pas encore remontés.

La part des intérêts de la dette diminue depuis 2014 pour ne représenter plus que 0,3 % des dépenses de fonctionnement pour la Drôme contre 1,4% en moyenne pour les autres Départements et 1,5 % pour ceux de sa strate.

Le taux moyen de la dette continue de se réduire de 1,30 % à 1,27 % en 2018.

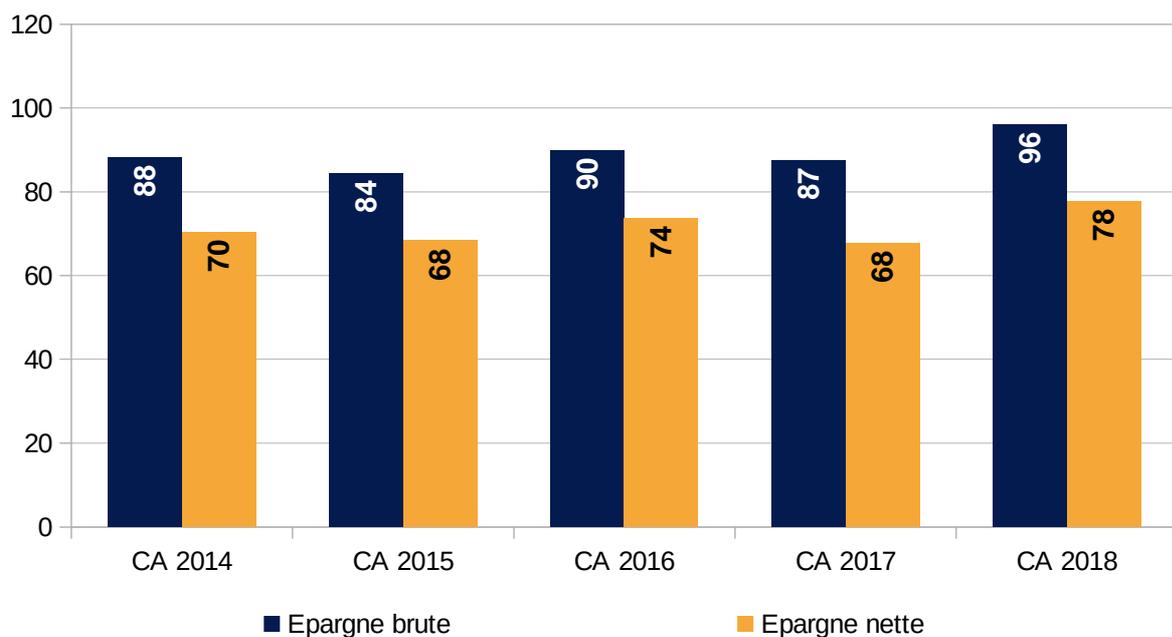
Ce faible niveau de taux s'explique par une gestion active de la dette et par une répartition taux fixe/taux variable qui permet de profiter au maximum du bas niveau des taux monétaires tout en limitant les risques.



AUTOFINANCEMENT (EPARGNE)

Les équilibres financiers ont été préservés, notamment pour les trois niveaux d'épargne.

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Budget réalisé	Evolution NN-1								
Recettes de gestion courante	562 712	4,0%	572 690	1,8%	573 771	0,2%	563 382	-1,8%	571 085	1,4%
- Dépenses de gestion courante	469 499	3,1%	481 763	2,6%	486 382	0,96 %	476 450	-2,0%	475 238	-0,25 %
= Epargne de gestion	93 213	8,6%	90 927	-2,5%	87 389	-3,9%	86 932	-0,5%	95 848	10,3%
+ Produits financiers	853	-1,3%	601	-29,5%	508	-15,5%	493	-3,0%	154	-68,8%
+ Produits exceptionnels	1 505	-54,1%	3 063	103,5%	1 225	-60,0%	1 843	50,4%	2 499	35,6%
+ Reprise de provisions	2 800	-54,8%	0	-100,0%	2 800		2 447	-12,6%	175	-92,8%
	98 371		94 591		91 922		91 715		98 675	
- Charges financières	2 259	-3,3%	2 004	-11,3%	1 681	-16,1%	1 505	-10,5%	1 312	-12,8%
- Charges exceptionnelles	1 016	-11,7%	767	-24,5%	438	-42,9%	585	33,4%	461	-21,2%
- Provisions	6 845	102,2%	7 434	8,6%	42	-99,4%	2 245	5245,2%	910	-59,5%
= Epargne brute	88 251	-1,1%	84 387	-4,4%	89 761	6,4%	87 381	-2,7%	95 992	9,9%
- Capital de la dette	17 918	75,4%	16 096	-10,2%	16 027	-0,4%	19 560	22,0%	18 354	-6,2%
= Epargne nette	70 333	-11,0%	68 291	-2,9%	73 734	8,0%	67 821	-8,0%	77 638	14,5%

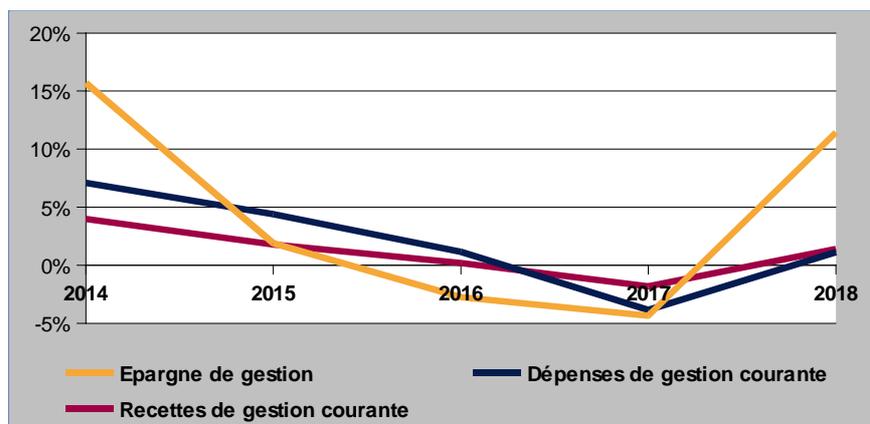


▪ L'épargne de gestion : 95,8 M€

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement (hors provisions, mouvements financiers et exceptionnels). Elle exprime la capacité du Département à dégager de l'autofinancement pour ses investissements.

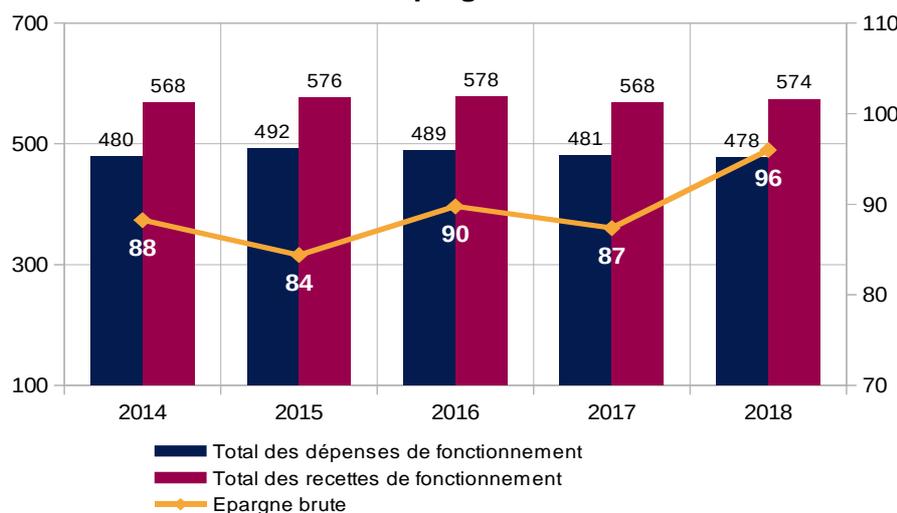
L'épargne de gestion est un bon indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant.

Evolution (%) des dépenses et recettes de gestion



Même si l'épargne de gestion se situe au dessus de la moyenne des départements sur la période 2014-2017, elle baisse progressivement en moyenne de 2 M€ par an jusqu'en 2017.

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute



En 2018, l'épargne de gestion réaugmente de 10,3 % :

Elle enregistre une augmentation de 8,9 M€ en raison des recettes de gestion courante qui enregistrent une progression de 5,7 M€ tandis que les dépenses de gestion courante diminuent de 2,8 M€.

Cette évolution à la hausse est pratiquement similaire pour les autres épargnes.

▪ L'épargne brute : 96 M€

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

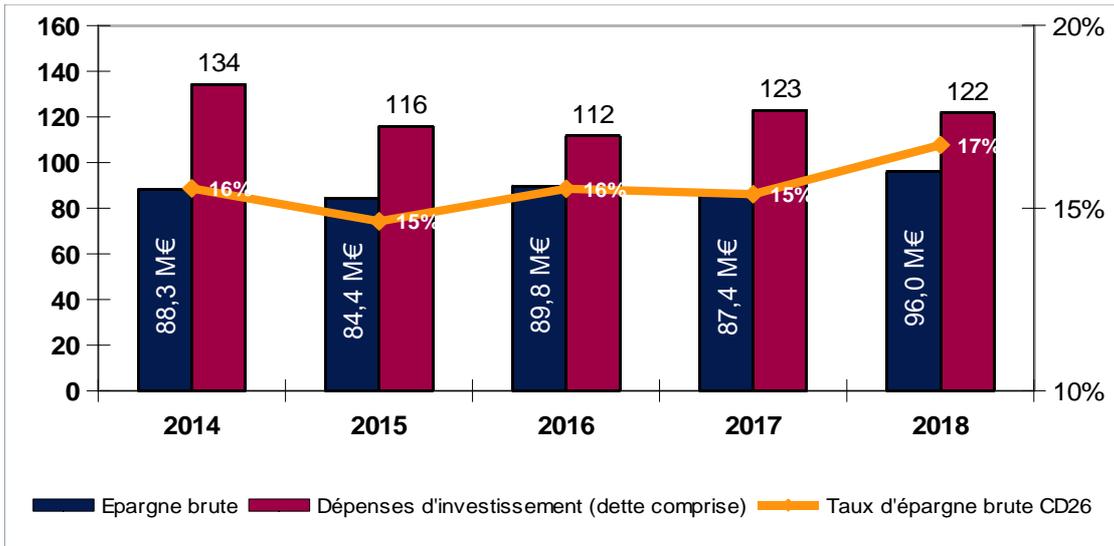
Il conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. C'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser prioritairement ses emprunts puis à autofinancer une partie de ses dépenses d'investissement.

L'épargne brute est un indicateur pertinent de la collectivité sur sa capacité à se désendetter.

Le taux d'épargne brute de la Drôme se maintient en 2018 à un bon niveau de 16,73 %. Afin de préserver la situation financière du Département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute supérieur au seuil d'alerte estimé entre 7 et 8 %. En 2018, le taux d'épargne brute moyen des départements de la strate de la Drôme ressort à 12,48 %, et au niveau national à 12,03 %. Pour l'ensemble des départements, ce ratio s'améliore légèrement par rapport à 2017 (11,87 %).

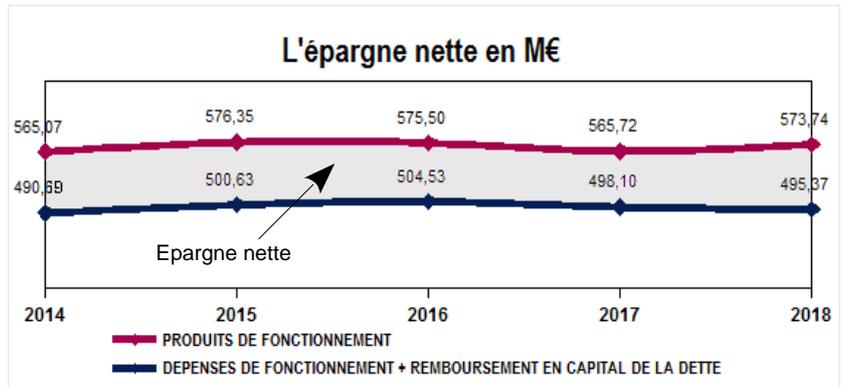
L'épargne brute suit l'évolution de l'épargne nette en raison d'un différentiel charges/produits (financiers, exceptionnels et provisions) presque similaire à l'exercice précédent.

Evolution de l'épargne brute et de l'investissement (dette comprise)

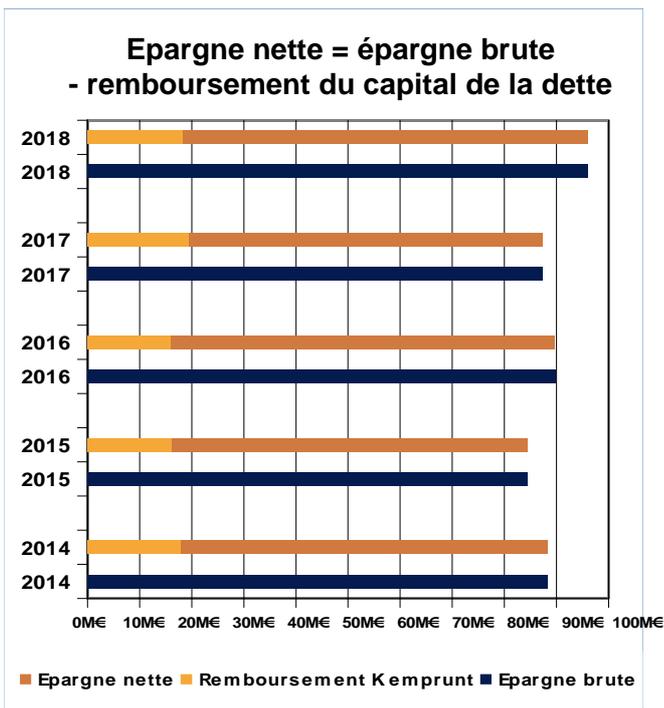


▪ L'épargne nette : 77,6 M€

L'épargne disponible ou épargne nette mesure, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer par des ressources définitives une politique d'investissement. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements.



Une épargne nette positive indique que le Département fait face à ses charges courantes de gestion et au remboursement de la dette sur ses fonds propres, tout en dégagant un autofinancement pour ses dépenses d'investissement.



En 2018, l'épargne nette augmente proportionnellement à l'épargne brute.

Le remboursement de capital 2018 avec 18,3 M€ est légèrement inférieur à celui de 2017 de 19,6 M€ et de 2016 de 16,0 M€.

L'autofinancement net reste la principale source de financement des investissements. En 2018, les dépenses d'investissement ont été autofinancées à 64 %, signe d'une bonne santé financière.

Le taux d'épargne nette ressort à 13,53 %. Il reste nettement supérieur au taux moyen des départements de 6,94% et à celui des départements de sa strate de 7,25 %.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

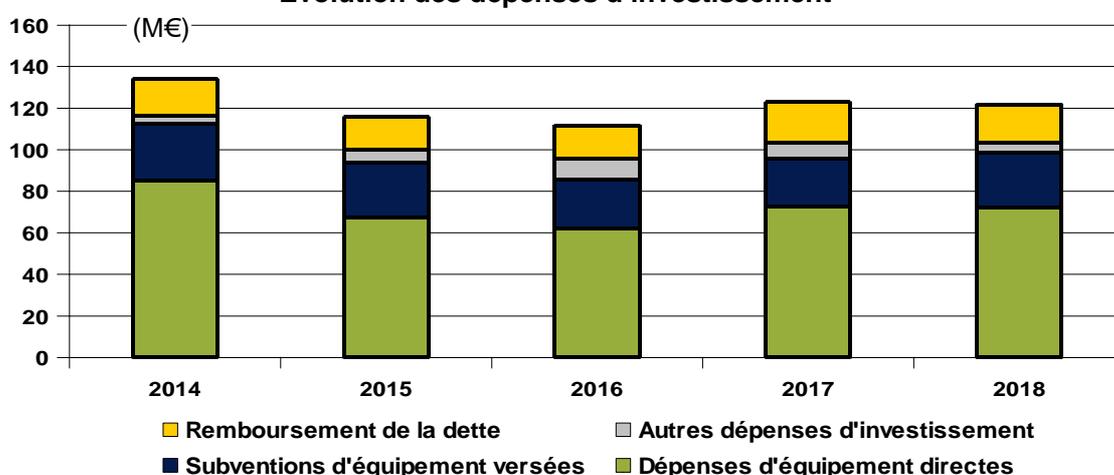
Un niveau d'investissement soutenu

Dépenses d'investissement hors dette avec remboursement du capital de la dette	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
	103,3	103,5
	122,9	121,8

En 2018, le Département a un volume d'investissement (hors dette) en légère progression de 103,5 M€.

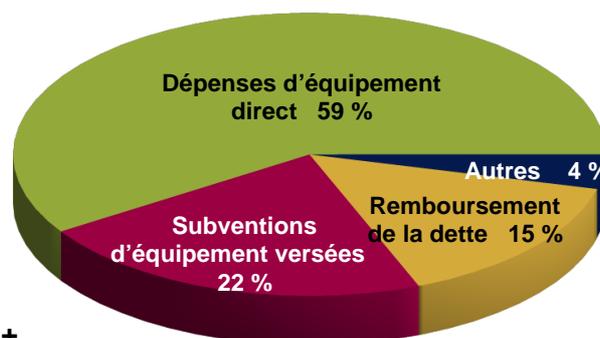
Toutefois, cette progression est plus importante car en 2017 le Département a remboursé l'avance du FCTVA faite en 2016 de 3,7 M€. En neutralisant cette dépense exceptionnelle, l'accroissement des investissements en 2018 ressort à +3,9 M€, soit +3,9 %.

Evolution des dépenses d'investissement

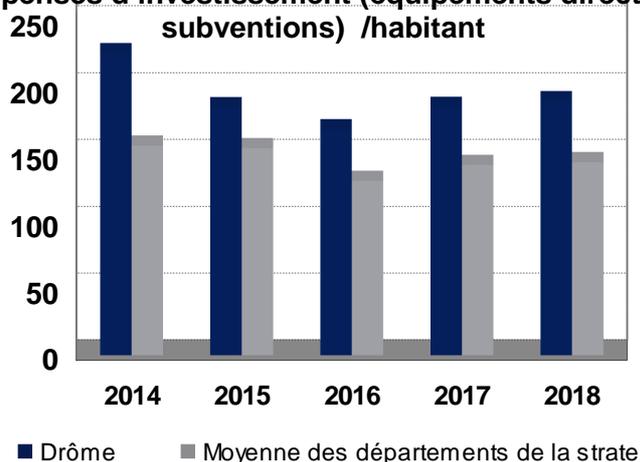


Les dépenses d'investissement 2018 du département de la Drôme se répartissent en :

- 72,1 M€ d'investissements sur le patrimoine départemental,
- 26,6 M€ de subventions d'investissement versées à des tiers,
- 4,7 M€ d'autres dépenses d'investissement, essentiellement des maîtrises d'ouvrage déléguées,
- 18,4 M€ de remboursement sur l'encours de dette, ce qui représente 15,1 % des dépenses.



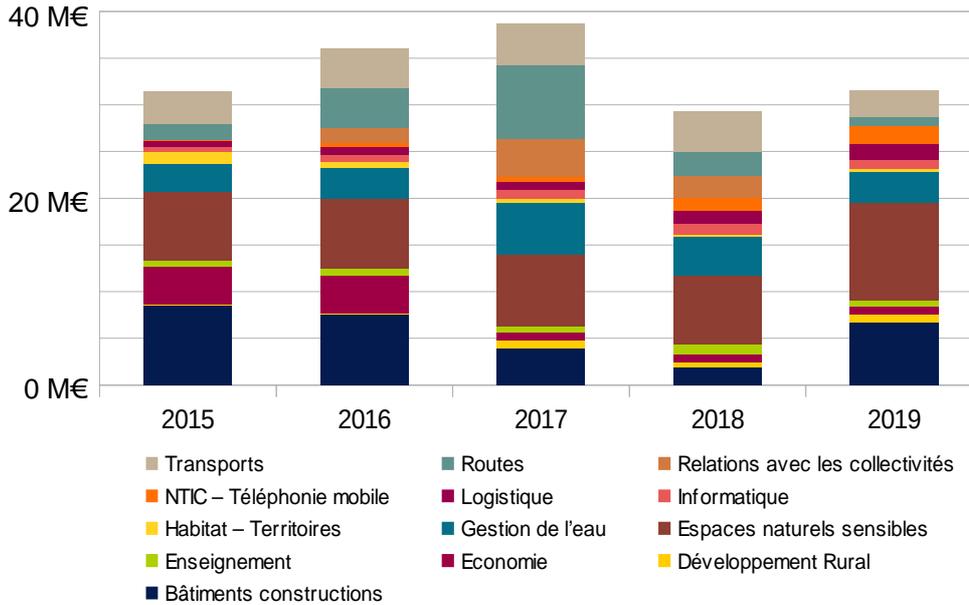
Dépenses d'investissement (équipements directs + subventions) /habitant



Le graphique ci-contre montre :

- 1) que le Département mène depuis plusieurs années une politique d'investissement nettement supérieure à la moyenne des départements de sa strate,
- 2) depuis 2016 les investissements de la Drôme (équipements directs et subventions) redémarrent progressivement comme pour les autres départements de sa strate mais avec en moyenne 30 % de dépenses en plus.

Report de crédits sur l'exercice n+1 des principaux services



Le rythme de consommation des crédits de paiement d'investissement est très dépendant du calendrier de mise en œuvre et d'avancement des projets départementaux, mais aussi de celui concernant les maîtres d'ouvrages que le Département subventionne (communes et établissements publics notamment).

1/ Des dépenses d'équipement direct qui restent élevées

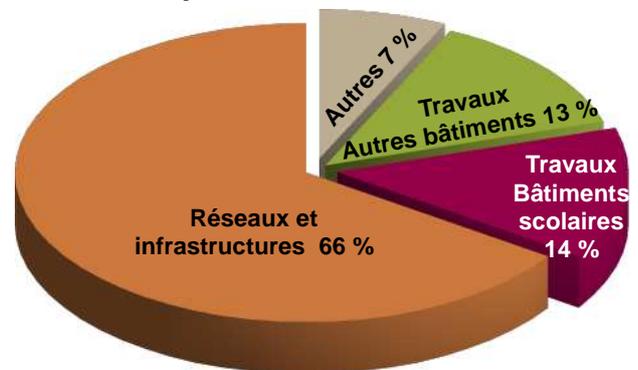
Dépenses d'équipement direct	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)	Evolution (%)
	72,42	72,08	- 0,45 %

Le montant des dépenses d'investissement pour les équipements directs du Département sont stables à 72 M€ et représentent 138,8 €/ habitant.

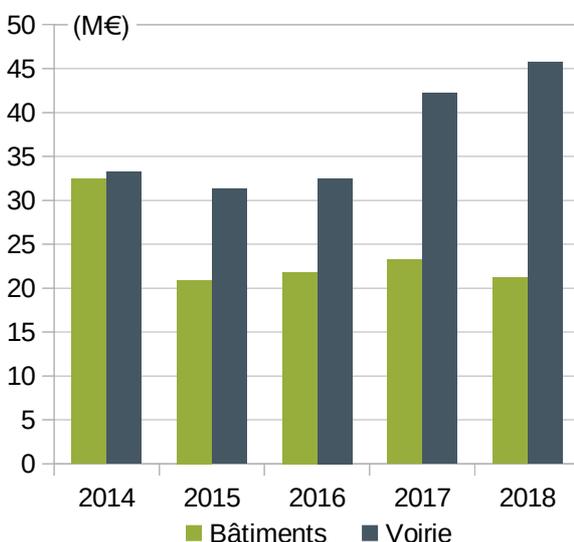
Par habitant, le Département investit en moyenne près de 50 % de plus que la moyenne des départements de sa strate (94€/habitant).

Les immobilisations incorporelles (logiciels, licences, ...) s'élèvent à 1,1 M€ (0,7 M€ en 2017), les immobilisations corporelles (mobilier, véhicules, ordinateurs, équipements techniques, ...) à 8,0 M€ et les travaux à 63 M€.

Répartition des travaux 2018



Evolution des dépenses de travaux

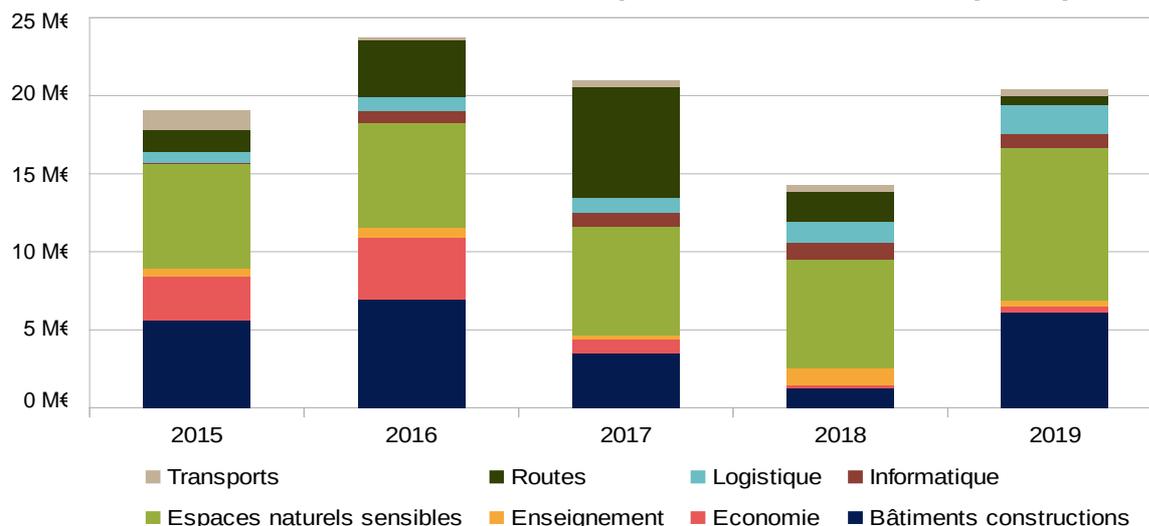


Les deux principaux gestionnaires de crédits d'équipement direct connaissent une évolution différenciée améliorent leur taux de réalisation :

- de 92,2 % à 77,3 % pour les bâtiments, avec 21,2 M€ de dépenses dont 12,7 M€ pour les collèges et 0,5 M€ de travaux d'amélioration dans les bâtiments administratifs.
- de 95,6 % à 98,6 % pour les routes, avec 45,7 M€ de travaux dont 41,3 M€ de réfection et d'aménagement du réseau routier départemental.

Le total des crédits votés en dépenses d'équipement est conséquent : 27,3 M€ aux Bâtiments et 45,7 M€ aux routes.

Report de crédits sur l'exercice n+1 des dépenses de travaux des principaux services



Les reports de crédits de paiement (hors immobilisations financières) augmentent de 44,9 % par rapport à 2017 avec 21,5 M€ (14,86 M€ en 2017).

Cela concerne principalement les services :

- **ENS** (9,8 M€) dont 0,4 M€ d'agencements et aménagement de terrains, ainsi que 6 M€ d'autres constructions de bâtiments publics (Auberge des Dauphins) et 1,9 M€ de réseaux de voirie,
- **Bâtiments** (6,12 M€) pour la construction en cours de bâtiments scolaires (2,3M€) et autres bâtiments (2,4M€),
- **Routes** (0,6 M€) de matériel et outillage technique.

2/ Des subventions d'investissement versées qui augmentent

Subventions versées aux communes et aux tiers	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)	Evolution (%)
	23,09	26,6	+ 15,21%

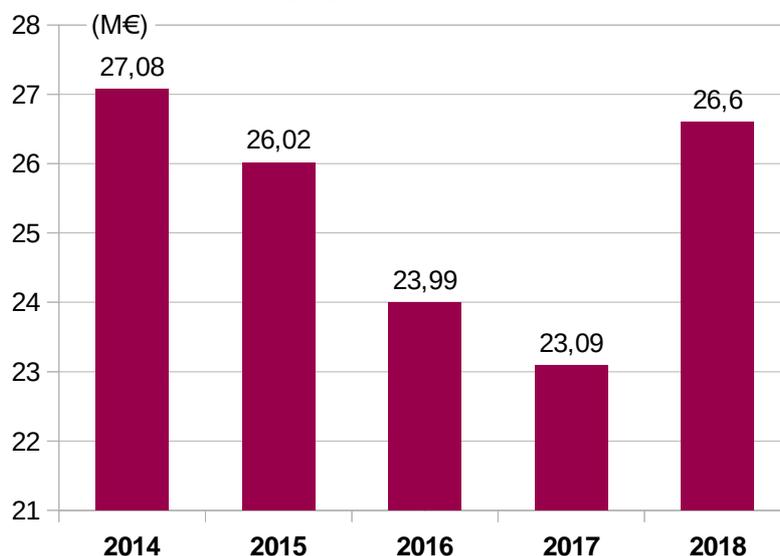
Les subventions versées aux communes et aux tiers reposent sur des crédits budgétaires et sur des fonds hors budget particulièrement conséquents pour la Drôme.

Le montant par habitant des subventions versées par le Département, ressort en 2018 à 51,2 € (44,9 en 2017), soit un montant supérieur à celui de la moyenne des départements de sa strate (50,7€/habitant).

Ces subventions augmentent de 15,21 % à 26,6 M€ après avoir connu un repli de 17 % en 2013, 15 % en 2014, 3,9 % en 2015, 7,8 % en 2016 et 3,8 % en 2017.

Cette hausse est consécutive à un niveau de paiement plus élevé plutôt qu'à une augmentation des aides votées (36,4 M€ en 2017 contre 35,07 M€ en 2018).

Evolution des subventions versées aux communes et aux tiers

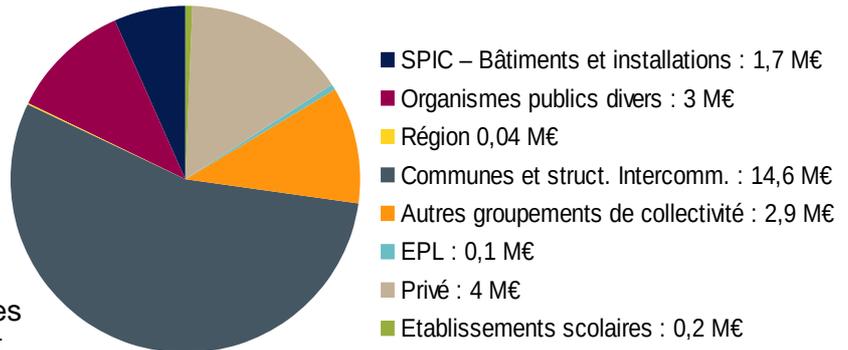


Répartition des subventions d'équipement - 2018

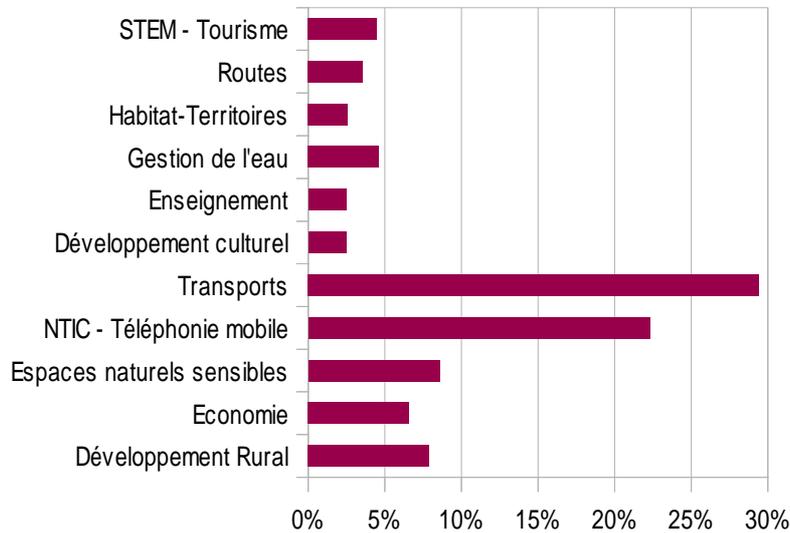
Les montants versés aux bloc communal augmentent de 22 % de 11,96 M€ à 14,6 M€.

Le dynamisme des investissements par le bloc communal est conforme au cycle électoral communal.

Les subventions versées aux autres personnes publiques se maintiennent à 7,7 M€ (7 M€ en 2017 et 8 M€ en 2016) de même que les subventions versées aux personnes privées à 4 M€ (3,98 M€ en 2017 contre 4,7 M€ en 2016).



Reports de crédits des dépenses des principaux services



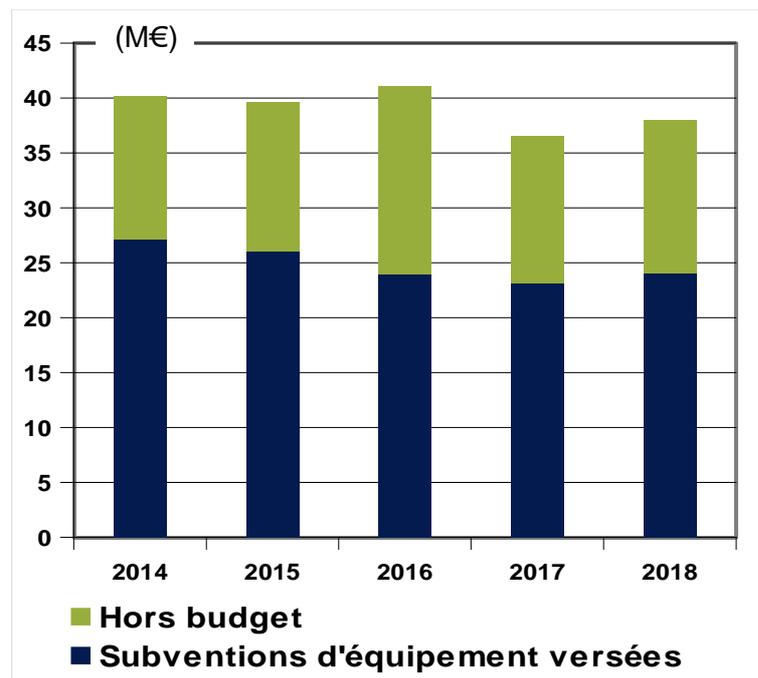
L'évolution à la hausse implique un niveau de report moindre des crédits de 2018 sur 2019 à 8,3 M€ (11,32 M€ en 2017 et 12,04 M€ en 2016) dont les principaux services concernés sont présentés ci-dessus.

Le poids des transports concerne la subvention à verser dans le cadre de la convention relative au sillon alpin pour le ferroviaire.

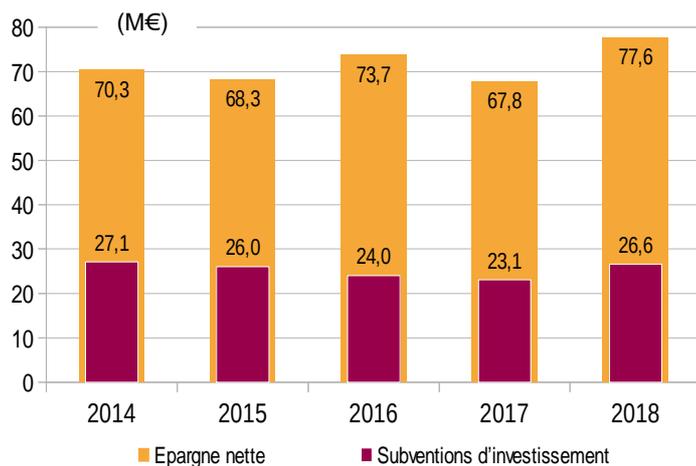
Evolution des subventions d'investissement versées (y compris fonds hors budget)

Ces subventions d'investissement budgétaires sont complétées par des versements, uniquement au bloc communal, dans le cadre de fonds départementaux hors budget, à savoir, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle, le fonds de péréquation des taxes additionnelles au droit de mutation et le fonds des amendes de police.

Ces subventions progressent légèrement en 2015 puis 2016 avec respectivement 13,5 M€ et 17,1 M€ versés (cf. répartition ci-dessous) pour se réduire en 2017 à 13,4 M€ et augmenter légèrement en 2018 à 13,92 M€ (+ 3,79 %).



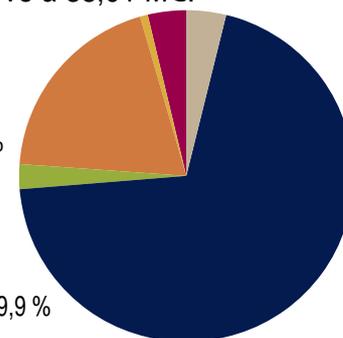
Subventions d'investissement dans l'épargne nette



L'engagement du Département reste fort avec des crédits de paiement 2018, du budget et des fonds hors budget qui se montent à 51,2 M€ (56,86 M€ en 2017).

Les subventions d'investissement versées représentent 34,3 % de l'autofinancement, elles restent donc très largement couvertes par l'épargne nette du Département.

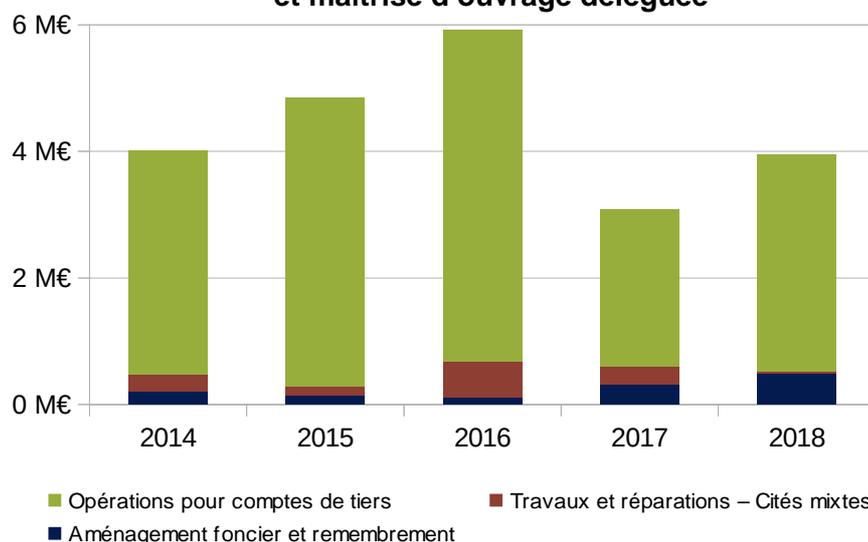
Au total, en 2018, le montant de subventions d'investissement versé (y compris les fonds hors budget) s'élève à 38,01 M€.



3/ Les dépenses en maîtrise d'ouvrage déléguée et les opérations pour compte de tiers

Opérations pour compte de tiers et maîtrise d'ouvrages déléguées	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)	Evolution (%)
		3,09	3,96

Répartition des opérations pour compte de tiers et maîtrise d'ouvrage déléguée



Ces opérations ont augmenté de 28,2 % et représentent 4,0 M€.

En 2018, les opérations pour compte de tiers concernent principalement les travaux d'aménagement foncier sur Anneyron (0,4 M€).

Mais les dépenses les plus représentatives sont les opérations de maîtrises d'ouvrages déléguées pour 3,4 M€.

Le poids des reports de ces opérations représentent 3,75 M€ avec :

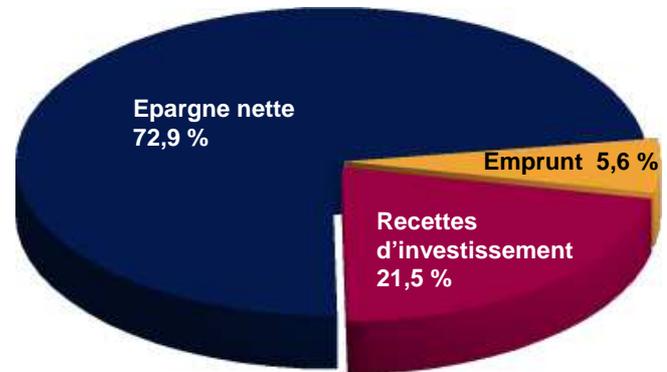
- **La Gestion de l'eau** avec 3,0 M€ concernant les opérations sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- **Les Bâtiments** avec les travaux et réparations des Cités mixtes (0,5 M€), ainsi que les opérations sous mandat pour le CMS de St Paul trois Châteaux ou l'internat de la Cité mixte de Die (0,1 M€),
- **les Routes** avec 0,05 M€ d'opérations pour compte de tiers,
- et **le Développement rural** pour les opérations d'aménagement foncier et de remembrement (0,2 M€).

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Des recettes d'investissement en hausse de 7,9 %.

Les dépenses d'investissement sont financées pour :

- ✓ **72,9 % par l'épargne nette (77,6 M€),**
- ✓ **21,5 % par les recettes d'investissement définitives (22,9 M€),** dont principalement :



- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui augmente de 1,7 M€ à 11,5 M€. Cette recette était en diminution depuis 2015 (9,8 M€ en 2017, 10,9 M€ en 2016 et 13,1 M€ en 2015).

Le fonds de compensation de la TVA est une recette de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Il est assis sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées l'année précédente.

- La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) qui reste gelée en montant (2,1 M€),
- la Dotation Globale d'Équipement (DGE) qui augmente très légèrement (+0,2 M€) du fait de la hausse des dépenses éligibles,
- les subventions d'équipement perçues en régression de 0,7 M€ à 2,8 M€,
- l'augmentation des remboursements de tiers sur les opérations où le Département intervient en maîtrise d'ouvrage avec + 1,15 M€ à 5,25 M€.

- ✓ **5,6 % par l'emprunt (6 M€).**

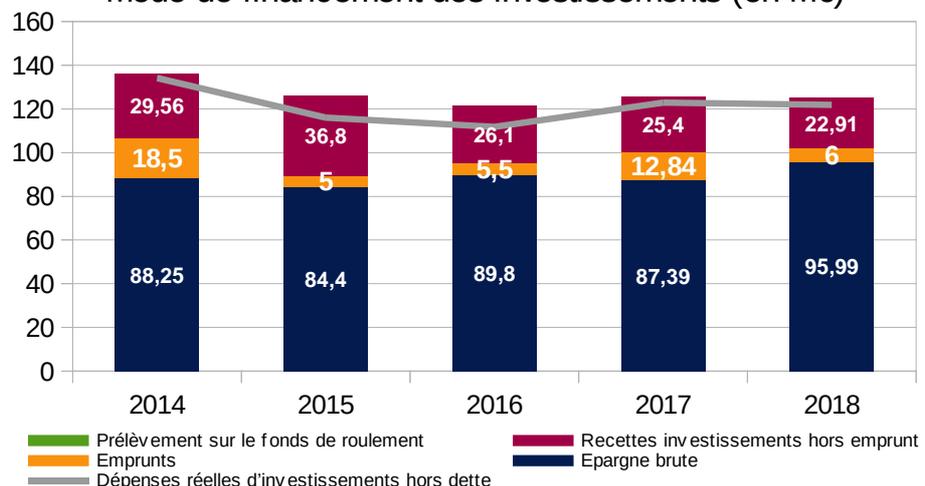
En 2017, la part des emprunts était plus importante, représentant 12,1 % des financements pour 12,84 M€ d'emprunts.

Le montant des emprunts inscrits au budget 2018 (BP, DM et reports) était de 53,5 M€. 47,5 M€ d'emprunts sont donc annulés.

Les recettes d'investissement, hors emprunts, ont augmenté de 7,3 M€ (+7,8%/2017).

Dans le graphique ci-contre, nous pouvons constater que la reprise des investissements, associée au maintien de notre autofinancement, a permis de limiter le recours à la dette

Mode de financement des investissements (en M€)



LA DETTE DEPARTEMENTALE

1/ La gestion active de la dette départementale

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
89 495 712,81 €	1,27 %	7 ans et 1 mois	4 ans et 1 mois	21

Elle est constituée de 21 emprunts (22 en 2017), avec un capital restant dû moyen par contrat de 4,4 M€. La durée moyenne de la dette du Département est courte : 4 ans et 1 mois.

Une diminution de l'encours de dette

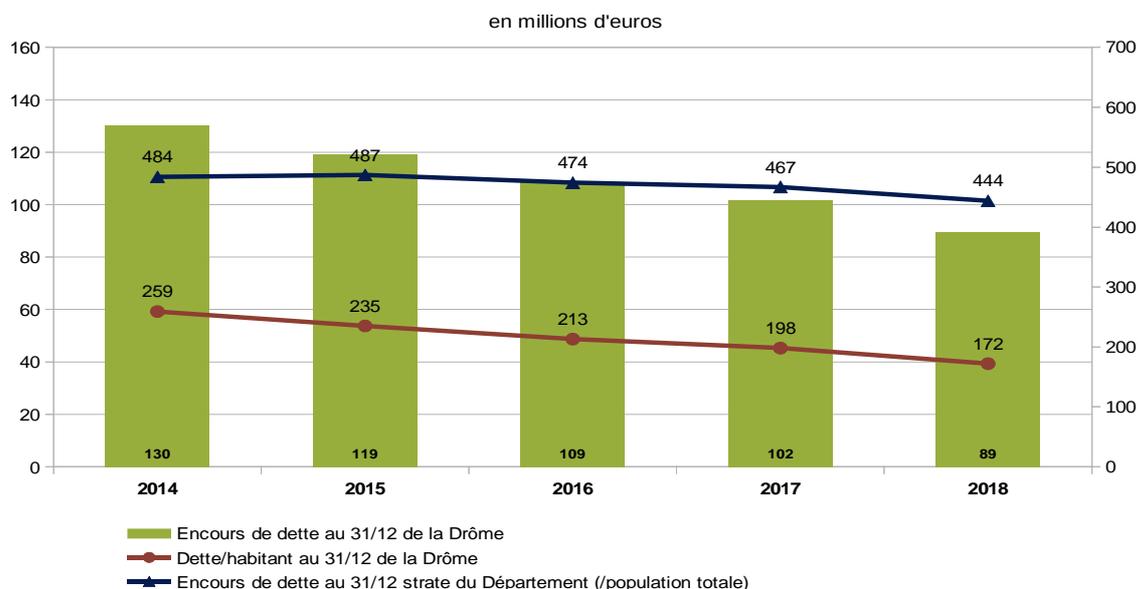
Encours de la dette (au 31 décembre)	Rappel 2017 (M€)	2018 (M€)
		101,85

Encours de dette/population totale : 172 € par habitant

La Drôme affiche en 2018 un faible endettement par habitant de 172 € et se situe ainsi dans les départements les moins endettés. Ramené au nombre d'habitants, l'encours de dette du Département est nettement moins élevé que la moyenne de sa strate (443,9 €) et nationale (489,5 €).

Encours de dette en euros/habitant au 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018
Département de la Drôme	259 €	235 €	213 €	198 €	172 €
Moyenne de la strate	484 €	487 €	474 €	467 €	444 €

Evolution de la dette au 31 décembre de chaque année



L'encours de dette du Département s'est stabilisé à 130 M€ de 2011 à 2014 et se réduit régulièrement depuis 2015 en raison du remboursement de capital supérieur à la réalisation d'emprunts nouveaux.

Au 31 décembre 2018, la dette s'établit à 89,5 M€.

Le Département a émis 6 M€ de titres en 2018 : ce montant correspondant à un contrat de 11 M€ signé en 2014 auprès de la Caisse d'Épargne, avec 3 ans en phase revolving, et 2 ans à taux variable ou fixe au choix de l'emprunteur. Ce prêt a été consolidé à taux fixe en janvier 2018, à 0,68 % pour les 24 mois résiduels.

La stratégie de gestion

Les principes de gestion de la dette du Département ont été respectés :

1/ L'OPTIMISATION

Compte tenu des niveaux de taux et des conditions de refinancement, le Département de la Drôme n'a pas procédé à de réaménagements d'emprunt, les pénalités actuarielles étant particulièrement élevées en période de taux bas.

L'emprunt n'est appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes du Département et au regard de l'exécution réelle des dépenses et des recettes de la collectivité tout au long de l'année : l'adéquation entre la contractualisation des emprunts et l'estimation des besoins, justifie le faible recours à l'emprunt ces dernières années.

Enfin, la gestion de trésorerie repose exclusivement sur des prêts revolving dont le poids dans notre encours de dette baisse (39 % en 2018 contre 42 % en 2017).

Avec un taux moyen de 1,27%, le taux moyen de la dette du Département est près de deux fois inférieurs à celui de la moyenne des départements de 2,2 %.

2/ LA SECURISATION

- un arbitrage de l'encours de dette majoritairement à taux fixe

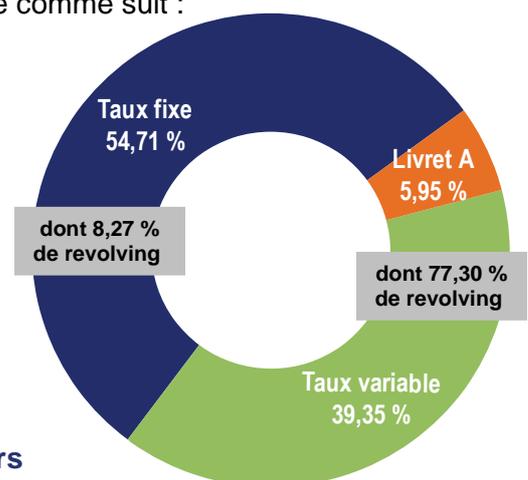
Au 31 décembre 2018, la dette par type de risque se présente comme suit :

Le profil de l'encours de dette du Département est orienté à 39,40 % sur les taux variables, 5,9 % en taux révisable (Livret A) et 54,7 % en taux fixe.

Le poids des taux fixes, dont le coût est connu et insensible aux variations des marchés financiers, sécurise l'encours de dette en stabilisant une part importante des intérêts.

La prépondérance des taux variables permet de réaliser des économies grâce au niveau historiquement bas des taux courts.

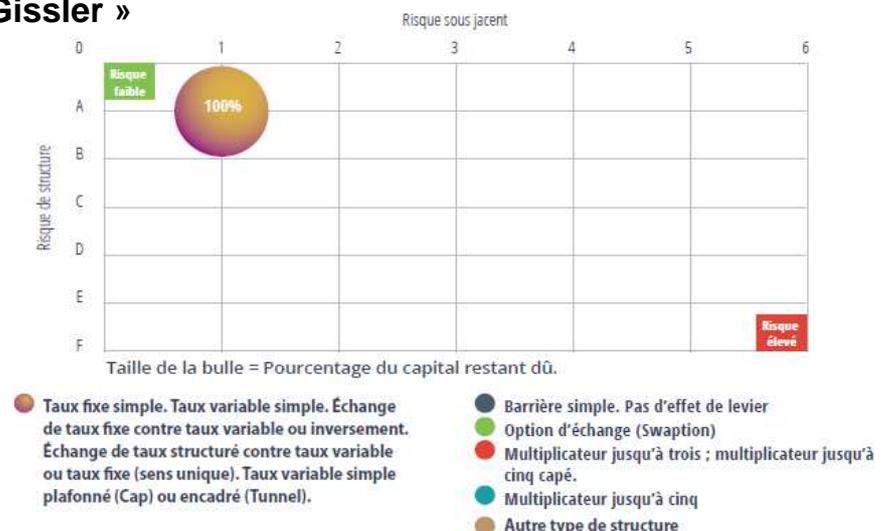
- Un encours de dette peu soumis aux risques financiers



Matrice de risque « Charte Gissler » au 31 décembre 2018

Le Département ne détient aucun produit structuré.

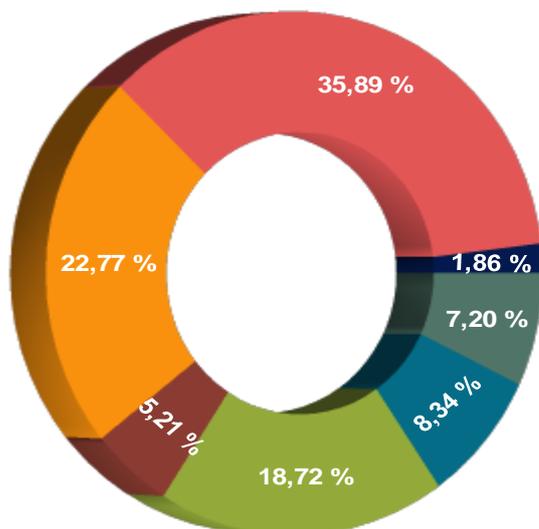
La totalité de l'encours de la dette départementale relève de la catégorie 1A (dans la classification « Gissler »⁽¹⁾ de la circulaire du 25/06/2010 sur les produits financiers), soit la moins risquée de toutes.



⁽¹⁾ La grille de Gissler, en vigueur au 1er Janvier 2010, introduit un classement par niveau de risque de la dette des collectivités. Il s'agit d'indiquer l'indice servant au calcul de la formule associée à l'emprunt : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé), et la structure de la formule de calcul, soit un classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Il convient de noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

La diversification des prêteurs concourent également à sécuriser l'endettement du Département avec une répartition de l'encours au 31 décembre 2018 de 35.9 % au groupe Crédit Agricole, 22.8 % au groupe Caisse d'Epargne, 18.7 % à la Caisse des Dépôts et Consignation, 8.3 % à Dexia, 7.2 % à la Société Générale, 5.2 % au Crédit Coopératif, et 1.9 % à la BNP Paribas.

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
BNP PARIBAS	1 666 666,64	1,86 %
Groupe CREDIT AGRICOLE	32 123 592,69	35,89 %
Groupe CAISSE D'EPARGNE	20 375 000,00	22,77 %
CREDIT COOPERATIF	4 666 666,67	5,21 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	16 754 988,64	18,72 %
SFIL (ex Dexia CL)	7 465 661,02	8,34 %
SOCIETE GENERALE	6 443 137,15	7,20 %
Ensemble des prêteurs	89 495 712,81	100,00 %



DETTES PAR PRETEUR

- BNP PARIBAS
- Groupe CREDIT AGRICOLE
- Groupe CAISSE D'EPARGNE
- CREDIT COOPERATIF
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
- SFIL (ex Dexia CL)
- SOCIETE GENERALE

L'annuité de la dette

Au 31 décembre 2018, l'annuité de la dette s'est élevée à 19,7 M€ (20,8 M€ en 2017).

Le remboursement du capital de la dette est relativement élevé au regard du montant de dette du Département, compte tenu d'une durée de vie résiduelle de dette courte qui nécessite d'amortir rapidement le capital.

Toutefois, au regard des autres départements, l'annuité est nettement inférieure en raison de la faiblesse de l'endettement du Département et de son taux moyen inférieur à la moyenne des départements.

Annuité en euros / habitant	2014	2015	2016	2017	2018
Drôme	41 €	37 €	35 €	41 €	38 €
Moyenne de la strate	57 €	60 €	65 €	61 €	60 €

Le niveau d'endettement

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers trois ratios principaux :

→ **le taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné. Fin 2018, il est de 15,6 %. Il s'améliore par rapport aux exercices précédents : 17,9 % en 2017 et 18,8 % en 2016. Ce taux ressort en 2018 à 49,1 % en moyenne pour les départements.

→ **la charge de la dette** pour emprunts (rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) représentent 3,4 %. La moyenne est de 6,1 % pour les départements en 2018.

→ **la capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la collectivité), révèle le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre importantes. Cet indicateur exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette au moyen de son épargne brute.

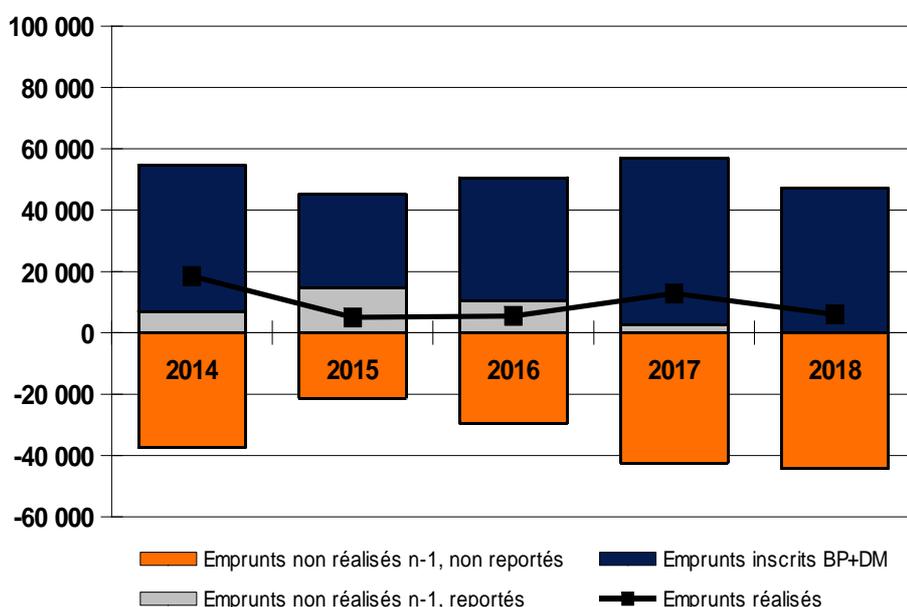
Fin 2018, il ne fallait que 0,9 années (1,17 en 2017) soit 11 mois au Département de la Drôme pour rembourser l'intégralité de son encours, ce qui le maintient loin de la zone de vigilance qui se situe à 9/10 ans (tel que définit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-22). Celui-ci continue de s'améliorer en raison de la baisse de l'encours de dette, malgré l'augmentation du montant des investissements. En 2018, le ratio moyen des départements de sa strate était de 3,8 et celui de l'ensemble des départements de 4,1.

Ratio de désendettement (en années) au 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018
Drôme	1,48	1,41	1,21	1,17	0,93
Moyenne de la strate	4,87	4,80	4,16	4,07	3,76

Le désendettement en 2018 n'est pas lié à la réduction du volume des investissements, mais à un bon niveau de financements externes et au maintien d'un autofinancement important.

Les autres départements de la strate enregistre également une diminution régulière de leur ratio de désendettement mais à un niveau nettement plus élevé.

Inscription et réalisation d'emprunts



Compte tenu des investissements prévus, les niveaux d'emprunts votés restent importants.

Depuis 2015, le niveau de réalisation des investissements entraîne une baisse du besoin de financement, d'où un montant d'emprunts non réalisé et non reporté plus important.

2/ Les engagements donnés par la collectivité

LA DETTE GARANTIE

La dette globale du Département se compose de sa dette propre (contractée pour financer les investissements propres du Département), et des engagements donnés par la collectivité (pour les emprunts souscrits par d'autres structures) sur lesquels la maîtrise par la collectivité est réduite : la dette garantie.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

L'encours garanti au 31 décembre 2018 s'élève à 541,4 M€ au profit de 44 organismes bénéficiaires. La dette garantie est stable en volume, les emprunts en fin de vie étant compensés par les nouveaux prêts garantis.

L'annuité garantie au titre de 2018 est de 29,35 M€, soit presque 1,5 fois celle de la dette propre. Il convient donc de rester toujours attentif à la situation financière des bénéficiaires de ces aides, car le Département peut, en effet, être amené à régler des échéances pour le compte d'autrui.

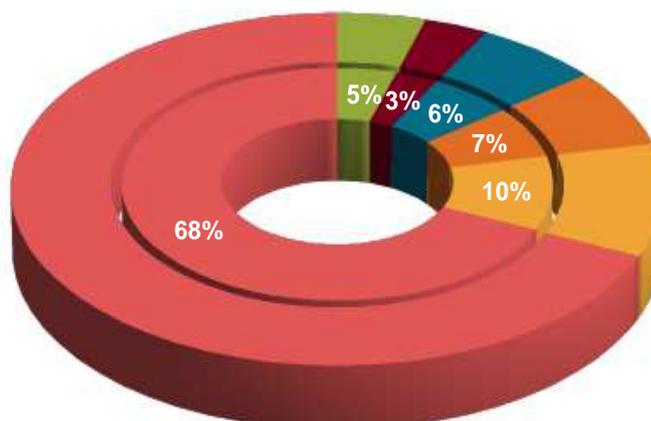
Les engagements financiers de la Collectivité concernent à 96,3 % les organismes de logement social, mais également les maisons de retraite pour 0,7 %, les établissements éducatifs pour 0,7 %, les communes pour 0,1 % et 2,3 % pour les autres (associations et autres structures).

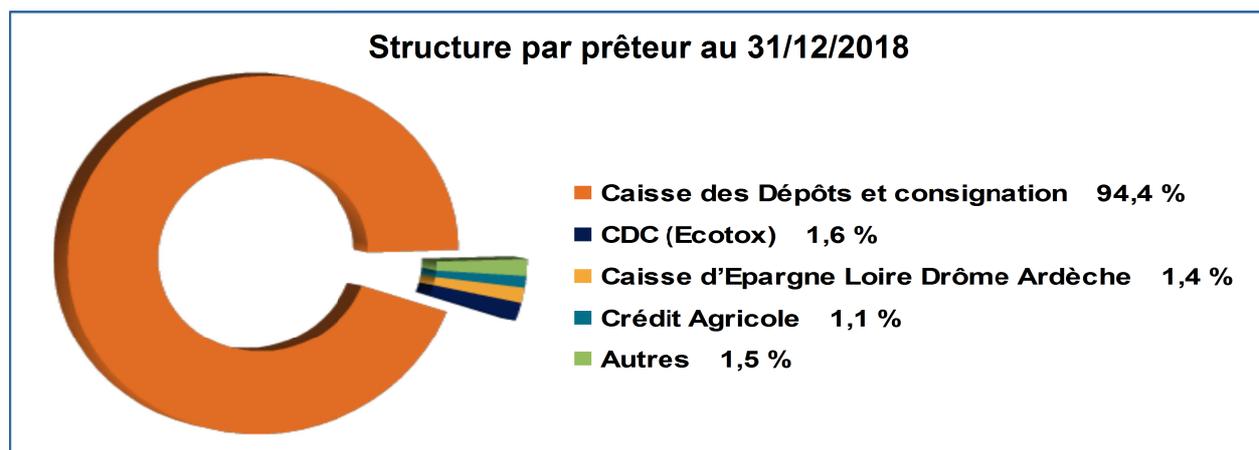
Au sein des organismes de logement social, la majeure partie de l'encours garanti concerne l'office DAH à 68,1 % contre 67,2 % en 2017.

Il n'y a que deux bailleurs garantis à 100 % : DAH et Soliha (avec 0,6 % de l'encours), contre 50 % pour les autres.

Répartition de la dette garantie au 31/12/2018

- Drôme Aménagement Habitat
- Habitat Dauphinois
- SDH Constructeur
- SA HLM Adis
- Valence Romans Habitat
- Autres





▪ Les règles de prudence en matière d'octroi de garantie

Elles visent à limiter les montants garantis par les collectivités locales, en introduisant des plafonds.

Seuls les emprunts auxquels sont applicables les ratios prudentiels mis en place par la loi Galland (1988) sont susceptibles d'être garantis :

- *Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière.*
- *S'agissant de personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :*

1. *Plafonnement pour la collectivité : une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.*
2. *Plafonnement par bénéficiaire : le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à la 10% montant total susceptible d'être garanti.*
3. *Division du risque : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50% ; un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.*

Les garanties en faveur des personnes morales de droit public et celles accordées pour les opérations portant sur des logements sociaux ne sont pas soumises aux plafonnements du ratio prudentiel mais sont prises en compte dans les calculs.

En plus de ces ratios, une provision pour prendre en compte le risque lié aux garanties d'emprunt doit être constituée pour celles qui n'ont pas obtenu de cautionnement auprès d'un établissement de crédit.

Le ratio prudentiel est totalement respecté par le Département de la Drôme :

Ratio Galland : (Annuités d'emprunts garanties hors logement social à échoir en 2018 + annuités de la dette 2018) / Recettes de fonctionnement 2018

Le poids des annuités de la dette propre et de la dette garantie à échoir dans l'exercice 2018 représente 3,64 % des recettes réelles de fonctionnement, soit bien en deçà du seuil réglementaire de 50 %. Avec le logement social, la part des garanties d'emprunt accordées serait de 8,24 %.

Le montant net de provisions en ce domaine s'établit à 672 577,20 € au 31 décembre 2018 (comme en 2017).

LES PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES (Ratios légaux)

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2018, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1er janvier 2018 (millésime 2015), soit 519 264 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292643?sommaire=3292701>

	Ratios financiers (méthode de calcul utilisée par la DGCL ⁽¹⁾)	DROME		Moyenne 2017	
		CA 2018 (€/h) Population totale : 519 264	CA 2017 (€/h) Population totale : 514 104	Strate Pop. 500 et 999 999 hab.	Métropole hors Paris et DOM
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement sur population	893	909	809	871
Ratio 2	Produit des contributions directes sur population	299	294	258	276
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement sur population	1075	1097	923	992
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut sur population	144	146	84	86
Ratio 5	Encours de dette sur population	172	198	468	525
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement sur population	138	139	124	126
Ratio 7	Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	21,9%	21,5%	21,1%	21,1%
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant : Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement	86,3%	86,3%	92,8%	93,0%
Ratio 10	Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	13,4%	12,6%	9,2%	8,7%
Ratio 11	Taux d'endettement : Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	16,0%	18,1%	51,6%	52,9%

⁽¹⁾ Source DGCL : « les finances des départements en 2017 »

Méthodologie

Les données sont issues des tableaux « les finances des départements » élaborés par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales.

cf. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-departement-0>

A ce jour, les données 2017 des autres départements ainsi que la moyenne nationale ne sont pas publiées.

*NB. La DGCL tient compte des définitions retenues dans le Code Général des Collectivités territoriales pour les modalités de calcul de ses ratios comparatifs, à savoir :

> la prise en compte des travaux pour compte de tiers – compte 45 (ratios 4 et 10), et des travaux en régie – compte 72 (ratios 1, 4, 9 et 10).

En raison de diverses modifications de la méthode de calcul pour l'exercice 2017, les **résultats produits** par la DGCL ne sont **pas strictement comparables avec les exercices antérieurs**.

Strate du Département de la Drôme

Départements entre 500 000 et 999 999 habitants

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2018, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1er janvier 2018 (millésime 2015), soit 519 264 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292643?sommaire=3292701>

Code département	Nom du département	Nombre de cantons	Nombre de communes	Population municipale	Population totale
01	Ain	23	408	631 877	649 012
02	Aisne	21	804	538 659	552 529
14	Calvados	25	538	693 579	709 986
17	Charente-Maritime	27	469	639 938	658 529
21	Côte-d'Or	23	704	533 147	546 601
22	Côtes-d'Armor	27	356	598 357	618 156
25	Doubs	19	578	536 959	551 143
26	Drôme	19	367	504 637	519 264
27	Eure	23	602	601 948	619 392
29	Finistère	27	279	907 796	936 478
30	Gard	23	353	738 189	754 170
37	Indre-et-Loire	19	273	604 966	619 651
42	Loire	21	326	759 411	775 977
45	Loiret	21	326	673 349	691 291
49	Maine-et-Loire	21	186	810 186	833 080
50	Manche	27	477	499 287	517 500
51	Marne	23	616	572 293	585 622
54	Meurthe-et-Moselle	23	592	734 403	748 528
56	Morbihan	21	253	744 813	767 610
60	Oise	21	687	821 552	841 252
63	Puy-de-Dôme	31	467	647 501	664 386
64	Pyrénées-Atlantiques	27	546	670 032	690 788
68	Haut-Rhin	17	366	762 607	777 878
71	Saône-et-Loire	29	567	555 408	573 281
72	Sarthe	21	361	568 445	583 151
74	Haute-Savoie	17	281	793 938	816 748
80	Somme	23	779	571 879	584 143
84	Vaucluse	17	151	557 548	569 618
85	Vendée	17	267	666 714	685 673

Dépenses et recettes réelles

Ce sont les dépenses ou les recettes qui donnent lieu à mouvements de fonds (par opposition aux dépenses ou recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures : prélèvement pour dépenses d'investissement, dotations aux amortissements). Elles correspondent à la balance du compte administratif, au total des mouvements réels, desquels on soustrait les résultats antérieurs reportés.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion du remboursement du capital de la dette pour emprunts. Elles intègrent à la fois les dépenses d'équipement brut, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité, et les subventions d'investissement (en capital et en annuités), qui constituent des investissements indirects.

Dépenses d'équipement brut

Ces sont les dépenses qui enrichissent directement le patrimoine du Département. Elles sont constituées des dépenses inscrites aux comptes 21 (biens meubles et immeubles) et 23 (travaux en cours).

Taux d'épargne nette

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement, et mesure, en pourcentage, la part des recettes de fonctionnement disponible pour le financement des dépenses d'équipement.

Taux d'équipement

Il correspond au rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure ainsi la part représentée par les dépenses d'équipement brut dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'autofinancement net

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les dépenses d'équipement brut, et mesure ainsi la part de ces dépenses effectivement autofinancée.

Charge de la dette

Elle correspond au rapport entre l'annuité de la dette pour emprunts et les recettes réelles de fonctionnement. Elle mesure la part représentée par le service de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement

Il est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure l'endettement par rapport aux ressources de la collectivité.

Capacité de désendettement

Elle est égale au rapport entre l'encours de la dette pour emprunts et l'épargne brute. Elle représente le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette total.

Fonds de roulement

Il correspond à l'excédent global de clôture du compte administratif : c'est la somme algébrique des excédents et déficits reportés en fonctionnement et en investissement, à laquelle s'ajoute le résultat propre de l'année.

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond à l'excédent de clôture du compte administratif de l'année précédente. Divisé par les dépenses de l'exercice, et multiplié par 360, il permet d'exprimer celui-ci en nombre de jours de dépenses théoriques.

ACTP	Attribution de Compensation pour Tierce Personne
ADF	Assemblée des Départements de France
ADUDA	Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche
AIS	Allocation Individuelle de Solidarité
AP	Autorisation de Programme
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
API	Allocation Parent Isolé
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CAUE	Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CODERPA	COMité DÉpartemental des Retraités et des Personnes Âgées
CP	Crédit de Paiement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
EPFL	Établissement Public Foncier Local
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FDTA	Fonds de péréquation Départemental sur les Taxes Additionnelles aux droits d'enregistrement
FMDI	Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FULH	Fonds Unique Logement Habitat
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
Pdb	Point de base
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PFI	Plan de financement des investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet Loi de Finances
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPCR	Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations
PTU	Périmètre des Transports Urbains
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SEM	Société d'Économie Mixte
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service